

Université de Montréal
Faculté des études supérieures et postdoctorales

**L'identité nationale et la migration – ‘les liaisons dangereuses’
La politique d'immigration en Pologne**

Par
Katarzyna Karnaszewska

Mémoire présenté à la Faculté des Arts et des Sciences
en vue de l'obtention du grade de Maîtrise
en Études Internationales

Octobre 2012

© Karnaszewska 2012

Université de Montréal

Faculté des études supérieures et postdoctorales

Ce mémoire intitulé:

**L'identité nationale et la migration – ‘les liaisons dangereuses’
La politique d'immigration en Pologne**

Présenté par :

Katarzyna Karnaszewska

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Président-rapporteur

Directeur de recherche

Magdalena Dembinska

Membre du jury

Examineur externe

Représentant du doyen de la FES

Résumé

La Pologne, pendant des décennies pays d'émigration, accueille depuis une dizaine d'années de plus en plus d'immigrants et se transforme en pays d'immigration. D'un côté, elle semble avoir besoin de main d'œuvre, de l'autre elle se refuse d'adopter des politiques migratoires régissant le statut des migrants temporaires et des immigrants permanents. Pourtant, afin de répondre aux défis économiques, sociopolitiques et identitaires posés par des flux migratoires stimulés par la mondialisation, les aspirations économiques et les crises humanitaires, la plupart de ses voisins à l'ouest développent des systèmes migratoires. Nous constatons que malgré l'occurrence de problèmes similaires liés aux migrations en Europe de l'Est, à ce jour seule la République tchèque s'est prévaluée d'un système migratoire, y compris d'un programme d'intégration des immigrants permanents. Qu'est-ce qui freine la Pologne de se prévaloir de mécanismes permettant de faire face à l'afflux grandissant des immigrants? Pour comprendre la question nous comparons la Pologne à la République tchèque - deux pays similaires dont le résultat en matière des systèmes migratoires diffère. La littérature met de l'avant trois facteurs explicatifs de l'adoption ou pas des systèmes migratoires par les États: les besoins économiques, sociopolitiques et les questions identitaires. Nous analysons ces trois éléments dans les deux cas choisis et posons comme hypothèse que c'est le facteur de l'identité nationale qui ralentit le développement du système migratoire en Pologne. En effet, notre recherche démontre que les facteurs économiques et sociopolitiques sont similaires en République tchèque et en Pologne, alors que le facteur identitaire marque la différence. Bien que la Pologne soit entrée dans l'UE et que son essor économique progresse depuis les vingt dernières années, il semble que l'identité nationale et le projet politique de préserver un État-nation soient des obstacles au développement d'un système migratoire ouvert à l'accueil des immigrants permanents. L'importance du facteur identitaire pour les politiques migratoires est montrée à travers l'analyse de la littérature, des sondages d'opinion publique et des sténogrammes parlementaires, ainsi que de quatre entrevues semi-structurées que nous avons menées avec des représentants du gouvernement polonais et des organismes non gouvernementaux.

Mots-clés : Migration, politique d'immigration, identité nationale, Pologne, République tchèque.

Abstract

As an emigration country for decades, Poland has been receiving more and more immigrants during the past ten years and is transforming into a country of immigration. On the one hand, it seems that the country needs labour migration; on the other hand it refuses to adopt migration policies regulating the status of temporary migrants and permanent immigrants. However, most of its western neighbours have developed migration systems in order to meet the economic, social, political and identity challenges resulting from globalized migration movements, economic aspirations and humanitarian crises. We note that despite the occurrence of similar problems related to migration in Eastern Europe, so far only the Czech Republic has adopted a genuine migration system, including an integration programme for permanent immigrants. What prevents Poland from adopting formal measures to cope with the growing influx of immigrants? To understand this situation we compare Poland to the Czech Republic - two similar countries with different positions towards migration systems. The academic literature puts forward three factors explaining the adoption (or not) of migration systems by States: economic, socio-political and identity. We analyze these three elements in the two selected cases and hypothesize that it is the factor of national identity which slowed the development of a migration system in Poland. Indeed, our research shows that the economic and socio-political factors are similar in both the Czech Republic and Poland, while the identity factor marks the difference. Although Poland has joined the EU and has enjoyed economic progress over the past twenty years, it seems that national identity and the political project of preserving the nation-state are obstacles to the development of an open migration system focused on the reception of permanent immigrants. The importance of the identity factor for migration policies is shown through analysis of the academic literature, surveys of public opinion and parliamentary transcripts, as well as four semi-structured interviews that we conducted with representatives of the Polish government and non-governmental organizations.

Keywords : Migration, Immigration Policy, national identity, Poland, Czech Republic.

Table des matières

Liste des tableaux	i
Introduction	1
Chapitre 1 : Les théories et les facteurs migratoires	4
I. Les théories migratoires et les débats sur la migration internationale en Europe et en Pologne	5
1.1 Les débats sur la migration internationale en Europe et en Pologne	6
1.2 Les différences entre les concepts migratoires.....	15
II. Les facteurs déterminant l'adoption de politiques de (im)migration	17
1.1 Le facteur économique	17
1.2 Le facteur sociopolitique.....	19
1.3 Le facteur de l'identité nationale	21
<i>Le rôle de l'État et l'intérêt national dans le contexte de la migration</i>	23
III. La méthodologie et la justification du choix	27
Chapitre 2 : Facteurs économiques et sociopolitiques similaires en Pologne et en République tchèque	30
I. Les caractéristiques des mouvements migratoires en Pologne et en République tchèque.....	32
II. Les facteurs internes économiques et sociopolitiques dans le contexte des changements post-communistes en Pologne et en République tchèque.....	34
1.1 Le facteur interne économique	37
1.2 Le facteur interne sociopolitique	43
III. Les facteurs externes similaires et l'évolution des systèmes migratoires différents en Pologne et en République tchèque.....	46
<i>La Pologne</i>	49
<i>La République tchèque</i>	50

Chapitre 3 : L'identité nationale : facteur de différence entre le cas polonais et tchèque	57
I. Les nationalismes polonais et tchèque	58
1.1 La nation ethnique versus civique.....	58
1.2 L'histoire des deux nationalismes	60
II. L'identité nationale et le développement du système migratoire	66
1.1 La distance sociale	67
1.2 La discrimination.....	66
III. L'identité nationale dans le discours sur les migrations	74
1.1 L'opinion publique en Pologne (CBOS) et en République tchèque (CVVM)....	74
<i>Les attitudes et les opinions des Polonais et des Tchèques sur les migrants</i>	76
<i>Les valeurs nationales</i>	77
<i>L'embauche des migrants</i>	79
IV. Les débats parlementaires	80
Chapitre 4 : Entrevues à l'appui : le facteur identitaire et l'immigration en Pologne	85
I. Préparation et choix des interlocuteurs	87
II. Les résultats de la recherche sur le terrain	88
1.1. Les institutions gouvernementales responsables de la migration	88
<i>L'entrevue avec Monsieur Lewandowski du département de la migration au</i> <i>ministère des Affaires intérieures</i>	89
<i>L'entrevue avec les trois fonctionnaires du ministère du</i> <i>Travail et de la Politique sociale</i>	91
1.2 Les ONG dans le domaine de l'immigration	93
<i>Les entrevues avec deux employés de Proksenos et Proxenia</i>	93
III. La synthèse des résultats des entrevues	94
Conclusion	96
Bibliographie	99

Liste des tableaux

Tableau 1. Les flux migratoires permanents vers la République tchèque, Hongrie et la Pologne entre 1979-2007	42
Tableau 2. La position de la République tchèque et de la Pologne en ce qui concerne l'immigration en tant que pourcentage de la population totale des membres de l'UE	51

Introduction

À l'époque des flux migratoires stimulés par la mondialisation, les besoins économiques et les crises humanitaires, les pays occidentaux, pour répondre à ces défis, développent des systèmes migratoires. L'Union européenne n'a pas de politique d'immigration obligatoire pour les pays membres. Cependant, les pays sont obligés de répondre à certaines exigences dont le contrôle des frontières semble être le plus important. Quant à la migration économique et l'intégration des immigrants, ces aspects se trouvent dans les compétences de chaque pays. Analysant la carte de l'Europe nous pouvons voir que plusieurs pays ont déjà développé des systèmes migratoires ou sont en train de le faire. Un regard sur l'Europe de l'Est nous permet de constater que parmi les pays de l'ex bloc communiste la République tchèque est le seul pays de la région ayant développé un système migratoire pour répondre aux défis de son économie. Étant donné que la Pologne se caractérise par sa triple phase de pays d'émigration, de transit et (de facto) d'immigration, et fait face aux mêmes défis migratoires que les pays occidentaux ainsi que la République tchèque, nous voulons comprendre pourquoi elle n'élabore aucun système migratoire. Nous nous proposons de rechercher les causes de cette inertie politique. Le but de ce travail est donc d'analyser la situation sociopolitique et économique migratoire en Pologne afin d'élucider ce manque de politique menant à l'adoption d'un système d'accueil des migrants temporaires et surtout des immigrants permanents.

La migration est un phénomène mondial qui touche la Pologne particulièrement depuis 1989. Cela dit, les mouvements tant d'émigration que d'immigration s'inscrivent dans l'histoire de ce pays depuis plus d'un siècle. Le nombre relativement élevé des étrangers vivant en Pologne suggère que le pays attire des migrants, mais leur présence et situation ne sont pas sur l'agenda politique. Cependant, officiellement il n'existe pas une politique de migration. La majorité d'études sur la migration en Pologne traite du facteur économique. En ce qui concerne le facteur démographique, bien qu'il commence à être analysé par des universitaires, il n'est pas toujours pris en compte dans les décisions politiques concernant la migration en Pologne. Nous constatons donc que la migration demeure un sujet d'intérêt d'un groupe étroit d'économistes et aussi sociologues, tandis que les politiciens ne l'abordent que sporadiquement.

Nous allons premièrement aborder deux facteurs, économique et sociopolitique, pour comprendre leurs applications dans le développement d'un système migratoire en Pologne. Puisqu'on pense que ces deux facteurs ne donnent pas des explications satisfaisantes concernant la situation migratoire en

Pologne, en conséquence nous nous demandons s'il existe un autre facteur qui freine ou bloque la décision d'ouvrir le pays à l'immigration par la mise en place d'un système de migration. Nous allons vérifier le facteur de l'identité nationale. Nous proposons d'étudier le cas de la République tchèque, pour comprendre le cas de la Pologne. A plusieurs niveaux ces cas sont similaires et pourtant la République tchèque représente le seul pays de la région qui a adopté un système d'admission d'immigrants. La comparaison de ces trois facteurs, économique, sociopolitique et identité nationale, dans ces deux cas nous permettra de vérifier l'hypothèse suivante : *le fort sentiment national des Polonais freine l'adoption d'une politique d'immigration*. La littérature suggère que le sentiment national peut aussi être un facteur pris en considération dans l'analyse de l'ouverture d'un pays sur l'accueil de nombreux étrangers sur son territoire. L'identité nationale peut être donc un facteur qui ralentit le développement d'un système d'admission d'immigrants. Afin de vérifier la validité de l'hypothèse concernant l'identité nationale et le nationalisme qui freineraient ou même bloqueraient l'établissement d'un système d'admission d'immigrants, nous allons procéder avec une méthode qualitative. Plus précisément, nous procédons avec:

- Analyse des publications traitant les questions migratoires et décrivant la situation migratoire en Pologne.
- Analyse historique du cas de la République tchèque pour identifier les similitudes et les différences avec la Pologne
- Analyses des publications traitant la question du sentiment national, de la discrimination et de l'intolérance, ainsi que l'analyse des sondages sur la question des migrations et de la discrimination
- Analyse des entrevues menées avec des représentants des ministères et des ONG en Pologne.

Ainsi, l'analyse comparée des facteurs économique et sociopolitique dans le chapitre 2 révélera les similitudes de nos deux cas. C'est la question identitaire qui diffère (chapitre 3). Cette différence est le résultat de l'histoire respective qui a façonné la nation ethnique polonaise, d'un côté, et une nation tchèque plus inclusive et civique, de l'autre. On observera aussi que la distance sociale envers la présence des étrangers en Pologne est plus importante qu'en République tchèque, ce qui peut expliquer la réticence des représentants des institutions gouvernementales d'aborder le sujet peu populaire de l'immigration.

Dans le premier chapitre, nous faisons l'état de la question en analysant la littérature qui se penche sur l'explication des raisons qui poussent un pays à adopter une politique de migration et

d'immigration, et nous expliquons deux modèles, souvent confondus tant par les médias et la population que par les politiciens et même par les scientifiques. Nous analysons également les publications académiques pour dégager les facteurs responsables de l'adoption ou non des politiques migratoires. L'analyse du contenu de la presse polonaise nous permettra enfin de tracer le débat sur les migrations – petit qu'il soit. Le deuxième chapitre compare la situation économique et sociopolitique de la Pologne et de la République tchèque afin de vérifier leurs similitudes, le cas échéant. Nous terminons ce chapitre avec une présentation des politiques migratoires différentes dans les deux cas pour attaquer de plein fouet le troisième facteur, l'identité nationale, dans le chapitre suivant. Ici nous comparons les trajectoires historiques du développement des deux nations, les sondages de l'opinion publique et les rapports préparés par divers organismes portant sur la perception des étrangers sur la discrimination. En plus, nous analysons des sténogrammes parlementaires. Tout ceci dans le but de vérifier l'éventuelle divergence entre la Pologne et la République tchèque et de vérifier ainsi l'hypothèse sur le facteur identitaire. Le quatrième chapitre examine quelques entrevues semi-structurées avec deux organisations non-gouvernementales qui travaillent avec les immigrants et avec des représentants du ministère de l'Intérieur et du ministère du Travail et de la Politique sociale. Bien qu'en petit nombre et sommaires, ces entrevues nous permettent d'appuyer le facteur identitaire en Pologne en montrant les positions et les attitudes des institutions étatiques chargées des politiques de l'immigration à l'égard des immigrants permanents et de leur intégration. Il est important de souligner que nous n'allons pas analyser les systèmes migratoires du point de vue de migrants, mais plutôt de l'angle de ce que le pays d'accueil offre comme système.

Chapitre 1

Les théories et les facteurs migratoires

I. Les théories migratoires et les débats sur la migration internationale en Europe et en Pologne

À l'époque des flux massifs migratoires, de déplacements individuels ou de regroupements familiaux stimulés par des aspirations économiques ou des crises humanitaires, les pays qui reçoivent déjà depuis longtemps ou commencent à accueillir des migrants doivent faire face aux complications qui en découlent. Plusieurs économistes, juristes, sociologues, psychologues, politologues et autres se penchent sur les problématiques concernant : la sécurité et le contrôle des frontières, la politique des visas, la politique d'asile, les relations avec les pays tiers, ainsi que le problème d'intégration et d'autres. Plusieurs pays ont déjà développé leur propre politique de migration pour permettre d'affronter ces défis et de répondre aux nouveaux besoins démographiques et économiques, tandis que certains pays comme la Pologne se trouvent dans la phase initiale du développement d'une politique migratoire. Pour comprendre le développement d'une telle politique, il est important d'analyser les facteurs qui poussent un pays à élaborer sa propre politique de migration ou même d'immigration. Ils existent principalement trois facteurs qui participent à la théorie des approches sur les migrations internationales, soit l'économique, la démographique et la politique.

L'histoire des approches théoriques sur les migrations internationales date de la fin du XIX siècle quand Edward Ravenstein avait formulé des « Laws of migration » (1885-1889).¹ L'auteur a établi le premier cadre théorique, à partir d'une analyse empirique des migrations en Angleterre, sur les principes des migrations internationales qui ont guidé la plupart des recherches² du XXe siècle. Il a conclu que les principales causes de mouvements migratoires sont de nature économique et que « la plupart des migrations vont des zones agricoles vers les centres industriels et commerciaux »,³ ce qui effectivement constitue la toile d'études de plusieurs recherches au XIXe et XXe siècle. Les chercheurs sont d'accords qu'il n'existe toujours pas une seule théorie générale de la migration. Selon les chercheurs de la International Migration Institute de l'Université d'Oxford : « Les théories de la migration manquent de cohérence et souffrent du manque de mise en relation avec la théorie sociale générale. »⁴ Ces chercheurs reconnaissent l'importance du rôle de l'État dans les analyses, tout en soulignant qu'à « l'ère de la globalisation, les dynamiques des relations sociales transcendent les

¹ Zlotnik, Hanie. 2003. Théories sur les migrations internationales dans Caselli, Grazielle, Jacques Vallin et Guillaume Wunsch, *Les Déterminants de la Migration. Démographie : analyse et synthèse*. Édition de l'Institut National d'Études Démographiques National d'Études Démographiques.

² Ibid.,

³ Ibid..

⁴ International Migration Institute, University of Oxford, Repenser la théorie migratoire. En ligne. <<http://www.imi.ox.ac.uk/themes/theorie-sur-la-migration>>. Consulté le 30 mars 2011.

frontières, ce que doivent également faire les théories et méthodes utilisées pour les étudier. »⁵

Il n'est pas étonnant que plusieurs études aient développé leurs schémas théoriques visant à expliquer la nature, la genèse et le développement des types de migrations. On constate également de progrès scientifiques au niveau de l'explication des déterminants, des concepts migratoires et de formulation des hypothèses, ainsi que les causes et les conséquences de la migration, le rôle de l'État dans les décisions migratoires des individus, le rôle de l'État dans l'accueil des migrants et l'influence des facteurs d'attraction et de répulsion (push/push). Les études abordent les migrations à différents niveaux : individuel, familial et communautaire, ainsi qu'au niveau national ou global. Il y a effectivement plusieurs approches qui servent à l'étude d'une politique migratoire ou d'immigration. La migration peut être abordée, par exemple, de différents angles académiques : économique, anthropologique, géographique, démographique, sociologique, psychologique ou juridique.

À travers la mise en place des théories et des variables de la migration, nous savons qu'il existe plusieurs approches à la façon dont la migration peut être traitée, analysée et conçue. Les théories expliquent les facteurs qui de leur côté influencent les décisions concernant le développement des politiques de migration et d'immigration. Avant d'explorer les facteurs migratoires qui déterminent la création d'une politique d'immigration, nous voulons encore retracer les débats sur les enjeux migratoires qui ont lieu en Pologne et à l'international. Il est aussi important d'expliquer la différence entre les deux modèles de politiques : de migration et d'immigration. Bien que ces deux politiques concernent différents types des migrants, ils sont souvent utilisés de manière interchangeable.

1.1 Les débats sur la migration internationale en Europe et en Pologne

La plupart des gouvernements des pays industrialisés pensent que l'immigration, si elle n'est pas une solution magique aux problèmes causés par le vieillissement de la population ou une solution au déficit dans certains secteurs économiques, demeure néanmoins en partie une solution à ces problèmes. C'est pourquoi dans beaucoup de pays le nombre d'immigrants a considérablement augmenté au cours de la dernière décennie, ce qui à son tour a engendré des débats sur la valeur de recherche qui postulent ce paradigme et sur les décisions prises par les gouvernements sur les nombres augmentant d'immigrants chaque année.⁶

⁵ Ibid.

⁶ Papademetriou, Demetrios G. 2008. « Réflexions sur le système migratoire international ». *Diversité Canadienne*, Metropolis, vol.6, no 3.

Nous pouvons généralement tracer deux sortes de débats dans le domaine d'immigration qui englobent d'autres sujets liés à ceux-ci : premièrement, à savoir si l'immigration est véritablement une solution aux problèmes économique et démographique du pays et deuxièmement, le problème d'intégration des immigrants met en question la cohésion sociale et les sociétés « multikulti ». L'immigration est devenue donc un thème important dans un espace médiatique de construction de l'opinion publique, ainsi que dans le débat politique à l'échelon tant national et local qu'international. En l'espace des 30 dernières années, le débat évoluait façonné par les tendances migratoires. Les années 1970 dans plusieurs pays européens sont caractérisées par les flux des travailleurs étrangers temporaires qui doivent combler les places dans des secteurs économiques que les citoyens ne veulent pas occupés. Dans les années 1980, les discours concernant l'approche économique (coûts et avantages) céda leur place à l'approche politique et même culturelle où les nouveaux enjeux émergèrent : maîtrise des flux, identité nationale, citoyenneté, ainsi que communautarisme, multiculturalisme, assimilation, intégration, cohabitation avec l'islam. Quant à la décennie 1990, les débats prennent de l'ampleur géopolitique au sujet de : l'Europe et l'islam, allégeances et ingérences, citoyenneté en Europe et demandeurs d'asile dans le monde⁷. La décennie 2000 est une continuation du débat entamé dans la décennie précédente, mais aussi renforcé dans certains domaines tels que : la séparation des demandeurs d'asile des migrants économiques, les immigrants qui « volent » les emplois de la population locale, les systèmes sociaux et autres.

La politisation du débat sur l'immigration a pris particulièrement de l'ampleur il y a une vingtaine d'années, depuis que l'extrême-droite en a fait son cheval de bataille⁸. Nous entendons, par exemple, des voix depuis un certain temps suggérant que la scène politique européenne est marquée par les discours anti-immigrés et anti-musulmans. Plusieurs dirigeants de pays européens se sont engagés dans des débats effervescents prononçant que l'islam, l'immigration et la criminalité sont en fin de compte des menaces pour l'Europe entière. Les représentants de ce postulat étaient des personnes du camp de l'extrême droite populiste comme : Jean-Marie Le Pen en France, Joerg Haider en Autriche, Pia Kjaersgaard au Danemark, Pim Fortuyn et Geert Wilders en Pays Bas, ou Jimmie Akesson en Suède. Nous assistons depuis plusieurs d'années au même débat nationaliste en Suisse, en Allemagne, en Angleterre ou encore en Italie. Les immigrants sont donc accusés de criminalité, pris

⁷ Withol de Wenden, Catherine. 1995. « L'immigration, objet du débat politique ». *Confluence Méditerranée*, no 14. En ligne. <<http://libertaire.free.fr/ImmigrationPolitique.html>>. Consulté le 30 mars 2011.

⁸ Withol de Wenden, Catherine. 2009. « Accueil, l'état de la France ». *CERAS-recherche et action sociales*, projet no. 311, En ligne. <<http://www.ceras-projet.org/index.php?id=3874>>. Consulté le 30 juin 2011.

pour des participants de groupements terroristes et surtout perçus comme ceux qui ne s'intègrent pas avec la société du pays d'accueil. En l'espace de quelques mois, Merkel, Cameron et Sarkozy ont reconnu récemment que le concept du multiculturalisme a complètement échoué, qu'il est en contradiction avec les politiques nationales et qu'il représente un danger pour la sécurité nationale⁹. Par ce débat, nous assistons à une hausse des préoccupations au sujet de la diversité culturelle, ethnique et religieuse. On prétend que l'incompatibilité de la tradition des immigrants non-occidentaux avec la tradition des Européens rend les relations dans l'espace public difficiles. Selon ce point de vue, ce sont particulièrement les immigrants de tradition musulmane qui sont censés être incapables d'embrasser les normes modernes des sociétés démocratiques, les valeurs et les comportements de ces sociétés, telles que l'égalité des sexes, la place de la femme dans la société, les différents orientations sexuelles et ainsi de suite¹⁰.

Les positions sur ce sujet demeurent cependant très partagées entre les chercheurs, les médias, les politiciens et les représentants des ONG. En effet, le débat sur la migration regroupe les militants, les politiciens, les chercheurs, les immigrants, les citoyens et autres gens et institutions qui sentent la nécessité d'en parler. Les militants des droits de la personne, des migrants travailleurs et des réfugiés persistent dans leur opinion que les gouvernements préoccupés par la sécurité, ont restreint des politiques d'accueil des migrants et encore plus d'immigrants permanents.

L'Union européenne comme institution régionale propose plusieurs initiatives cherchant à faire entrer l'Europe dans un débat sur différents aspects des migrations internationales. Lors de l'adoption du Pacte européen sur l'immigration et l'asile en Octobre 2008, elle a décidé de tenir un débat annuel sur l'asile et les politiques d'immigration où la Commission européenne présente un rapport au Conseil chaque année.¹¹ Elle s'est engagée dans le Forum mondial de Bruxelles en juillet 2007 et novembre 2008 discutant entre autres sur les liens entre la migration et le développement dans un esprit de dialogue entre pays d'accueil, pays de départ, syndicats, associations, ONG et organisations internationales.¹² Encore un autre exemple sera le débat autour de la migration clandestine, plus

⁹ Guéritée, Julia B. 2011. « Pour une politique d'immigration claire ». PressEurop. En ligne. Février. <<http://www.presseurop.eu/fr/content/editorial/508871-pour-une-politique-d-immigration-claire>>. Consulté le 2 novembre 2011.

¹⁰ Rath, Jan. 2011. « Débat sur le multiculturalisme ». *Harvard International Review*. En ligne. <<http://translate.google.ca/translate?hl=fr&langpair=en%7Cfr&u=http://hir.harvard.edu/debating-multiculturalism>>. Consulté le 30 janvier 2011.

¹¹ Castagnoli, Cristina. 2012. « Politique d'immigration ». Europe.eu. En ligne. <http://www.europarl.europa.eu/ftu/pdf/fr/FTU_4.12.3.pdf>. Consulté le 30 janvier 2011.

¹² Withol de Wenden, Catherine. 2009. « Accueil, l'état de la France ». *CERAS-recherche et action sociales*, projet no. 311, En ligne. <<http://www.ceras-projet.org/index.php?id=3874>>. Consulté le 30 juin 2011.

spécifiquement des *boat people*, du programme de la Politique du voisinage. Le débat sur ce sujet a commencé en Europe en 1990 et concerne deux aspects : le partage financier (*financial transfer*) des coûts quant à la question d'assistance des réfugiés venant des pays voisins et la création des systèmes d'asile dans les pays membres, ainsi que la distribution des réfugiés et des demandeurs d'asile (*physical dispersal*) entre les pays membre de l'UE.¹³

Même si les enjeux nationaux prennent le pas sur les enjeux européens, avec une faible européanisation des campagnes et des programmes politiques (Costa, 2009 :178), l'immigration demeure un sujet vif autant dans les débats européens que dans les débats nationaux surtout des pays fortement touchés par le phénomène migratoire.

Pendant longtemps le sujet de la migration était évité par les partis politiques des pays démocratiques européens dans les débats anticipant les élections où les parties politiques normalement doivent avoir des positions stables et une vision claire sur différents problèmes ou défis sociopolitiques (Freeman 1995)¹⁴. Puisque l'opinion sur la présence des migrants, leurs conditions de vie et la politique sur l'immigration ou son absence divisaient les politiciens, les citoyens et différents ONG, on préférerait l'éviter jusqu'aux premières protestations organisées par des immigrants manifestant contre la précarité de leur situation socio-économique, la discrimination et le racisme dont ils sont victimes. En conséquence, le fait de ne pas accepter les immigrants dans le pays mène à une sorte de négligence dans le domaine d'intégration qui a des conséquences irréversibles sur la cohésion sociale et d'autres aspects importants du pays. La France et l'Allemagne sont des exemples de pays qui pendant longtemps persistaient dans l'état de léthargie volontaire en n'acceptant pas l'idée que la deuxième génération des *gasterbeiter* des années 1960 et 1970 a de problèmes majeurs d'intégration.

Pendant qu'en Europe de l'ouest et du sud l'immigration est au centre de plusieurs débats politique ou médiatique, en Pologne les politiciens restent relativement muets et passifs à la proposition informelle des médias pour participer dans les débats. Il semble qu'ils évitent d'accepter le fait de l'existence des immigrants en Pologne dans la mesure où ils ne basculaient pas la cohésion sociale et la tranquillité sur le territoire polonais. Pour que la politique migratoire devienne une priorité politique dans le débat et dans l'agenda gouvernemental, il semble qu'en Pologne il faut qu'il y ait

¹³ Boswell, Christina. 2003. « Burden-sharing in the New Age of Immigration ». In *Migration Information Sources*. En ligne. <<http://www.migrationinformation.org/feature/display.cfm?ID=173>>. Consulté le 20 mars 2011.

¹⁴ Freeman, Gary P. 1995. « Modes of Immigration Politics in Liberal Democratic States. » *International migration Review*, vol.29, no 4, pp.881-902.

des incidents et des conflits entre les immigrants et les citoyens (Stola 2004). La Pologne n'est pas le seul pays qui se trouve dans cette dynamique.

On peut donc se demander si la Pologne va attendre jusqu'aux premières manifestations de discrimination et d'insatisfaction des immigrants pour arriver conséquemment à la formulation d'une politique d'immigration. La position passive, certains diraient même discriminatoire, de certains gouvernements tels que celui de la France ou de l'Allemagne envers les migrants, devrait nous mobiliser à réfléchir sur la présence en Pologne de 60 000 migrants légaux et approximativement un demi-million d'illégaux (ces chiffres grandissent constamment). Cette situation demande une plus grande attention de la part du gouvernement polonais, puisque le pays devient un pays *de facto* d'immigration, un processus inévitable et ce qui demande de la préparation. Il est risqué de faire semblant que ces étrangers qui vivent inaperçus et muets sur le territoire polonais ne font pas partie du paysage social polonais.

Bien que les débats aux sujets des migrations internationales dans l'UE et dans le monde généralement se soient intensifiés des dernières années, en Pologne le sujet demeure plutôt négligé par le gouvernement. Si nous pouvons parler d'un vrai débat ouvert en Pologne depuis 1989, c'est seulement au sujet de l'émigration (Iglicka 2006, Fihel, Kaczmarczyk, Tyrowicz 2008, 5; Grabowska 2008, 2; Oded, Fan 2007, 15). Les médias, les universitaires et même les partis au pouvoir, ont été tous pendant longtemps secoués par le fait que tant de Polonais de tous les âges ont émigré suite à l'effondrement du communisme en 1989 et suite à l'adhésion de la Pologne à l'UE. Ces événements ont provoqué des réflexions sur la question de la longévité du séjour de ces émigrants à l'étranger. Plusieurs débattaient la particularité de cette émigration : s'agit-il d'un établissement permanent ou plutôt temporaire jusqu'à ce que la situation économique s'améliore en Pologne? Le débat sur ce sujet dure jusqu'aujourd'hui (Niedzwiedzki 2010; Grabowska-Lusińska & Okólski 2009; Fihel, Kaczmarczyk & Tyrowicz 2008; Grabowska-Lusińska 2008; Wiśniewski 2004; Iglicka 2002).

Il est clair que la question d'immigration n'a pas éveillé autant d'intérêt ni des médias ni des politiciens entre 1989 et 2004. La situation a commencé à changer suite à l'accession de la Pologne à l'UE. Dans les années 90 le premier discours qui a émergé dans tous les pays de l'ex-bloc soviétique concernait le contrôle des frontières et les droits de l'homme, ce qui a conduit à la polarisation de l'émergence des parties prenantes dans le processus. Le concept de contrôle des frontières a été

évidemment guidé par le concept de sécurité à la fois nationale et internationale.¹⁵ L'introduction de la nouvelle loi sur les étrangers en 26 juin 1997 a stimulé le débat sur l'une des principales catégories d'étrangers qui entraient jusqu'alors en Pologne : les commerçants de navette venant des pays voisins. Cette loi était basée sur les règles d'entrée et de séjour des étrangers adoptés à l'instar de l'*acquis* et les pratiques des membres de l'UE qui étaient plus restrictifs avec pour but de lutter contre l'immigration clandestine. Ces nouvelles mesures techniques imposées par l'UE, qui se sont avérées très négatives sur le marché du commerce frontalier, ont dégoûté la polémique. La critique de cette nouvelle politique a été exprimée dans les débats parlementaires et médiatiques.

Le débat sur la politique d'intégration, qui est un instrument de la politique d'immigration, a été pendant longtemps très limité pour des raisons simples : le petit nombre de migrants habitant le territoire polonais, qui ne causait pas de problèmes visibles, semblait ne représenter aucun intérêt immédiat tant pour les médias que pour les politiciens. Présentement, le concept d'intégration est débattu par plusieurs chercheurs (Kindler 2010; 2009; Oded 2010; Grzyńska-Kazłowska 2008; 2007), dans différentes conférences¹⁶ et surtout dans la presse. Les médias sont les meilleurs témoins du fait que le sujet des migrations est important à débattre et ils attirent de plus en plus l'attention. Depuis environ quatre ans les médias ont décidé d'éclairer le fait que les migrants demeurent sur le territoire polonais et que leur existence, caractérisée par l'inégalité concernant l'accès aux différents droits fondamentaux, est peu remarquée autant par les Polonais que par leur gouvernement.¹⁷ Nous lisons dans la presse des questions pertinentes notamment à savoir si la Pologne a besoin d'une nouvelle main d'œuvre, et si oui, d'où elle devrait venir.¹⁸ Les médias abordent les problèmes de l'intégration des immigrants, les difficultés quotidiens des migrants illégaux et ils invitent le gouvernement à prendre au sérieux ces problèmes qui peuvent facilement mener à d'autres difficultés liées par exemple à la cohésion sociale.¹⁹ Leurs idées sont plutôt progressistes et suivent le courant de pensée

¹⁵ Iglicka, Krystyna. 2004. «Unijny wymiar bezpieczeństwa z perspektywy migracji międzynarodowych i dylematów wielokulturowości ». *Centre for International Relations*, Raporty i Analizy.

¹⁶ IOM et le Ministère du travail et la politique sociale ont organisé le débat en 2006 en Varsovie consacré aux problèmes et barrières rencontrés dans le processus d'intégration des migrants en Pologne. Un des arguments clé de ce débat a été la constatation de la nécessité de développer une politique claire d'intégration qui porterait l'aide en tant aux réfugiés qu'aux immigrants. Jusqu'à aujourd'hui cette politique n'a pas été créée.

¹⁷ Kleiber, Michal. 2010. « Porozmawiajmy o czymś ważnym ». *Gazeta Wyborcza*. En ligne. Septembre. <http://wyborcza.pl/1,76842,8353336,Porozmawiajmy_o_czym_s_waznym.html>. Consulté le 2 Mars 2012.

¹⁸ Orłowski, Wojciech. 2009. « Ile kosztuje nielegalny imigrant? ». *Gazeta Wyborcza*. En ligne. Décembre. <http://gospodarka.gazeta.pl/pieniadze/1,29577,7360902,Ile_kosztuje_nielegalny_imigrant_.html>. Consulté le 18 juillet 2011. et Pawłowska-Salinska, Katarzyna. 2008. « Nowe pomysły na cudzoziemców ». *Gazeta Wyborcza*. En ligne. Septembre. <http://gazetapraca.pl/gazetapraca/1,90439,5697297,Nowe_pomysly_na_cudzoziemcow.html>. Consulté le 18 juillet 2011.

¹⁹ Pawlicki, Jacek. 2005. « Francuska lekcja dla Polski – czyli jaka ma być polska polityka migracyjna ». *Gazeta Wyborcza*. En ligne. Novembre. <<http://wyborcza.pl/1,75478,3012492.html>>. Consulté le 18 juillet 2011.

libérale dans le sens que les immigrants sont présentés comme une influence positive sur le développement économique et culturel du pays et que les immigrants peuvent être perçus comme un remède aux problèmes démographiques.²⁰ Cependant, nous pouvons aussi lire des articles qui décrivent la peur ou l'anxiété des politiciens sur l'idée d'ouvrir les frontières aux immigrants venant de cultures et de religions différents à la « nôtre ».²¹ Ces politiciens sont inspirés par les incidents qui durent depuis quelques années dans des pays de l'Europe de l'ouest et de sud mais surtout par les propos sur le multiculturalisme prononcés par Merkel en 2011 et qui ont été repris par Sarkozy et Cameron.²²

Il est clair que les médias contribuent à la conscientisation de la société sur le fait que la Pologne est sans aucun doute un territoire habité par les migrants de différentes origines.²³ Pour que le débat ait lieu dans la société, les institutions et les citoyens doivent s'engager et il faut admettre que les médias jouent un rôle majeur dans ce genre d'engagement. Les médias ne restent pas non plus aveugles aux incidents liés à la discrimination, l'intolérance et le racisme dans des milieux de travail ou dans les rues des villes polonaises. La presse montre que la distance socio-économique entre les migrants et les citoyens est notable.²⁴ En sachant que la Pologne est un pays ethniquement toujours très homogène, il y a des actions de sensibilisation de la société sur les différents traits culturels et sur le fait qu'il ne faut plus ignorer l'existence de divers cultures, langues, religions et même orientations sexuelles qui s'opposent à celles qui caractérisent les Polonais depuis presque un siècle. Le problème de la discrimination des migrants est directement lié à la question sur laquelle nous nous penchons dans ce travail. Dans le troisième chapitre du mémoire, nous allons analyser avec plus de détails la discrimination et le racisme dans la société polonaise en se basant sur la presse, les sondages et les études savantes, afin de justifier notre hypothèse que l'identité nationale polonaise façonnée à travers de nombreuses décennies a de facto un impact négatif sur l'ouverture du pays à l'égard de la création d'une politique d'immigration. Le facteur de la discrimination est un trait caractéristique des pays qui

²⁰ Wojciechowski, Marcin. 2009. « Europejczycy II kategorii ». *Gazeta Wyborcza*. En ligne. Décembre. <http://wyborcza.pl/1,97738,7381857,Europejczycy_II_kategorii.html>. Consulté le 18 juillet 2011.

²¹ Andrusiewicz, Wojciech. 2006. « Lubelska LPR przeciw imigrantom ». *Gazeta Wyborcza*. En ligne, Août, p. 3-2. <<http://wiadomosci.gazeta.pl/Wiadomosci/1,80273,3522171.html>>. Consulté le 18 juillet 2011. Et Lorenz, Wojciech et Aleksandra Rybinska. 2011. « Klęska integracji w Europie ». *Rzeczpospolita*. En ligne. Février. <<http://www.rp.pl/artukul/612449.html>>. Consulté le 18 juillet 2011.

²² Bielecki, Tomasz. 2010. « Goniąc imigrantów, Europa strzela sobie w stopę ». *Gazeta Wyborcza*. En ligne. Septembre, p.6-8. <http://wyborcza.pl/1,86117,8414037,Goniac_imigrantow__Europa_strzela_sobie_w_stope.html>. Consulté le 18 juillet 2011.

²³ Ibid.,

²⁴ Pawłowska-Salińska, Katarzyna. 2010. « Imigranci w Polsce? Tak, ale z umiarem ». *Gazeta Wyborcza*. En ligne. Décembre. <http://gazetapraca.pl/gazetapraca/1,90443,8807958,Imigranci_w_Polsce__Tak__ale_z_umiarem.html>. Consulté le 18 juillet 2011.

pendant longtemps restaient ethniquement homogènes.

Nous constatons qu'il y a toujours relativement peu d'études qui portent sur le concept d'une véritable politique d'immigration qui compléterait le régime migratoire qui a été développé surtout depuis l'adhésion de la Pologne au sein de la communauté européenne. (Iglicka 2003, 13; Iglicka, Weinar 2008; Borzeda 2010). On peut constater que les études publiées traitent les facteurs économiques comme un principal déterminant dans la création d'une politique d'immigration (Agata Górný, Izabela Grabowska-Lusińska, Magdalena Lesińska, Marek Okólski, 2010). Certains chercheurs de l'Institut pour la Recherche sur Migration de Varsovie trouvent que : « There is a strong need for the development of a more complex and long-term migration policy.... A rigorous political debate on immigration is required to define national interests and specify long- and short-term goals to be achieved through migration policies. »²⁵ Par contre, les politiciens semblent à tout prix éviter ce sujet (Łotocki 2010, p.27; Górný 2010, p.54). Néanmoins, Stola réclamait déjà en 2003 l'élaboration d'une réelle politique d'immigration suggérant que même s'il y a assez d'information sur les processus de la politique migratoire, ce bagage d'information a très peu d'influence constructive sur l'action politique dans ce domaine²⁶.

En somme, à part les universitaires et les médias qui écrivent de temps à autre sur les questions liées à l'immigration en Pologne ou en Europe, il n'existe pas de véritable débat public et politique ouvert concernant les immigrants, les réfugiés ou les demandeurs d'asile. Selon le rapport gouvernemental de 2008-2009 concernant la démographie, la pénurie sur le marché du travail devait premièrement être remplie par l'embauche des Polonais, et en suite par le rapatriement de la main d'œuvre polonaise et en dernier lieu par les étrangers²⁷. Cependant, nombreux chercheurs ne sont pas d'accord avec cette position du gouvernement. Iglicka (2005) et Okólski (2010) considèrent que l'immigration est indispensable pour l'économie du pays et que le pays doit tout faire pour ne pas perdre dans la concurrence internationale pour la main d'œuvre hautement qualifiée. Ils sont conscients que beaucoup de pays établissent des systèmes d'immigration pour sélectionner les immigrants hautement qualifiés qui viennent travailler chez eux, ce qui propulse l'économie nationale. De plus ils considèrent que l'immigration apporte des avantages sociaux-culturels pour le pays d'accueil.

²⁵ Drbohlav, Dusan, Agnes Hars et Izabela Grabowska-Lusińska (2009), *Experiencing immigration: Comparative analysis of the Czech Republic, Hungary and Poland*, IDEA Working Paper, No.14.

²⁶ Mazur-Rafal, M. 2003. «Wyzwania dla narodowej polityki migracyjnej w kontekście UE. Doświadczenia Polski i Niemiec ». *Center for International Relations*, Raporty i Analizy, vol. 1, no 4.

²⁷ Rządowa Rada Ludności, Sytuacja Demograficzna Polski, Raport 2008-2009, Warszawa. En Ligne. <http://www.stat.gov.pl/cps/rde/xbcr/bip/BIP_raport_RRL_2008-2009.pdf>. Consulté le 2 novembre 2011.

Le débat est un outil important dans l'analyse de la situation migratoire dans le pays. Il permet de voir la position des citoyens, des ONG qui travaillent avec les immigrants et surtout les représentants du gouvernement qui décident sur le modèle de la politique d'accueil de (im)migrants. Après avoir vérifié plusieurs sources médiatiques nous avons remarqué que les deux concepts de la politique de migration et d'immigration sont mélangés couramment, surtout en Pologne qui a peu d'expérience avec des (im)migrants et pas du tout avec les systèmes migratoires. Pour cette raison nous trouvons important d'expliquer ces deux politiques car dans notre travail nous nous demandons pourquoi la Pologne se bloque à l'accueil des immigrants permanents.

1.2 Les différences entre les concepts migratoires

Il y a de la confusion dans l'utilisation des expressions « politique de migration » et « politique d'immigration ». Il y a également de la confusion sur mais aussi des termes qui caractérisent les catégories de personnes liées à ces politiques : « migrant », « immigrant », « réfugié » et même « représentant de minorité ethnique ou national ». Puisque le domaine de la migration est toujours relativement nouveau en Pologne, il arrive qu'on mette tous ces termes dans le même panier. Nous trouvons donc important d'expliquer et de démontrer qu'il y a une distinction significative entre un immigrant, un réfugié, un migrant temporaire ou encore un représentant de la minorité ethnique ou national dans le contexte de la création d'une politique d'immigration.

Selon Statistique Canada, le terme « immigration » désigne « le mouvement de personnes d'un pays quelconque vers un autre pays dans le but de s'y établir ».²⁸ Selon le dictionnaire Larousse en ligne, le terme « immigration » désigne : « Installation dans un pays d'un individu ou d'un groupe d'individus originaires d'un autre pays ».²⁹ Dans la mesure où le terme « installation » ne comporte pas nécessairement de caractère durable, la définition de Larousse illustre les ambiguïtés par rapport à l'utilisation du terme « immigration » dans les différentes études en Europe et au Canada. Par exemple, le terme « immigré » est défini de la manière suivante par l'Institut national de la statistique et des études économiques en France : « un immigré est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en France. »³⁰ Il n'y a aucun qualificatif sur la forme de résidence ou la durée du séjour, contrairement au Canada où l'immigration comporte une dimension qui va au-delà du temporaires.

²⁸ Canada. Statistics Canada. En ligne. < <http://www.statcan.gc.ca/concepts/definitions/immigr-fra.htm>>. Consulté le 20 mars 2011.

²⁹ Larousse. En ligne. < <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/immigration>>. Consulté le 20 mars 2011.

³⁰ Institut national de la statistique et des études économiques. En ligne. <<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/immigre.htm>>. Consulté le 2 mars 2012.

Ce manque de cohérence mène à une confusion conceptuelle significative quand on traite de la politique d'immigration d'un pays. S'agit-il de la politique envers les étrangers migrants qui résident de façon temporaire dans le pays ou plutôt de ceux qui résident de façon permanente? Bien que les différentes définitions puissent avoir des conséquences évidentes sur la politique d'immigration, il faut constater le manque de cohérence dans les différentes études sur le sujet. En d'autres mots, les études en Europe et en Amérique du Nord sur la politique d'immigration ne traitent pas toujours du même phénomène migratoire. Nous allons donc se baser sur les études, les pays avec une longue tradition de réception en ce qui concerne l'explication des terminaisons : migrant, immigrant et réfugié.

Cette ambiguïté découle en partie de la situation de pays comme l'Allemagne et la France qui pendant longtemps étaient de facto des pays d'immigration, bien qu'ils viennent à peine d'adopter de nouvelles lois qui portent officiellement sur l'immigration (choisie). Ils sont donc devenus *de jure* des pays d'immigration. Cette absence de reconnaissance d'une situation *de facto* avait pour résultat que les résidents étrangers ne bénéficiaient pas de programmes d'intégration. Pour notre étude sur la Pologne, l'observation ci-dessus aura une conséquence fondamentale : il est difficile d'avoir une politique d'intégration sans avoir d'abord adopté une politique d'immigration. Contrairement, une politique migratoire ne suffit pas en ce qui concerne l'intégration des migrants qui vont résider pendant longtemps. Nous comprenons que ce genre d'ambiguïtés se trouve dans des pays comme la France et l'Allemagne qui sont des pays relativement jeunes, par rapport aux questions migratoires comparant aux pays qui sont traditionnellement des pays d'immigration. Pour cette raison, nous allons chercher des explications des terminologies qui nous intéressent pour ce travail chez les pays qui avec une longue histoire migration, comme le Canada.

Afin d'éviter la confusion conceptuelle ci-dessus, nous allons proposer dans ce travail une distinction claire entre la politique d'immigration et la politique (ou le régime) migratoire. La politique migratoire concerne l'ensemble des mesures prises par un État à l'égard des migrations qui l'affectent, y compris la détermination du statut des migrants étrangers qui sont présents sur le territoire national, les contrôles frontaliers (par ex. visas), les demandes d'asile, les questions d'émigration, et surtout les migrants temporaires. Par contre, la politique d'immigration concerne les mesures prises par un État à l'égard des immigrants étrangers installés sur son territoire de façon durable (par ex. la résidence permanente ou le permis de séjour de dix ans). Par le fait de l'existence

de cette politique le pays détermine son caractère migratoire et se décide à formuler un système qui facilite l'entrée des immigrants et leur intégration.

La politique d'immigration prévoit généralement l'admissibilité de trois catégories d'immigrants : les membres de famille qui viennent grâce au programme de réunification de familles, les immigrants indépendants qui sont admis en fonction de leurs qualifications, de leur capital d'investissement et des besoins du marché d'emploi (le programme des points) et des réfugiés³¹. Une telle politique d'immigration vise surtout à faire venir les immigrants économiques (et leur famille) pour satisfaire les besoins de l'économie du pays. La tendance en matière de cette politique est basée sur des objectifs à long terme, donc les immigrants sont des personnes qui sont censées venir au pays pour s'installer de façon permanente. La politique d'immigration est donc inscrite dans une notion de temps où l'immigrant devient premièrement un résident et en suite un citoyen du pays. Son intégration à la nouvelle société est garantie grâce aux programmes d'intégration qui fait partie de la politique d'immigration.

Dans le cas de la Pologne où une telle politique n'existe pas, nous cherchons à savoir si le pays entrevoit l'acceptation d'immigrants à long terme c'est-à-dire des futurs citoyens. Nous allons donc analyser maintenant les facteurs qui déterminent la création d'un système d'accueil de migrants temporaires et d'immigrants permanents.

II. Les facteurs déterminant l'adoption de politiques de (im)migration

Selon la littérature, les facteurs qui entrent en jeu lors de l'élaboration des politiques sont les suivants : économiques (liés aux questions démographiques) et sociopolitiques.

1.1 Le facteur économique

Les recherches traitant le facteur économique des mouvements migratoires en Pologne sont relativement nombreux (Kaczmarczyk & Okólsk, 2008; Gmaj, 2005; Korczyńska & Duszczyk, 2005; Iglicka, 2007; Górný, Grabowska-Lusińska, Lesińska, Okólski eds., 2010). Bien que généralement l'économie soit perçue comme le mécanisme principal d'attraction et de répulsion des migrants (*push/pull factors*), les voix sont très partagées en ce qui concerne la contribution finale des migrants

³¹ Encyclopédie canadienne. En ligne. < <http://www.iom.int/jahia/Jahia/about-migration/developing-migration-policy/lang/en>>. Consulté le 20 mars 2011.

à l'économie net du pays d'accueil. Plusieurs chercheurs présentent donc d'un côté des estimations des facteurs qui motivent les personnes à émigrer, de l'autre côté des conséquences de la présence des migrants sur l'économie du pays d'accueil. Les résultats démontrent que l'impact varie dépendamment des variables temporelles ou géographiques et que finalement il peut être bénéfique ou défavorable.³² Certains chercheurs (Borjas 2008; Termote 2002,) menant des recherches dans des pays avec une longue tradition d'immigration, comme les États-Unis ou le Canada, admettent l'importance des immigrants pour l'économie et la société du pays d'accueil, mais ils démontrent aussi que les impacts de ces immigrants sur l'économie ou sur le processus du vieillissement de la société sont plutôt mineurs. Termote estime que la théorie économique accorde une place importante à la migration dont dépendrait l'équilibre économique internationale, mais il se demande si elle contribue véritablement à cet équilibre.³³ Les exemples d'étude traitant l'impact des immigrants sur l'économie du pays d'accueil sont donc nombreux. Par exemple, plusieurs études (Borjas, Teitelbaum, 2008; Drummond & Fong, 2010;) sur l'économie et les immigrants, se concentrent sur les habilités, l'éducation et le niveau de salaire des immigrants. Les auteurs mesurent la contribution des immigrants hautement qualifiés, qui s'adaptent rapidement au marché de travail dans des pays d'accueil, sur le développement économique de ce pays.³⁴ Plusieurs chercheurs postulent ainsi que les immigrants constituent indubitablement un remède aux défis économique et démographique des sociétés vieillissantes qui souffrent déjà d'une pénurie de main-d'œuvre (Legrain, 2008; Skeldon, 2008;).

En ce qui concerne la Pologne, la situation économique s'améliore depuis les grands changements qui ont suivi les événements de 1989. Bien que son économie basée surtout sur l'ouverture du marché libre soit sur une bonne voie de développement, la Pologne demeure toujours un pays qui n'attire pas énormément de migrants. Le niveau de chômage reste toujours élevé, variant entre 11% et 15%.³⁵ Quant à la main d'œuvre étrangère, la Pologne peut être considérée de facto comme un pays d'immigration avec quelque 60 000 immigrés légaux et approximativement entre 500 000 et 600 000 clandestins, même si le solde migratoire reste toujours négatif. Les Ukrainiens, et les Vietnamiens représentent les groupes d'étrangers les plus nombreux parmi tous les migrants qui comprennent

³² Borjas, George J. 1994. « The Economics of Immigration ». *Journal of Economic Literature*, vol. 32, no 4, pp. 1667-1717.

³³ Termote, Marc. 1993. « Causes et conséquences économiques de la migration internationale – théorie et réalité ». *Études internationales*, vol. 24, no 1, pp. 51-61.

³⁴ Borjas, George J. 1994. « The Economics of Immigration ». *Journal of Economic Literature*, vol. 32, no 4, pp. 1667-1717.

³⁵ Główny Urząd Statystyczny (GUS). « Miesięczna informacja o bezrobociu rejestrowanym w Polsce w maju 2012 roku ». Departament Pracy. En ligne. <http://www.stat.gov.pl/gus/5840_1446_PLK_HTML.htm>. Consulté le 30 janvier 2011.

aussi des : Russes, Biélorusses, Tchéchènes et Turcs. Au sujet de la démographique, la Pologne aborde seulement certains aspects. Il y a des études qui abordent le problème lié au faible taux de natalité, ce qui risque de mener éventuellement à une pénurie de la main d'œuvre. C'est à cause de ce problème démographique fondamental que plusieurs pays ont déjà développé leur propre politique d'immigration basée sur un système de points et d'autres pays sont en train de le faire pour permettre d'affronter ces défis et de répondre aux nouveaux besoins économiques et sociaux. La Pologne cependant ne lie pas encore directement ce phénomène avec la migration. Il manque des études claires portant sur l'impact éventuel de la démographie sur la migration ce qui prouve que le pays s'obstine à analyser la migration comme un remède.

1.2 Le facteur sociopolitique

Puisque des flux migratoires stimulés par la mondialisation, les besoins économiques et les crises humanitaires semblent être difficile à contrôler, les pays occidentaux qui reçoivent le plus grand nombre de migrants doivent apprendre à gérer les questions concernant la sécurité comme le contrôle des frontières (renforcé après les attentats du 11 septembre 2001 dans le cadre d'une politique anti-terroriste), la politique des visas, la politique d'asile, la régulation des migrants légaux et illégaux ainsi que l'établissement des relations avec les pays tiers et l'intégration des nouveaux venus dans le cadre économique et sociopolitique du pays d'accueil (Crépeau, 2003; Crépeau, 2007; Castles, 2008; Martin, 2008).

Le sujet de l'intégration des immigrants est devenu un point sensible dans les multiples débats à travers le monde et commence même en Pologne (Grzymała-Kazłowska, 2007; Grzymała-Kazłowska & Łodziński, 2010; Scheffer, 2010; Kindler 2009; Wysińska, 2010). Les chercheurs, les représentants de gouvernements et les organisations « think tank » se penchent sur plusieurs aspects qui influencent l'intégration réussie des immigrants aux nouvelles conditions des pays d'accueil, ainsi que l'acceptation de ces arrivants par les habitants actuels de la terre d'accueil. On discute le rôle que doit jouer le pays d'accueil, et les organisations d'intégration pour aider les immigrants et les réfugiés à s'accommoder dans leur nouveau pays. On tranche la question des obstacles et des défis que les immigrants et les réfugiés rencontrent durant le processus d'intégration, par exemple : l'accès à des emplois appropriés, le manque de reconnaissance de leurs titres de compétences et de leur expérience, le racisme, l'intolérance et la discrimination, le logement abordable, les compétences linguistiques, l'isolement et le tissage d'un réseau de contacts, la formation et l'éducation, le manque

de connaissance du modèle coopératif, la diversité culturelle, le manque de fonds disponible pour la croissance du commerce³⁶ etc. De l'autre côté, on discute du besoin de bâtir la cohésion sociale dans des sociétés multiculturelles et multiethniques³⁷. Cette responsabilité partagée entre les nouveaux arrivants et les habitants actuels est un point de départ dans divers débats sur la réussite de coexistence des gens qui ne partagent pas la même appartenance historique et nationale, les mêmes connaissances linguistiques, la même religion, et autres traits qui caractérisent chaque pays. Ce ci suggère que la migration exige la collaboration entre plusieurs institutions à l'intérieur du pays, comme le Ministère de l'intérieur avec le Ministère de l'extérieur, du travail et avec différentes organisations non gouvernementales qui travaillent avec les migrants. La stratégie gouvernementale demande de mettre en place un cadre institutionnel régulant l'entrée et l'établissement, mais aussi l'intégration les migrants avec la société d'accueil. La politique d'immigration est donc indispensable pour la bonne cohésion sociopolitique du pays d'accueil.

Quant à la Pologne, selon Okolski³⁸ le facteur politique a joué un rôle important dans la mobilisation des mouvements de migrants vers la Pologne à partir de 1989. Les événements tels que la transformation d'un pays totalitaire en pays démocratique, la dissolution du bloc soviétique et la fin de l'ordre politique bipolaire ont généralement renforcé le facteur politique sur le territoire polonais. En tant qu'un pays libre et réformé économiquement, socialement et politiquement, la Pologne commençait à attirer de plus en plus de visiteurs curieux de voir le pays de Solidarność, mais aussi des migrants économiques et des demandeurs d'asile voulant s'installer. L'augmentation des mouvements transfrontaliers a aussi obligé le pays d'améliorer son système de contrôle de frontières afin de vérifier toutes les personnes qui voulait entrer sur le territoire polonais et éventuellement continuer vers l'UE. Ces efforts comprennent des mesures pour lutter contre la migration illégale. Dès que le nombre de migrants a commencé à augmenter, le sujet de la migration a secoué un peu la sphère politique. En conséquence, des discussions sur la présence des étrangers sur le territoire polonais ont été amalgamées au sujet des minorités habitant la Pologne.

Du point de vue politique, le cadre légal de la politique migratoire présent en Pologne est conforme aux normes internationales et aux exigences de l'UE, ce que nous allons décrire plus en détail dans le 2^{er} chapitre. En revanche, une politique d'intégration n'existe toujours pas faute de volonté politique,

³⁶ Créer des Opportunités – Optimiser les Possibilités : les coopératives d'immigrant(e)s et de réfugié(e)s au Canada, consulté en ligne : <http://coopzone.coop/files/Immigrant%20COOPS%20French.pdf>

³⁷ Scheffer, Paul (2010), *Druga ojczyzna. Immigranci w społeczeństwie otwartym*. Wydawnictwo Czarne.

³⁸ Górny, A et Grabowska-Lusińska, I (eds). (2010). *Immigration to Poland: policy, employment, integration*. Wydawnictwo Naukowe Scholar.

d'argent et de méthodes, mais aussi faute d'une fermeture sociale aux étrangers³⁹. Les quelques programmes qui sont mises en place sont destinés uniquement aux demandeurs s'asile. Bien qu'il existe quelques organisations non gouvernementales, elles n'arrivent pas à réaliser leur but en ce qui concerne l'aide aux migrants, en raison du manque de moyens financiers de la politique sociale, du manque de cours préparatoires pour travailler avec les gens de culture et mentalité différente et du manque d'une vision générale du pays sur les aspects migratoires, ainsi que du manque d'expérience en tant que pays d'immigration. En effet, les immigrants ne reçoivent aucune assistance liée aux défis et aux obstacles concernant l'adaptation au nouvel environnement. Borzeda conclut que « le manque d'une politique d'intégration freine le développement des réseaux communautaires qui contribuent généralement ensuite à insérer leurs compatriotes nouvellement venus ».⁴⁰

1.3 Le facteur de l'identité nationale

L'identité nationale est le dernier facteur que nous voulons prendre en considération dans l'étude sur la migration. Nous sommes particulièrement intéressés par une approche sociologique qui traite de l'identité nationale⁴¹, ainsi que l'approche constructiviste de la théorie des relations internationales qui cible l'identité dans le contexte des intérêts de l'État construits à travers les processus historiques. Selon Meyers, l'approche de l'identité nationale met l'accent sur les expériences historiques, les traditions, les idiomes cultureux, les concepts de citoyenneté et de nationalité, ainsi que les conflits sociaux qui ont un impact dans la construction d'une politique d'immigration⁴². Il trouve important de considérer des facteurs « situationnel » et externe quand on étudie l'immigration suivant l'approche de l'identité nationale. Les publications sociologiques sur les questions d'immigration sont riches en concepts liées à l'identité nationale : la construction de nation, les préjugés, l'aliénation, le racisme, le nationalisme et encore même la fermeture sociale (Higham 1955; Brubaker 1992). Pak (1994), par exemple, remarque que la politique d'immigration japonaise est façonnée par le débat sur l'identité nationale. Kurthen (1995 :914) affirme que:

« Germany's current problems with immigration and nationhood "date back to the origins of the nation-building. They reflect unresolved contradictions between exclusive ideas of the nation-state and inclusive

³⁹ Borzeda, Artur. 2010. « La politique polonaise d'immigration ». *La revue géopolitique*. En ligne. <<http://www.diploweb.com/La-politique-polonaise-d.html>>. Consulté le 30 mars 2011.

⁴⁰ Ibid.,

⁴¹ Freeman, Gary P. 1995. « Modes of Immigration Politics in Liberal Democratic States. » *International Migration Review*, vol.29, no 4, pp.881-902.

⁴² Meyers, Eytan. 2000. « Theories of International Immigration Policy-Comparative Analysis ». *International Migration Review*, vol. 34, no 4, pp.1245-1282.

ideas of republican and universal principles of individual human and civil rights." »⁴³.

Tandis que Higham et Jones soutienne que:

« social cleavages, social unrest and industrial unrest within American society foster fears of losing national identity and of a national breakdown. This, in turn, produces nationalism and nativism (xenophobia). Higham and Jones (1960) view nativism as a psychological phenomenon: a decline in American confidence in the country's unity produces nativistic outbursts; an optimistic mood limits nativism. »⁴⁴

En outre, Meyers propose une distinction sociologique significative dans le traitement du concept de l'identité nationale. Selon son analyse, les distinctions caractérisent les pays qui se diffèrent dans l'acceptation des immigrants et le choix de la création d'une politique d'immigration : 1) entre les pays construits par les immigrants et qui acceptent un grand nombre d'immigrants et les pays ethniques qui rejettent des migrants. 2) entre les pays homogènes et hétérogènes. 3) et entre les pays qui se distinguent par la politique de citoyenneté basée soit sur *jus sanguinis* soit sur *jus soli* (Money, 1999). Le cas de la Pologne est définitivement inscrit dans le deuxième concept proposé par Meyers qui présume que les pays ethniquement homogènes (comme la Pologne) sont moins ouverts à accepter des immigrants permanents que les pays hétérogènes. Selon Zolberg (1981):

« Given an equal challenge, the degree of tolerance of cultural diversity may vary as a function of the character of the receiving society. A highly homogeneous culture, such as may be found in an ethnically undiversified nation with a dominant religion, and which as a consequence of its insularity has experienced little immigration in the recent past, may have a lower threshold of tolerance than a more heterogeneous one, whose identity may have come to be founded on political rather than ethnic criteria. »⁴⁵

L'identité nationale est donc le facteur que nous voulons étudier dans le contexte de la migration.

⁴³ Ibid., p.9.

⁴⁴ Ibid, p.10.

⁴⁵ Ibid, p.11.

Généralement, c'est la migration qui est perçue comme le facteur qui déstabilise l'identité nationale et la cohésion sociale. D'autre étude suggère le contraire, que la migration peut être ralentie ou bloquée par l'identité nationale. Notre étude porte sur le deuxième scénario où l'identité nationale contribue à bloquer le projet du développement d'un système de migration basé à l'accueil des immigrants permanents. Nous suggérons que par le fait d'avoir une identité nationale forte, la société peut développer une distance sociale envers les (im) migrants. Le rôle du gouvernement est aussi important comme le suggère le facteur de l'intérêt national. Non seulement que l'État doit connaître ses besoins et ses intérêts, mais par le fait d'avoir une identité nationale forte l'État est affecté dans ses décisions concernant le développement d'un système migratoire. Ses décisions peuvent concerner que l'État au lieu de développer un système complexe de migration basé à l'accueil des immigrants permanents, se limite seulement à l'accueil des migrants temporaires.

Le rôle de l'État et l'intérêt national dans le contexte de la migration

Puisque les étrangers se déplacent pour diverses raisons : (par ex. économique, politique, environnemental), les États ne devraient pas ignorer ce fait. Pour cette raison, il est donc dans l'intérêt de chaque État de se préparer pour avoir des mécanismes juridiques et sociaux qui permettront d'évaluer chaque cas et à accueillir ceux qui viennent de manière non invitée, ainsi que ceux qui ont été choisis pour combler une pénurie de main-d'œuvre.

Pour chacune de ces options les États devraient, selon divers études, développer une politique migratoire ou même une politique d'immigration, dépendamment des facteurs tels que : les besoins économique-démographique et sociaux du pays, le nombre de migrants illégaux vivant sur le territoire, la position géographique par rapport aux éventuels flux des migrants et potentiellement d'autres facteurs qui influencent les pays dans cette décision. Dans ce travail nous n'allons ni décrire des modèles de politiques migratoires déjà existants ni proposer l'un d'entre eux pour la Pologne. Cependant nous trouvons important de signaler les traits caractéristiques d'une politique de migration et de souligner qu'il existe un passage de transformation observé chez certains pays qui se sont transformés en quelques années de pays d'émigration et de transit en pays d'immigration, ce qui nous supposons sera le cas de la Pologne. Il est tout à fait légitime que les gouvernements se basent sur des exemples des autres pays dans la construction d'une politique d'immigration, cependant nous soutenons que l'adoption d'un modèle est une décision adaptée aux besoins de chaque pays qui se distingue par son histoire, sa mentalité, sa religion et autres traits nationaux. Le pays ne devrait donc pas nécessairement adopter directement des modèles étrangers. Dans le développement d'un système

migratoire, les États développent graduellement leur propre approche qui, dans l'idéal, répond à la situation nationale et aux besoins spécifiques. Ces besoins ne comportent pas uniquement des objectifs économiques et démographiques, mais aussi ceux d'un ordre socioculturel qui sont difficiles à mesurer empiriquement.

Nous sommes tout à fait d'accord avec Borjas que le choix d'un système de migration a un impact significatif sur les activités économiques à court et à long terme, et dépendamment de cette politique, ce choix peut soit maximiser soit défavoriser l'intégration des migrants (Borjas 3 :2006). Nous sommes aussi d'accord avec Meyers que l'identité nationale et les conflits sociaux qui sont liés à celle-ci ont une influence sur le processus de formation de la politique d'immigration (Meyers 2000). Une politique d'immigration adéquate englobe plusieurs aspects importants pour que des systèmes économiques et sociaux du pays fonctionnent bien, ainsi que pour le bonheur général de tous les habitants, tant des citoyens que des nouveaux arrivés. Généralement, la bonne gestion de cette politique est essentielle car le processus migratoire est fait des relations entre le migrant, le pays d'accueil et son pays d'origine. Élaborer donc une politique de migration suivie par une d'immigration n'est pas un processus facile ni direct car la migration est devenue un domaine de la politique publique qui comporte de nombreuses facettes.

Lors de la formulation d'un système migratoire l'État doit conceptualiser premièrement ses intérêts nationaux. Les politiciens doivent se poser certaines questions clés :

- Est-ce que l'État a besoin d'avoir une politique (im)migration et pourquoi?
- Quel type de migrants l'État a besoin : permanents ou temporaires, hautement qualifiés ou peu qualifiés?
- Comment encourager l'arrivée des (im)migrants demandés?
- Comment résoudre le problème des sans papiers vivant déjà sur le territoire?
- Quel est le meilleur modèle d'une politique de migration ou d'immigration et d'intégration?

Magdalena Lesinska (2009) propose aussi de regarder trois directives, souvent perçues comme des dilemmes, mais qui généralement servent à aider dans l'analyse et la décision concernant la création du système migratoires:

- Les intérêts de l'État versus les intérêts des (im)migrants
- Les intérêts de l'État versus les intérêts des autres entités politiques comme les pays voisins, l'UE
- Idéalisme versus pragmatisme ce qui est spécialement évident dans le cas de la politique

d'asile et la politique d'intégration et le consensus, qui est parfois difficile à accomplir, surtout dans le juste équilibre entre une approche fondée sur les droits de la personne et le pragmatisme.

Dans la construction d'un système de migration, les dirigeants et les décideurs devraient aussi analyser le phénomène migratoire, les modèles des politiques d'(im)migration et les exemples des autres pays d'immigration pour pouvoir tirer des leçons par rapport aux facteurs tels que :

- L'immigration est un phénomène indispensable pour la démographie et l'économie, selon les gouvernements de plusieurs pays
- Les impératives des règles économiques pour la politique de migration
- L'importance de la priorité aux immigrants hautement qualifiés
- L'intégration ne devrait jamais être négligée, ce qui n'a pas été toujours le cas
- Il faut contrôler le nombre des (im)migrants annuels
- La migration a besoin d'être présentée en forme de débat pour obtenir appui de la population d'accueil
- La migration illégale et l'embauche illégale demandent une approche spéciale

Ces quelques questions et directives permettent aux dirigeants et décideurs de se pencher sur le phénomène migratoire inévitable au XXI^e siècle et en conséquence sur la nécessité d'élaborer une politique de (im)migration adéquate aux besoins et intérêts nationaux. Les exemples de certains pays comme l'Allemagne et l'Italie démontrent qu'il ne faut pas négliger la présence des immigrants sur leurs territoires. Les gouvernements de ces d'États, ne reconnaissaient pas le fait que ces États étaient de facto des pays d'immigration pendant des années.⁴⁶ Les conséquences de cette négligence sont coûteuses moralement et financièrement sur le plan de l'intégration des immigrants aux normes économiques, politiques et économiques des nouvelles sociétés d'accueil et l'acceptation de ceux-ci par les habitants. Le fait de ne pas développer une politique d'immigration, même si le nombre d'immigrants est significatif, découle souvent des problèmes économiques comme le chômage ou encore d'un fort sentiment national des citoyens ou des partis politiques qui influencent les décisions concernant la gestion des immigrants. Il semble que le champ d'étude de l'immigration est déchiré entre ceux qui postulent pour l'ouverture complète des frontières et les mouvements libres des migrants, et entre ceux qui veulent imposer des règles plus strictes pour interdire les mouvements

⁴⁶ Mazur-Rafał, M. 2003. «Wyzwania dla narodowej polityki migracyjnej w kontekście UE. Doświadczenia Polski i Niemiec». *Center for International Relations, Raporty i Analizy*, vol. 1, no 4.

(Massey 2006, 29). Il vaut mieux que les autorités réalisent que l'immigration est un élément inévitable de la mondialisation, qu'ils admettent que les immigrants font partie de nos sociétés et qu'ils s'organisent pour développer des instruments aidant à ceux-ci de mieux intégrer le pays. Les immigrants et les citoyens peuvent tirer des bénéfices de cette coexistence.

Selon certains observateurs, une politique de migration ou d'immigration est indispensable aussi pour la Pologne. Selon ce point de vue, le plus vite les dirigeants vont se pencher sur cet aspect, le plus vite le pays va tirer des bénéfices économiques et démographiques et plus vite le pays serait capable d'aborder le problème d'intégration des immigrants. Professeur Stola (2004) suggère que puisque l'élaboration d'une politique d'immigration n'est pas une tâche facile pour les pays, ce défi demande une analyse approfondie des multiples facteurs nationaux qui représentent souvent des intérêts opposés, comme par exemple la sécurité nationale et les droits de la personne, les obligations internationales et les intérêts économiques etc. C'est pour cela qu'un débat public ouvert devrait accompagner ce processus qui est d'importance nationale. Un représentant d'un organisme de « think tank », dans une entrevue pour le quotidien le plus populaire en Pologne *Gazeta Wyborcza*, suggère que les représentants du gouvernement polonais devraient se rencontrer avec les représentants des ONG et les spécialistes de l'immigration pour discuter et élaborer un plan pour une vraie politique d'immigration. Ce plan devrait aider à résoudre des problèmes déjà existants et à anticiper d'autres qui vont se créer avec les mouvements constants de migrants. Une politique d'(im)migration ne sert pas seulement à faire venir les nouveaux immigrants qui répondent aux besoins économiques et démographiques du pays, mais aussi à gérer les flux migratoires présents et à résoudre la situation des sans papiers qui doivent travailler de façon illégale ce qui développe le marché noir qui à son tour renforce les disparités économique et sociale entre les habitants et construit des barrières culturelles entre les migrants et les citoyens. En outre, les migrants sans papier sont souvent des victimes de manipulation de la part de leurs employeurs, souvent forcés de travailler des heures supplémentaires et dans des conditions inhumaines à force d'avoir peur d'être dénoncés et finalement déportés. La situation des sans papiers qui vivent en Pologne depuis des années ne leur donnent pas des perspectives à une meilleure vie, et encore moins pour leur enfants. Le débat public est indispensable pour expliquer aux citoyens que les sans papiers ne sont pas nécessairement des terroristes ou des criminels.

III. La méthodologie et la justification du choix

Après avoir analysé la littérature sur les théories, les concepts et les facteurs qui poussent à adopter des régimes migratoires, afin de comprendre pourquoi la Pologne n'adopte pas de tel régime, nous allons procéder à une étude comparative de cas similaires au résultat différent (Przeworski et Teune, 1974) : la Pologne qui n'adopte pas de régime migratoire et la République tchèque qui en adopte un. Ainsi, les facteurs explorés ci-dessus seront analysés et comparés dans les deux pays. Le facteur qui divergera entre la Pologne et la République Tchèque sera retenu comme déterminant la différence de résultat et donc comme élément mettant obstacle à l'élaboration d'une politique d'immigration en Pologne.

La situation migratoire de la Pologne suspendue dans le temps, entourée par les pays d'immigration depuis longtemps et ceux qui le sont devenus dernièrement, étonne beaucoup ceux qui se demandent comment et quand la Pologne pourrait se transformer en pays d'immigration net. Il est difficile de comparer directement le cas de la Pologne avec quelconque pays. Les pays de l'Europe du sud, comme l'Espagne, le Portugal, l'Italie et la Grèce constituent les exemples relativement clairs de cette transformation. Cependant, nous n'allons pas comparer la Pologne à ces pays. Nous allons étudier plutôt le cas de la République tchèque qui, selon nous, ressemble le plus à la situation de la Pologne. La République tchèque a déjà fait ce passage volontairement avec l'initiative des politiciens et d'autres groupes prenant l'action en faveur de l'économie du pays et le rôle important des immigrants dans son développement. Elle est le seul pays de l'ex-bloc communiste qui s'est ouvert à l'idée d'avoir une politique de migration avec un programme pilote d'immigration, et nous trouvons intéressant de savoir la raison pour laquelle la Pologne ne manifeste pas le même désir.

La République tchèque et la Pologne sont donc similaires à plusieurs égards. Les deux passent par une double transformation que tous les pays de l'ex-bloc soviétique connaissent. Durant les deux dernières décennies, ils ont procédé à la transformation de leurs systèmes politiques, économiques et sociaux. En même temps ils ont dû s'ajuster aux migrations modernes dans un monde libéralisé et mondialisé dont ils étaient tous deux exclus avant 1989. Tant la Pologne que la République tchèque ont dû s'adapter aussi aux règles internes et aux exigences imposées par l'UE afin d'intégrer la communauté européenne et apprendre à exister dans un nouveau système politique.

Selon le dernier rapport publié par IDEA, la République tchèque occupe une place importante parmi les pays de la région de l'Est : « The Czech Republic is, in many respects, the regional leader on the

way towards maturity [en matière de migration]⁴⁷. Nous trouvons intéressant d'analyser le cas de ce pays qui pourrait nous aider à comprendre ce qui potentiellement bloque la Pologne dans l'ouverture sur l'idée d'un système migratoire basé non seulement sur les migrants temporaires mais aussi sur les immigrants, la présence desquels est plus compliquée non pas seulement à cause de l'absence de mesures législatives, mais pour une raison générale d'acceptation des étrangers sur 'son' territoire. Il est important de noter que cette comparaison n'est pas la première que a été faite car le groupe IDEA (plusieurs chercheurs du Centre d'étude sur la migration de Varsovie ont participé dans ce projet) a déjà fait une analyse comparative de la situation migratoire dans trois pays de l'Europe de l'est : la Pologne, la République tchèque et la Hongrie. Cependant, leur étude, qui nous a été d'ailleurs fort utile, examine surtout les facteurs historiques, économiques et certains aspects de la vie politique. Cette analyse bien intéressante ne répond pas néanmoins de manière adéquate à nos questions et nous allons essayer d'approfondir ce sujet d'un autre angle qui n'a pas été encore vérifié : celui de l'identité nationale de la société d'accueil. Selon nous, les conditions économiques et sociopolitiques similaires suggèrent que c'est le facteur de l'identité nationale, comme le dit notre hypothèse, qui ralentit l'établissement de la politique d'immigration en Pologne, ce que nous allons essayer de prouver dans les prochains chapitres. Afin de vérifier notre hypothèse, nous allons analyser les publications traitant la question du sentiment national, de la discrimination, ainsi que les sondages de l'opinion publique et les rapports des ONG. Ensuite nous allons analyser des entrevues menées avec des représentants des ministères. Le deuxième chapitre portera sur une analyse comparative de la Pologne avec la République tchèque où nous allons présenter des traits similaires liant ces deux pays, analyser leur histoire migratoire et constater que le résultat est différent pour la Pologne et la République tchèque en ce qui concerne l'immigration.

⁴⁷ Drbohlav, Dusan; Medova-Lachmanova, Lenka et Cermak, Zdenek. 2009. « The Czech Republic: on its way from emigration to immigration country ». *IDEA Working Paper*, no.11.

Chapitre 2

Facteurs économiques et sociopolitiques similaires en Pologne et en République tchèque

Dans le chapitre précédent nous nous sommes concentrés sur les théories migratoires et les facteurs qui déterminent le développement du système migratoire national. Nous avons établi la différence entre le système de migration et le système d'immigration, nécessaire pour notre recherche. La partie analytico-descriptive du premier chapitre va guider notre recherche des raisons qui freinent l'adoption d'un régime migratoire en Pologne et à vérifier l'hypothèse voulant que l'identité nationale polonaise en soit la cause principale.

En Europe, les pays ex-communistes sont les plus en retard dans le domaine des politiques de migration. Il a été affirmé, par exemple, que la Pologne « belongs to a group of these latecomers »⁴⁸. Par contre, la République tchèque est le seul pays de la région qui a réussi à établir un système migratoire complet dans une période relativement courte et qui a établi ses priorités nationales afin de permettre la création de cette politique. Les traits géographiques, socioculturels et historiques tels que 45 ans de communisme, l'appartenance au Groupe de Višegrad, l'adhésion à l'UE et à l'OTAN, ainsi que la triple phase migratoire dans laquelle les deux pays se trouvent, suggèrent que la comparaison serait utile. Dans le présent chapitre nous comparons donc les facteurs économiques et sociopolitiques de ces deux cas similaires, mais qui diffèrent quant à l'adoption des politiques d'immigration.

Ce travail ne vise pas à recommander quel serait le meilleur système pour la Pologne. Étant donné les multiples contraintes de nature administrative, les domaines économiques, juridiques, politiques et sociaux directement liées au processus du développement d'une telle politique, nous ne pouvons pas établir quel est le meilleur modèle et ce n'est pas le but de ce projet. Plusieurs auteurs (Cornelius, Martin et Holliefield, 1994) pensent que les pays mettent en place des systèmes de migration selon leur tradition migratoire et leur auto-perception en tant que pays d'émigration ou plutôt d'immigration. Ils ajoutent qu'ils existent des facteurs historiques important pour le développement des stratégies nationales telles que : les traditions de valeurs humanitaires, les conditions économiques nationales du pays, la présence d'autres groupes ethniques, nationaux ou régionaux sur le territoire ou encore l'ouverture culturelle vers le monde extérieur.⁴⁹ Ce travail vise plutôt à élucider les facteurs qui font obstacle au régime migratoire en Pologne, en comparant ce cas à son voisin, similaire mais avec des résultats différents en matière des politiques d'immigration. Pour cette raison,

⁴⁸ Górný, Agnieszka et Izabela Grabowska-Lusińska (eds). (2010), *Immigration to Poland: policy, employment, integration*. Wydawnictwo Naukowe Scholar. p.17.

⁴⁹ Darley, Mathilde. 2010. « La Construction du Problème de l'Immigration en République tchèque : l'Action Publique sous Influence Européenne? ». *Politique européenne*, no 31, pp.65-90.

dans ce chapitre nous allons premièrement décrire les traits similaires tels que le caractère des mouvements migratoires et les relations historiques liées à la période communiste. Deuxièmement, nous allons démontrer que les facteurs économiques et sociopolitiques sont similaires dans les deux pays. Troisièmement, nous allons esquisser le facteur externe similaire lié à l'UE et l'évolution pourtant différente des systèmes migratoires dans les deux cas. Tout ce ci va nous conduire, dans le chapitre suivant, à l'analyse du dernier facteur, celui de l'identité nationale qui, est au cœur de notre hypothèse de travail.

I. Les caractéristiques des mouvements migratoires en Pologne et en République tchèque

L'histoire migratoire de la Pologne et de la République tchèque démontre une prédominance de la tradition de mouvements d'émigration dans les deux pays. Les répressions politiques, le déplacement des frontières et la situation économique difficile, ont sans doute contribué à faire de la Pologne et de la République tchèque des pays d'émigration. L'émigration s'est déjà inscrite dans l'histoire de deux pays au XVIII^{ème} siècle et continue jusqu'aujourd'hui, particulièrement en Pologne. Les pays de destination les plus importants étaient les États-Unis, le Canada et l'Australie, pays traditionnels d'immigration pour nombreux peuples européens. Il est intéressant à noter que certaines sources⁵⁰ affirment que le phénomène d'immigration a été déjà connu en République tchèque en XIII^{ème} siècle et durait jusqu'au début de XIX^{ème} siècle quand l'émigration s'est intensifiée. Ces mouvements migratoires ont été majoritairement de nature colonisatrice et provenaient de l'Europe de l'Ouest. Les deux pays ont connu de grands mouvements d'émigration entre la période de deux Grandes Guerres mondiales. Suite à la crise économique et la situation politique instable de cette période en Europe de l'Est, les exodes des Tchèques et des Polonais ont pris de l'ampleur. Puisque les États-Unis ont mis des restrictions sur les mouvements d'immigrations, les Tchèques et les Polonais ont choisi d'autres pays d'émigration, comme la France ou l'Allemagne.

Il faut aussi mentionner que le contexte politique européen après la Première Guerre mondiale a été particulier en raison du renforcement de l'idéologie nationaliste liée à l'effondrement des empires et à l'émergence de nouveaux États-nations. Les États-nations qui ont succédé aux empires ont renforcé leur unité politique en consolidant leur nationalisme. Par la suite, cette émergence de nouveaux États-nations a influencé le caractère des mouvements migratoires. Pour la première fois- on peut dire-

⁵⁰ Pierre, George. 1947. « La population de la Tchécoslovaquie ». *Institut National d'Études Démographiques*, no. 2, pp. 281-292.

l'État-nation est devenu une force régulatrice de migration en déterminant le droit de voyager, le passeport, le visa, le contrôle de frontière etc.⁵¹

La situation a complètement changé pour les deux pays après 1945. Premièrement, des mouvements de retours et d'expulsions forcés ont remplacé les flux d'émigration et d'immigration. Suite à la nouvelle délimitation territoriale, particulièrement allemande, polonaise et tchécoslovaque, les migrations dites « de retour » se sont produites dans cette partie du monde. Aussi, tous les mouvements d'émigration et d'immigration ont été restreints entre 1945 et 1989 dû au système politique communiste qui interdisait généralement la liberté de mouvement hors du bloc communiste. Les mouvements migratoires se sont intensifiés de nouveau avec l'écroulement du rideau de fer et les Polonais et les Tchèques ont commencé à émigrer de nouveau. Les deux pays sont devenus assez vite à la fois des pays d'émigration, de transit et d'immigration. Cependant, la République tchèque seule a officiellement introduit plusieurs programmes d'immigration à partir 2003. Dans le cas de la Pologne, l'émigration demeure toujours un phénomène remarquable et contrairement à la République tchèque, de nombreux mouvements de migrants polonais vers la Grande Bretagne et vers l'Irlande se sont produits suite à l'adhésion du pays à l'Union européen en 2004. Généralement, nous pouvons constater que les mouvements migratoires durant près de deux siècles s'ancrent dans la conscience collective des deux nations.

La dominance de mouvements hors pays, donc l'émigration, a fait en sorte que la connaissance des autres cultures se faisait majoritairement en dehors du pays. La rencontre de diverse cultures et mentalités ne se produisaient pas vraiment sur le territoire polonais ou tchèque. Cependant, il faut noter que jusqu'à 1945 la Pologne a été considérée comme un pays multiculturel avec une population comptant 39% de minorités. Ce paysage multiethnique a été similaire pour la Tchécoslovaquie avec les structures de nationalités variées. Par exemple les sources montrent qu'en 1921 il y avait 67,7 % des Tchèques, 30.6 % des Allemands et 1 % et des Polonais.⁵² Ces différences ethniques sont le résultat de longues années d'occupation par les pays voisins et de déplacement des frontières après la Première Guerre mondiale.

Historiquement, les Tchèques ont perdu leur indépendance en 1620 lors de la bataille de la Montagne Blanche. Pendant 300 ans, jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale, le territoire des Tchèques

⁵¹ Bulent, Kaya (2002). Une Europe en évolution – les flux migratoires au XXème siècle. *Conseil de l'Europe*, p.15.

⁵² Drbohlav, Dusan, Agnes Hars et Izabela Grabowska-Lusińska. 2009. « Experiencing immigration: Comparative analysis of the Czech Republic, Hungary and Poland ». *IDEA Working Paper*, no.14.

faisait donc partie de l'Empire des Habsbourg. Quant à la Pologne, elle a perdu son indépendance nationale pour 123 ans, jusqu'au 1918, suite au partage de son territoire entre trois empires : la Russie, la Prusse et l'Empire Austro-hongrois. Ces épisodes historiques ont été certainement importants dans la formation de la mentalité des deux nations. Nous savons que l'identité se construit avec le temps et que dans le cas de ces deux nations les épisodes historiques telles que la perte de l'indépendance nationale pendant 123 ans pour la Pologne et 300 ans pour la République tchèque, ainsi que la période de communisme, jouaient indubitablement un rôle significatif dans l'évolution des comportements nationaux.

II. Les facteurs internes économiques et sociopolitiques dans le contexte des changements post-communistes en Pologne et en République tchèque

« Dans ces chassés-croisés complexes et intenses se construit, depuis l'effondrement de mur de Berlin, une nouvelle Europe. Finalement, la figure de l'«étranger» chez Simmel semble se généraliser dans l'Europe tout entière aujourd'hui, avec un sentiment partagé par beaucoup de citoyens d'être à la fois dedans et dehors, ici et ailleurs. [...] L'homme européen navigue et oscille ainsi entre un sentiment de distance et de proximité avec ces concitoyens à la recherche d'un avenir meilleur...⁵³»

Ce qui unit la Pologne et la République tchèque c'est leur position géopolitique et l'histoire qui est liée directement à cette position. Deux événements cruciaux ont influencé la dynamique migratoire, le développement des régimes de migration (à différent niveau dans les deux cas) et la situation des migrants sur les nouveaux territoires de ces États-nations. Premièrement, avec la fin du régime communiste en 1989, les frontières ont été ouvertes et le régime migratoire a été libéralisé. Deuxièmement, l'adhésion des deux pays au sein de l'Union européenne en 2004 a eu un impact sur le développement du système migratoire et des conditions de vie des migrants. Conséquemment aux longues années d'isolement derrière le rideau de fer, les deux pays souffrent d'un manque d'expérience dans les questions de migration internationale. Par la suite, les dures et longues années de transition post-communiste n'ont pas beaucoup changé l'attitude des pays de l'Europe de l'Est, de la sorte qu'une politique de migration devienne une priorité dans l'agenda politique. Dans la région,

⁵³ Petric, Boris et Jean-François Gossiaux 2009. *Europe mon amour. 1989-2009 : un rêve blessé*, Paris, Autrement.

la République tchèque semble être une exception.

Les deux pays sont aussi liés par des relations économique, politiques et culturelles découlant de la proximité géographique, mais aussi et peut-être surtout, par des longues années de survie commune à l'intérieur de la clôture soviétique.

La Pologne et la République tchèque (jusqu'à 1993 la Tchécoslovaquie), faisaient parties de l'ex-bloc communiste entre approximativement 1948 et 1989. Ces longues années de survie dans la 'prison' soviétique ont permis de développer de nombreux liens réciproques, en particulier dans les domaines du commerce, de l'énergie, de l'infrastructure énergétique, de la politique étrangère et de sécurité. Les deux pays, comme les autres pays sortis du bloc communiste, ont dû traverser des années difficiles sur le plan économique, politique, culturel et social. Le cas de l'Europe de l'Est est souvent comparé aux démocratisations des pays ex-communiste de l'Europe du Sud ou aux pays de l'Amérique latine. Par contre, dans le cas Est-Européen la transformation est vue en trois phases plutôt qu'une : démocratisation, marchandisation et construction de l'État-nation.⁵⁴

Il semble que, parmi tous ces pays, la Pologne et la République tchèque, ainsi que la Hongrie, ont réussi le mieux cette transformation. Chaque pays a adopté son propre modèle de transformation avec des résultats divergents. En outre, étant donné la complexité et le caractère multidimensionnel de ce processus, la transformation peut être seulement étudiée dans un contexte global où les facteurs politiques, économiques, culturel et social, qui s'influencent, sont pris en considération ensemble.⁵⁵ Il faut se dire que la transformation d'un système à l'autre est un processus très long et psychologiquement très difficile pour les citoyens. Il arrive qu'une stagnation s'installe, un état d'attente et d'une incertitude s'emparent des citoyens, ce qui provoque l'insatisfaction, la peur devant l'inconnu et l'émigration. Les premiers moments après la libération apportent généralement un souffle d'optimisme et d'espoir mais l'idée d'un nouveau et inconnu système politico-économique peut paralyser tout le monde. Michal Illner (1996) a bien décrit ce processus:

« Transformation also takes more time and brings more hardships than was expected by the general public and often more, in fact, than the public is willing to

⁵⁴ Kuzio, Taras. 2001. « Transition in Post-Communist States: Triple or Quadruple? ». *Politics*, vol. 21, no 3, pp. 168-177.

⁵⁵ Illner, Michal et Andrlé, Alois. 1994. « The Regional Aspect of Post-Communist Transformation in the Czech Republic ». *Czech Sociological Review*, vol. 2, no 1, pp.107-127.

tolerate. The length and the difficulties of transformation tend to exhaust the patience of the population, especially where living standards have dropped dramatically and for a protracted length of time, where high unemployment prevails and upward social mobility stagnates. Beside the deterioration of material living standard, they are other concomitants of the transformation – the volatile and anomic social situation and the rise of criminality, which create the feeling of instability and distress and which contribute to public dissatisfaction. »

L'ampleur de la transformation couvre tout un pays et touche même la diaspora, leur relation avec la capitale et affecte même les pays voisins. La transformation est donc une reconstruction profonde des structures de gouvernement et non pas seulement une question de changement de l'option gouvernementale. La transformation du système mène à une nouvelle attitude politico-sociale et un changement de mentalité qui est en soi un processus qui prend beaucoup de temps, parfois même plusieurs générations. Tant la sphère économique que sociopolitique ont été mis à l'épreuve par ces changements et l'apparition des migrants ne fait qu'augmenter le déficit des facteurs économiques et sociopolitiques.

1.1 Le facteur interne économique

Depuis la Deuxième Guerre mondiale et surtout entre 1956 et 1989 la stagnation économique est devenue une normalité à laquelle tant les Polonais que les Tchèques étaient simplement obligés de s'adapter. Bien que la fin de 1989 ait donné l'espoir de trouver enfin la stabilité sur plusieurs niveaux, tous les pays post-communistes devaient faire face au marché économique complètement inadapté à la réalité économique des pays occidentaux voisins déjà développés. Parmi les aspects les plus importants de cette situation économique, on trouve les suivants: la domination du secteur étatique surtout dans l'industrie lourde, l'agriculture sous-développée et non-modernisée, le manque de capital, le manque de technologies modernes, le système juridique vieux et complètement inefficace, le système bancaire et financier sous-développé, etc. Somme toute, les pays étaient obligés d'appliquer des réformes économiques herculéennes. La Pologne et la République tchèque ont emprunté la voie de réformes radicales.⁵⁶ Par exemple, la Pologne a adopté en 1989 un modèle économique « du choc » connu comme le Plan de Balcerowicz, portant le nom de son auteur qui à l'époque était le ministre des Finances. Ce plan visait à produire un choc à l'économie polonaise en

⁵⁶ Kvetan, M. 2009. « Comparaison des modèles de transition industrielle dans les nouveaux États-Membres ». Rapport pour Comité économique et social européen.

passant rapidement d'une économie communiste, fondée sur la priorité d'État et la planification centralisée, à une économie de marché capitaliste. Malheureusement, ce modèle de transition était difficilement applicable à un pays comme la Pologne où l'économie était perçue comme incapable à l'intégration d'un nouveau modèle de marché libre capitaliste. Finalement, avant de retrouver la stabilité économique, le marché polonais s'est retrouvé dans l'instabilité et par conséquent la pauvreté a envahi le pays. Les coûts sociaux ont été énormes, le chômage a vite atteint un niveau de 2 millions de personnes et des pans entiers de la société se sont trouvés rejetés au-dessous du seuil minimum de subsistance.⁵⁷

Depuis une dizaine d'année et surtout depuis l'adhésion de la Pologne dans l'UE, l'économie polonaise est en plein essor, ce qui ne signifie pas que le chômage et la crise économique ne touchent pas ce pays. Au début de 2000, l'économie a subi un ralentissement, ce qui a changé à partir 2003. Entre 2006 et 2007 la croissance économique a atteint un sommet où le PIB a augmenté de 6,2% et 6,6%. L'année 2008 a apporté l'inflation et une rapide hausse des revenus, ainsi qu'une croissance de la demande domestique par rapport aux investissements et de consommation des ménages.⁵⁸ Le marché polonais peut présentement être conçu comme efficace, dynamique, ouvert sur le monde et bien ancré dans le secteur privé. Sa conjoncture économique favorable est due à une plus grande consommation et à des investissements nationaux. Les principaux secteurs de l'économie sont : l'industrie, la construction, l'agriculture, le commerce, les transports, le tourisme, les banques et les services financiers.⁵⁹

Quant à la République tchèque, sa trajectoire post-communiste a été différente des autres pays à cause de son héritage économique. La République tchèque a une forte tradition industrielle qui remonte au XIX^e siècle quand la Bohême et la Moravie constituaient le cœur industriel de l'Empire austro-hongrois. Pareillement entre les deux guerres mondiales, elle a été l'un des pays les plus développés et industrialisés parmi les pays de l'Europe centrale et de l'Est.⁶⁰ Bien qu'elle soit une puissance industrielle entre la période des deux guerres, elle a été dominée par le modèle centralisé jusqu'en 1989. Les Tchèques ont eux aussi adopté un modèle de choc économique proposé par

⁵⁷ Piasecki, Ryszard, La Pologne dans l'Union européenne : les défis. *Dossier du Conseiller auprès du ministre des affaires étrangères de Pologne* (1991-2002).

⁵⁸ Michalski, Ryszard. 2008. « La Pologne – votre partenaire économique ». *L'Institut d'Études de Marché, de Consommation et de Conjonctures*, ISBN 978-83-61284-07-9.

⁵⁹ Główny Urząd Statystyczny (GUS). « Informacja o badaniach zasobów imigracyjnych w Polsce w 2008 ». Departament Badań Demograficznych.

⁶⁰ Magnin, Eric. 1996. « La trajectoire tchèque de transformation économique postsocialiste : une approche par la complexité ». *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol. 27, no 1.

Vaclav Klaus qui était à l'époque le ministre fédéral des Finances avant de devenir Premier ministre. Inspiré par l'approche de l'économie néolibérale, Vaclav Klaus a entrepris le processus de privatisation de l'économie tchécoslovaque qui s'est fait en trois vagues⁶¹ : la petite privatisation (entre 1991 et 1993 caractérisée par la privatisation de vingt-trois mille unités de production), la privatisation par coupons (foyers fiscaux peuvent s'acheter un carnet de coupons qui leur donne un droit à la privatisation des actions des entreprises) et la troisième connue sous le nom d'une vague pragmatique. La République tchèque est présentement perçue comme le pays qui possède l'une des économies les plus développées et industrialisées de la région.⁶² Bien qu'elle soit une petite économie ouverte au cœur de l'Europe, sa croissance économique est bien influencée par la demande pour les exportations tchèques et les flux d'investissements directs de l'étranger. Les principales industries tchèques comportent les véhicules automobiles, la construction de machines, la production de fer et d'acier, les métallurgies, la chimie, l'électronique, le matériel de transport, le textile, le verre, le brassage, la porcelaine, la céramique et les produits pharmaceutiques.⁶³ Les principaux secteurs de l'économie sont: l'industrie suivie par l'agriculture, l'automobile et le tourisme.⁶⁴

Selon les statistiques de l'OCDE⁶⁵ datées de 2010, la population totale de la Pologne (38 187 millions) a été presque quatre fois plus grande que celle de la République tchèque (10 517 millions). Le niveau de chômage a été un peu plus élevé en Pologne (9.6%) qu'en République tchèque (7.3%) et le taux d'emploi de la population de l'âge de travail (25-54 ans) diffère à peu près de 5% : en Pologne 77.1 % et en République tchèque 82.2%. En ce qui concerne la production et la croissance économique, le produit intérieur brut (PIB) par habitant en Pologne est à la hausse depuis 2007 pour arriver en 2010 à 19.747, tandis qu'en République tchèque nous observons la stabilité : en 2008 il s'établit à 25 845 et en 2010 à 25 299. La Pologne est généralement placée dans les indicateurs internationaux parmi les pays qui ont une bonne croissance économique. Son niveau de croissance est

⁶¹ Bouin, Olivier et François Bourguignon. 1994. « Transférer la propriété privée par la méthode des coupons : l'expérience des l'ex-Tchécoslovaquie ». *Revue économique*, vol. 45, no 3, pp.845-856.

⁶² U.S. Department of State. 2011. « Background Note: Czech Republic ». En ligne. <<http://www.state.gov/r/pa/ei/bgn/3237.htm>>. Consulté le 3 mars 2012.

⁶³ Ibid.

⁶⁴ OCDE, Études économique de la République tchèque 2010: Le problème de l'assainissement budgétaire après la crise. En ligne. <http://www.oecd.org/document/18/0,3746,fr_33873108_33873293_44880018_1_1_1_1,00.html>. Consulté le 3 mai 2012.

⁶⁵ OCDE, Profil statistique par pays : République tchèque 2011-2012. En ligne.

<<http://www.oecd-ilibrary.org/sites/csp-cze-table-2011-1-fr/index.html;jsessionid=110i229rkf630.epsilon?contentType=/ns/KeyTable,/ns/StatisticalPublication&itemId=/content/table/2075227x-table-cze&containerItemId=/content/table/2075227x-table-cze&accessItemIds=&mimeType=text/html>>. Consulté le 3 mars 2012. Et La Pologne 2011-2012. En ligne. <<http://www.oecd-ilibrary.org/sites/csp-pol-table-2011-1-fr/index.html;jsessionid=110i229rkf630.epsilon?contentType=/ns/KeyTable,/ns/StatisticalPublication&itemId=/content/table/2075227x-table-pol&containerItemId=/content/table/2075227x-table-pol&accessItemIds=&mimeType=text/html>>. Consulté le 3 mars 2012.

plus élevé (3.8%) que celui de la République tchèque (2.3%). À partir de ces statistiques nous pouvons arriver à la conclusion que le niveau de vie est relativement similaire dans les deux pays.

Les besoins économiques, les prévisions démographiques du pays, ainsi qu'une vision nationale à long terme se trouvent parmi plusieurs autres éléments qui aident à déterminer la décision portant sur la création d'un modèle d'une politique de migratoire. Il y a une opinion générale dans les pays développés économiquement que la migration est perçue comme une source de main d'œuvre importante pour le développement rapide de l'économie. Il suffit de voir les grands pays comme le Canada ou les États-Unis qui basent en bonne partie leur économie sur la migration. L'accession des deux pays au sein de l'UE a stimulé la croissance dans les infrastructures et autres investissements directs, qui, à leur tour, ont créé de nombreux nouveaux emplois. En conséquence, la pénurie de la main-d'œuvre s'est approfondie. Dans le cas de la Pologne, l'essor économique et l'émigration de nombreux Polonais ont influencé l'émergence du déficit de main-d'œuvre dans certaines régions du pays et dans certains secteurs économiques. Le rapport IDEA mentionne que les grandes villes ont même perdu entre 10 à 15% de travailleurs âgés entre 20 et 39 ans et que le nombre de gens qui ont quitté la compagnie est encore plus élevé (Okolski & Mioduszevska 2008). La pénurie de main-d'œuvre a surtout touché les secteurs comme le commerce, l'agriculture surtout saisonnière, la construction, le transport et certaines professions hautement spécialisées comme les médecins (Górny et al. 2009). Généralement, beaucoup de gens hautement qualifiés et éduqués ont quitté la Pologne. Selon le sondage mené par Grabowska-Lusinska et Zylicz en 2008⁶⁶, la raison pour laquelle près de 30% des sociétés emploient des étrangers, est que les migrants possèdent des qualifications que les Polonais ne possèdent pas. Selon la source eGospodarka⁶⁷, bien que la crise économique ait augmenté le chômage de 10,5% à 11,9% en 2009, l'emploi des étrangers en Pologne est devenu plus populaire. Entre 2005 et 2009 les demandes de migrants pour travailler ont presque triplé (en 2005 il y avait 10304 demandes et en 2009 il y avait 29340 demandes). Monika Ulatowska de l'Association des agences de l'emploi explique cette augmentation de la façon suivante :

« En février 2009 sont entrées en vigueur les dispositions de simplification et l'amélioration des procédures pour prendre un emploi en Pologne par des étrangers. Bien que le principe primordial demeure la chasse gardée de la réglementation, afin

⁶⁶ Ce sondage basé sur des numéros d'enregistrement a été mené avec les employés, pour le projet de MPLM (Migration Policy and Labour Market).

⁶⁷ eGospodarka.pl. 2010. « Zatrudnienie cudzoziemców coraz częściej ». En ligne. Mars, p.1-2.
< <http://www.egospodarka.pl/50638,Zatrudnianie-cudzoziemcow-coraz-czestsze,1,39,1.html> >. Consulté le 2 novembre 2011.

que le travail des étrangers ait été complémentaire aux besoins du marché du travail local, une nouvelle législation vise quand même à faciliter l'embauche de travailleurs étrangers en Pologne. »

Cela suggère qu'il y a un besoin de main-d'œuvre pour l'économie et que les étrangers veulent travailler dans ce pays, mais à cause de restrictions et d'un manque de système migratoire qui évaluerait le besoin du marché national, les possibilités de venir légalement sont toujours très limitées.

L'économie tchèque se développait encore mieux jusqu'à la dernière crise économique en 2008. La demande de main-d'œuvre a augmenté notamment de 50.000 à 141.000 au total pendant l'année 2005 avec, par exemple 19.740 demandes dans le secteur manufacturier et 7.677 demandes pour de l'aide domestique. Les secteurs les plus connus parmi les étrangers, étaient la construction (22%), la manufacture (39%), le secteur immobilier (15%) et la réparation (8%). Dans le cas des deux pays, la majorité des migrants occupent des emplois dans le marché du travail secondaire.⁶⁸ Il est aussi intéressant de comparer le nombre des migrants illégaux demeurant dans les deux pays. Il faut prendre en considération la difficulté d'avoir des chiffres précis sur le nombre exact de migrants sans papiers vivant sur ces deux territoires. Selon le Centre de Statistique en 2007 il y avait entre 300,000 à 600,000⁶⁹ sans papier en Pologne et 14,995 ont été enregistrés. Le nombre de sans papier est définitivement plus grand⁷⁰. Quant à la République tchèque, en 2007 il y avait 392, 315 étrangers résidant dans le pays sans permis de travail, dont 309, 027 étaient économiquement actifs. En ce qui concerne les migrants illégaux, la même source mentionne 7,549⁷¹ incidents enregistrés sur le territoire impliquant des migrants irréguliers. Nous pouvons constater que bien que l'essor économique des deux pays soient similaires, les Tchèques ont ouvert plus largement leur marché aux migrants et le nombre de sans papier est probablement plus bas. Cette situation peut être expliquée par un meilleur contrôle aux frontières mais aussi par un système de migration plus développé et plus efficace qui, par une meilleure évaluation des besoins économiques, facilite l'entrée de migrants : temporaires, circulaires et même permanents.

⁶⁸ Drbohlav, Dusan; Medova-Lachmanova, Lenka et Cermak, Zdenek. 2009. « The Czech Republic: on its way from emigration to immigration country ». *IDEA Working Paper*, no.11. p.37.

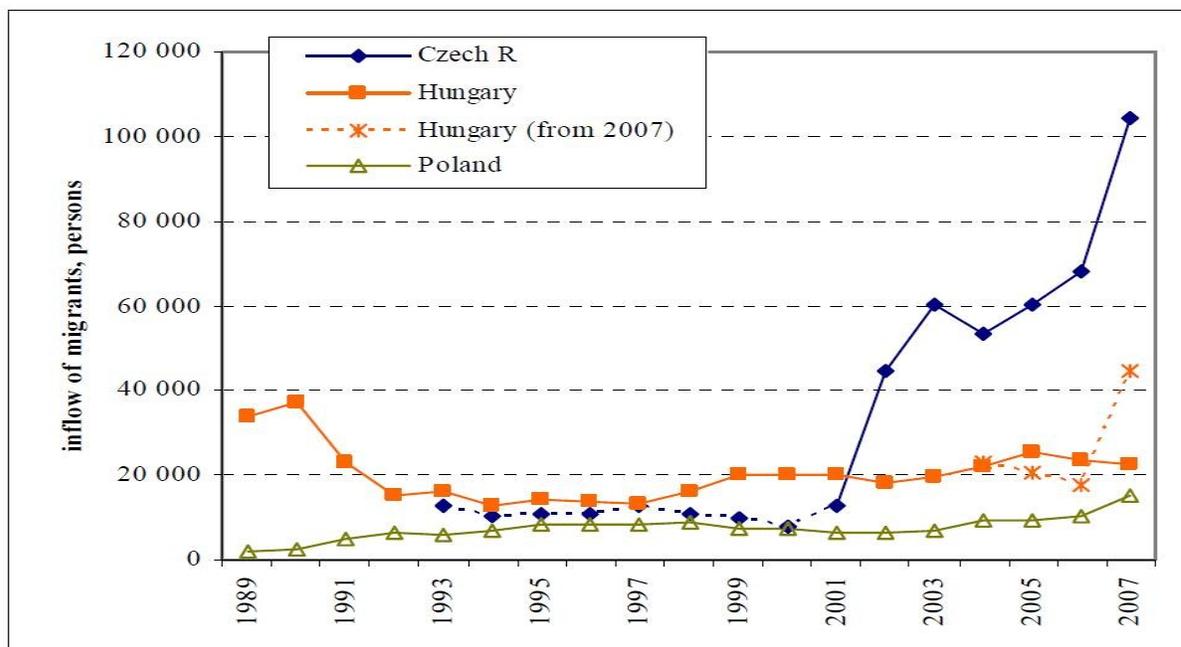
⁶⁹ Iglicka, Krystyna, Piotr Kazimierkiewicz et Agnieszka Weinar. 2005. « Current Immigration Debates in Europe ». *A Publication of the European Migration Dialogue*.

⁷⁰ Lire plus sur cet aspect dans Joanna Korczynska, *Zapotrzebowanie na prace obcokrajowcow w Polsce*.

⁷¹ Dusan Drbohlav et al. 2009. « Irregular economic activities of migrants in the Czech Republic ». *International Migration Papers*, International Labour Office, Geneva, no. 94.

Bien que le niveau de PIB soit plus élevé en République tchèque qu'en Pologne et le chômage plus élevé en Pologne, leurs développements économiques sont relativement similaires. Selon les statistiques de l'OCDE, le nombre d'entrées de personnes étrangères dans les deux pays augmentait graduellement pour atteindre presque le même niveau en 2010 : pour la Pologne environ 41,300 et pour la République tchèque environ 40,000. La question est plutôt du type de modèle de migrants. La Pologne, sans avoir un vrai système migratoire, accueille des migrants circulaires et saisonniers. Il semble que l'immigration permanente fasse peur aux Polonais ce que nous allons voir dans les sondages d'opinion publique. Les migrants temporaires ne posent pas autant de problèmes concernant leur intégration et n'évoquent pas de questions pour la sécurité nationale et l'identité nationale, et donc pour la cohésion sociale. Selon Justyna Frelak, une spécialiste de migration à l'Institut des Affaires Publiques qui a été interviewée dans Gazeta Wyborcza - le gouvernement polonais préfère avoir des migrants temporaires car ceux-ci « ne font pas de problèmes... et il vaut mieux qu'ils rentrent chez eux après avoir terminé ce qu'on leur demande de faire ici, en Pologne ». ⁷² Pour comparer, la préférence des Tchèques pour l'immigration permanente est affichée clairement dans la graphique ci-dessous.

Tableau 1. Les flux migratoires permanents vers la République tchèque, Hongrie et la Pologne entre 1989-2007.



Source : République tchèque- Office tchèque des statistiques, Hongrie- le registre des permis de séjours à long terme, le

⁷² Frelak, Justyna. 2011. « To nie jest kraj dla imigrantów ». Gazeta Wyborcza. En ligne. Mai. <http://wyborcza.pl/1,76842,9602072,To_nie_jest_kraj_dla_imigrantow.html>. Consulté le 2 Mars 2012.

ministère de l'intérieur et de bureau de la statistique, Pologne- le bureau de rapatriement et des étrangers.

Le système migratoire adopté par la République tchèque semble être concentré sur l'entrée de migrant non seulement temporaire mais aussi comme le démontre le diagramme ci-dessus, permanents. À partir 2001 jusqu'à 2007 le nombre des immigrants permanents a augmenté significativement en République tchèque comparant à la Pologne et à l'Hongrie. Le nombre a agrandi de 10.000 en 2001 dépassant 100.000 dans 2007. Par contre en Pologne nous pouvons voir une augmentation peu remarquable. Dans le projet mené par Drbohlav- un spécialiste reconnu en République tchèque en matière de migration- nous pouvons lire que « les immigrés en République tchèque sont de plus en plus considérés comme un vecteur de croissance économique et un atout pour le pays, et non plus comme un handicap ou un problème ».⁷³

1.2 Le facteur interne sociopolitique

Puisque l'État est une entité complexe et multidimensionnelle, la grande transformation post-communiste a demandé évidemment de *l'auto-réorganis-action de l'État-système*⁷⁴. L'État doit donc se transformer, se réorganiser, transformer son rôle dans l'activité économique et sociale, innover dans un nouvel environnement, tout en participant à la réorganisation des autres sous-systèmes, en essayant d'orienter et de corriger leurs trajectoires.⁷⁵ Durant le temps communiste tous les États avaient le même modèle politique basé sur le monopartisme parlementaire. Ensuite la diversification des élites politiques a donné un début de consolidation des partis et des nouvelles règles d'élections parlementaires et présidentielles ont été établies.

Un changement important post-communiste a été de diminuer l'intervention de l'État dans les activités économiques et sociales, caractéristique du système socialiste. Le processus de désétatisation de l'État a donc changé le rôle de l'État en le réduisant au minimum. Cependant son intervention a été indispensable pour des questions autant économiques que politiques comme par exemple : la propriété privé, la légalisation commerciale, la légalisation anti-monopole, le droit du travail etc.⁷⁶ L'organisme américain Freedom House présente des aspects du processus de

⁷³ Drbohlav, Dusan. 2005. *Migrations patterns and policies in the new member States since the EU enlargement: the case of the Czech Republic*: Colloque organisé par le CERIS, Projet Transversal, Migrations et Relations Internationales, République Tchèque.

⁷⁴ Magnin, Eric. 1996. « La trajectoire tchèque de transformation économique postsocialiste : une approche par la complexité ». *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol. 27, no 1, pp.38- 80.

⁷⁵ Ibid., p.68.

⁷⁶ Ibid., p.70.

libéralisation politique (comme: la démocratisation du pouvoir central, le processus d'élection, la société civile, l'indépendance de médias, l'auto gouvernance, la juridiction et la lutte contre corruption) qui s'ajoute à ceux proposée par la Banque Mondiale avec le respect des droits de la personne, ainsi que la liberté de voyagé et liberté dans la vie privée. Selon ces critères, la Pologne, la République tchèque et la Hongrie sont présentement considérés comme les pays les plus démocratiques dans l'espace post-communiste et post-soviétique.⁷⁷

Les changements économiques et politiques impliquent la transformation sociale. Premièrement la thérapie du choc économique a provoqué le chômage, inconnu durant le communisme, et cela a creusé le niveau des disparités sociales. La transformation sociale concerne non seulement le développement d'un système social mais aussi la transformation des mentalités. Les nouvelles questions se posent et de nouveaux aspects réapparaissent en ce qui concerne la conscience sociale et politique, l'engagement des citoyens dans les affaires de l'État, ainsi que l'émergence des ONGs, le développement du secteur de soins sociaux pour les handicapés, retraités, mais aussi la responsabilité du pays par rapport aux étrangers (demandeurs d'asile, réfugiés, sans statut, et immigrants) et leur intégration dans le cadre de la nouvelle société. Le développement d'une société civile active dans un pays démocratiquement stable accompagne donc les transformations économiques.

Finalement, ces nouvelles sociétés doivent réapprendre à fonctionner dans leurs frontières et apprendre à les gérer et à les contrôler. Les frontières, dans le sens symbolique aussi bien que physique, déterminent l'appartenance des citoyens à la nation et la gestion des flux entre ces frontières affirment l'autorité, la puissance politique et l'identité nationale et le rapport envers les étrangers. Selon les anthropologues, les frontières créent un lieu de partages sociaux entre des identités de différents groupes qui se forment à force de la construction de ces frontières. Ces frontières peuvent se matérialiser à travers des pratiques et des représentations : « La matérialisation de certaines frontières extérieures passe par un renforcement de leur visibilité. C'est le cas des postes-frontières aux confins de l'Europe de l'Est. Leur passage et leur franchissement ne sont pas seulement des lieux d'exclusion, mais reflètent également une manière d'envisager notre rapport à l'Autre, notre rapport à la différence, qui se matérialise aujourd'hui notamment par l'importance d'avoir des « papiers ». ⁷⁸

Les années 1989 ont été marquées par des événements importants dans l'initiation de mouvements

⁷⁷ Freedom House. 2008. En ligne. < <http://www.freedomhouse.org>>. Consulté le 20 mars 2012.

⁷⁸ Petric, Boris et Jean-François Gossiaux 2009. *Europe mon amour. 1989-2009 : un rêve blessé*, Paris, Autrement. p.16.

migratoires dans les deux pays : l'effondrement du bloc communiste et la dissolution de l'URSS. L'ouverture des frontières a donné la liberté de mouvement pour les citoyens qui ont entamé le processus d'émigration, mais elle a également été accompagnée par le commencement de l'immigration. Les pays ont commencé graduellement à s'intégrer avec le reste de l'Europe. Avec l'ouverture des frontières et les mouvements migratoires les deux États ont été obligés d'adopter des lois relatives aux droits de mouvements, aux contrôles de frontières et à l'accueil des demandeurs d'asile. Les questions sur la migration ont été pour la première fois discutées. La question de la sécurité internationale a fait en sorte que les pays se sont interrogés sur les règles d'entrée, d'admission, de réadmission des étrangers, et ainsi les premiers pas vers un système migratoire ont émergé.

Bien que ce travail n'aborde pas spécifiquement l'impact de la période communiste sur l'ouverture des citoyens envers les étrangers, personne ne doute que cette période était importante dans la formation de la mentalité, des traits nationaux et du développement de la dichotomie entre « nous » et « les autres ». La période communiste représente certainement un passage dans l'histoire de la Pologne qui a laissé des traces, empêtrées dans la détermination de l'identité polonaise. Nous savons que les pays post-communistes se sont caractérisés par la formation sociale uni-nationale, proche de l'homogénéité, qui selon plusieurs analyses, peut avoir un impact sur le processus d'ouverture de la nation sur l'acceptation et la tolérance envers l'étranger. Plus le pays était enfermé dans des frontières et coupé des autres nations, plus long serait le processus de « réparation » de cette nation. Néanmoins, l'homogénéité n'est pas le seul facteur qui crée des frontières artificielles entre les citoyens et les migrants. Les longues années d'occupation et de déformation mentale ainsi que la séparation avec le reste du monde ont façonné le regard sur les questions telles que la souveraineté, l'identité nationale et le rapport avec les étrangers. Autant les Polonais que les Tchèques avaient besoin de retrouver leurs nations dans l'état qui leur permettait de déterminer leurs nationalités et leur appartenance. Il nous semble pertinent de citer ici l'anthropologue Ulf Hannerz : « Il reste des frontières qu'on ne franchit qu'avec beaucoup de difficultés ou qu'on ne franchit pas du tout, certaines existent dans la tête des gens [...] même si elles ne sont que relatives, artificielles et donc contestables. Elles sont quelque chose d'indubitablement contraignant, mais elles peuvent être aussi parfois une ressource. »⁷⁹ Tous les éléments mentionnés ci-dessus, comme le contrôle des frontières, l'introduction de lois aux exigences de l'UE, l'établissement des institutions régulant l'entrée et la sortie des citoyens et des étrangers, ainsi que les questions qui sont directement liées à la

⁷⁹ Petric, Boris et Jean-François Gossiaux 2009. *Europe mon amour. 1989-2009 : un rêve blessé*, Paris, Autrement. p.21.

transformation de mentalité de la société dont la dichotomie entre « nous » et « autre » représentent le facteur sociopolitique auquel la Pologne et la République tchèque ont répondu dans la période post communiste. La situation sociopolitique est donc similaire pour les deux pays.

III. Les facteurs externes similaires et l'évolution des systèmes migratoires différents en Pologne et en République tchèque

Parmi les facteurs internes économiques et sociopolitiques similaires pour les deux pays que nous avons analysés ci-dessus, il se trouve aussi les facteurs externes. L'effondrement du communisme en 1989, la pression de l'UE et finalement l'accession de deux pays à l'UE (Iglicka 2003; Weinar 2006) constituent les facteurs externes similaires auxquels les deux pays devaient s'adapter simultanément. Il n'y a donc pas de doutes qu'à l'espace de vingt dernières années les systèmes migratoires qui évoluaient dans les deux pays ont été façonnés par tous les facteurs internes et externes. Bien que les facteurs économiques et sociopolitiques, ainsi que les exigences de la part de l'UE soient similaires pour les deux pays, il semble que leurs systèmes migratoires se trouvent sur le différent niveau du développement.

Cependant, bien avant que les deux pays aient commencé à se pencher sur leurs situations migratoires, l'UE a pris plusieurs années à développer certains acquis et créer des lois relatives à la migration. Le débat européen sur la migration et l'asile trouve son origine dès la Seconde Guerre mondiale quand la grande pénurie de main-d'œuvre dans les pays de l'Europe occidentale a mené au recrutement massif de migrants travailleurs. En conséquence de ces flux durables, les pays de l'Europe de l'Ouest ont entamé en 1980 une coopération dans le domaine du contrôle des frontières. Le projet de la libre circulation des personnes et des capitaux à l'intérieur de l'UE a effectivement mené aux accords de Schengen qui abolissent les frontières intérieures et renforcent les frontières extérieures de l'Europe⁸⁰. Les engagements assumés dans le Traité d'Amsterdam de 1997 jouent le rôle clé pour la politique d'immigration en ce qui concerne les décisions sur les entrées et les séjours des citoyens venant des pays tiers, les procédures des visas à long terme et le regroupement familial. Toutes ces décisions liées aux questions de migration clandestine, de séjour illégal et des procédures de déportation doivent à partir de l'entrée en vigueur du Traité en 1999 être prises au niveau communautaire.⁸¹

⁸⁰ Withol de Wenden, Catherine. 2009. « Accueil, l'état de la France ». *CERAS-recherche et action sociales*, projet no. 311, En ligne. < <http://www.ceras-projet.org/index.php?id=3874>>. Consulté le 30 juin 2011.

⁸¹ Bulent, Kaya. 2002. « Une Europe en évolution – les flux migratoires au XXème siècle ». *Conseil de l'Europe*.

Le moment clé dans les affaires migratoires de l'UE a été le sommet du Conseil européen en octobre 1999 à Tampere (Finlande) quand les principes européens de la politique commune de migration ont été enfin définis. Cette rencontre a été consacrée entièrement aux problèmes de la justice et des affaires intérieures. Les membres ont discuté sur les relations avec les pays partenaires d'où proviennent les migrants, à propos de l'aide apportée à ces pays dans le combat contre la pauvreté et d'autres problèmes qui provoquent les départs. Cependant, c'est avec l'adoption du programme de La Haye en 2004 que les objectifs ont été fixés dans le but de renforcer la sécurité, la justice et la liberté dans l'UE. Avant même de joindre la communauté européenne, la Pologne et la République tchèque ont dû introduire graduellement les acquis de Schengen qui portent principalement sur la politique de visas, d'asile et de migration illégale, c'est-à-dire les instruments nécessaires pour contrôler les frontières communes extérieures contre les migrants illégaux.⁸² La politique du Schengen décrite comme une zone tampon (« buffer zone » ou une zone de séparation géographique pour se protéger contre les migrants des pays tiers sûrs) obligeait les états à traiter tous les cas de demandeurs d'asile sur leur territoire. La politique européenne de migration se concentre donc surtout sur les questions de sécurité et de contrôle frontalier en matière de migration illégale.

Quant à la migration économique, les États sont divisés en vue de la définition des règles communes en matière d'admission des migrants économiques. L'ouverture du marché du travail à l'intérieur de l'UE est règlementée par le Traité d'Accession, tandis que dans le cas des pays tiers sûrs, les États frontaliers de l'UE, ont généralement des accords bilatéraux avec les membres.⁸³ La Pologne a notamment signé quelques accords avec certains pays tiers comme l'Ukraine et la Biélorussie concernant l'emploi des travailleurs saisonniers et les échanges universitaires entre ces pays.⁸⁴ L'accord entre la Pologne et l'Ukraine, d'où vient le groupe de migrants illégaux le plus nombreux en Pologne, a été reformulé suite à l'accession de la Pologne en UE.⁸⁵ La relation de la Pologne avec les pays du voisinage de l'Est découle des épreuves historiques auxquels ces pays sont étroitement liés, surtout avec l'Ukraine.

La période suite aux événements de 1989 a apporté plusieurs initiatives juridiques et politiques

⁸² Fourot, Anude-Claude. 2006. « Le désengagement des politiques d'immigration et d'intégration au sein de l'UE: Hardlaw versus Softlaw? » *Review of European and Russian Affairs*, vol. 2.

⁸³ Korczyńska, Joanna, Duszcyk, M. 2005. « Zapotrzebowanie na prace obcokrajowcow w Polsce, Proby analiz i wniosków dla polityki migracyjnej ». *Instytut Spraw Publicznych*.

⁸⁴ Ibid., p. 21.

⁸⁵ Współpraca z Ukrainą, Ministerstwo Gospodarki, 2008-05-28, en ligne: <http://www.mg.gov.pl/Wiadomosci/Archiwum/Rok+2008/Wspolpraca+z+Ukraina.htm>

importantes concernant les systèmes de migration. Les deux états ont dû harmoniser les dispositions des lois sur le visa et l'immigration. Premièrement, la Pologne en 1991 a adopté le cadre juridique du système international de protection des réfugiés basé sur la Convention de Genève, dont le résultat était la création d'une première institution gérant le système d'asile. Deuxièmement, la Pologne et la République tchèque ont été intégrées au système des accords de réadmission au sein des pays de l'UE appartenant à la zone de Schengen. Ces gestes ont été significatifs en ce qui concerne le rôle du pays dans la question des réfugiés. À partir de ce moment, les états se sont transformés de pays de transit (ou d'origine des réfugiés), en pays qui ont pris une obligation d'accepter les demandeurs d'asile et d'analyser les cas de chaque personne. En même temps, puisque les deux pays se trouvent sur la frontière de l'UE, ils ont reçu le rôle de *gatekeeper*⁸⁶ pour contrôler l'immigration clandestine et la criminalité transfrontalière. La politique sur les rapatriements a été introduite dans les années 1990 comme réponse au retour probable et souhaité de la diaspora. Les deux pays ont introduits toutes ces obligations externes dans leurs systèmes de la politique interne par rapport à la gestion de mouvements migratoire. Cependant, au niveau de réponse aux intérêts et aux besoins de l'État, le système migratoire polonais n'a pas évolué de la même manière que celui de la République tchèque.

La Pologne

En 25 juin 1997, la Pologne s'est dotée d'une loi sur les étrangers en vue de développer des mécanismes de contrôle de l'entrée, le séjour, le transit, ainsi que les procédures de détention et d'expulsion. Suite à l'adoption de cette loi, les étrangers qui résidaient en Pologne avaient, pour la première fois, la possibilité de légaliser leur séjour.⁸⁷ Étant donné que cette loi a été jugée insuffisante car une grande vague de migrants illégaux est entrée en Pologne, cette loi a été renforcée le 13 juin 2003 avec deux nouvelles mesures : le séjour toléré et l'abolition. En 29 mai 2009 il y a eu un autre changement important dans cette loi concernant la requalification du statut de l'étranger, ce qui lui garanti une protection complémentaire. Finalement, le 1^{er} février 2009, la nouvelle loi sur l'emploi des étrangers a remplacé la « promesse d'embauche » par « le permis de travail ».⁸⁸

En principe, l'emploi des étrangers en Pologne est concentré dans deux domaines: ce sont des emplois

⁸⁶ Vachudova, Milada Anna (2000), Eastern Europe as Gatekeeper: The Immigration and Asylum Policies an Enlarging European Union, dans Peter Andreas et Tim Snyder (dir.), *The Wall Around the West: State Borders and Immigration Control in North America and Europe*, Rowman and Littlefield.

⁸⁷ Varvitsiotis, Ioannis M. 2010. « Politique d'immigration en Europe. Vers une politique commune en matière d'immigration au sein de l'Union Européenne, évolution 1999-2005 ». Rapport du groupe PPE-DE au Parlement européen. p.54.

⁸⁸ Borzeda, Artur. 2010. « La politique polonaise d'immigration ». *La revue géopolitique*. En ligne. <<http://www.diploweb.com/La-politique-polonaise-d.html>>. Consulté le 30 mars 2011.

situés dans les postes exigeant une haute-qualification comme : les expert dans l'industrie, les expert dans le secteur financier et assurance, l'immobilier, et généralement dans les grandes entreprises et les sociétés transnationales. Les ressortissants de l'UE et d'autres pays développés dominent ce groupe de migrants. Un autre domaine d'activité d'emploi des étrangers, caractérisant particulièrement les citoyens des pays de l'ex-URSS et d'autres ressortissants de pays tiers, comporte les secteurs peu exigeants de qualifications en agriculture, commerce, service domestique, restauration, ou construction⁸⁹. Dans cette catégorie ce sont des citoyens ukrainiens qui manifestent le plus grand intérêt (plus de 30% du nombre total de permis de travail et plus de 90% des déclarations des inscrits employeurs), ensuite des citoyens de pays tels que la Biélorussie, la Chine, et la Turquie.⁹⁰ En ce qui concerne les permis de travail accordés en Pologne aux étrangers nous pouvons voir une augmentation de ce fait : en 2010 un total de 37 121 permis de travail ont été accordés, dont 13 150 aux citoyens ukrainiens, 6 317 aux citoyens chinois, 2252 aux citoyens vietnamiens et 2158 aux citoyens du Népal. Par contre, en 2009 un total de 29 430 permis ont été accordés.⁹¹

D'une part, nous pouvons conclure que pendant plusieurs années le marché du travail polonais s'ouvrait successivement aux étrangers, principalement des pays voisins (Ukraine, Biélorussie, Russie, Moldavie et Géorgie), ce qui leur permettait de travailler comme migrants sans l'obtention d'un permis. D'autre part, il manquait toujours une approche globale de la stratégie migratoire. Il n'y a toujours pas de système d'intégration et de programmes publics destinés aux étrangers. Les autorités semblent ne pas remarquer un groupe important d'étrangers estimés à 500,000 qui vivent dans le pays sans permis et sur les marges de la société⁹². Ces derniers temps, les réglementations les plus récentes, relatives aux étrangers, découlent de la nécessité de mettre en œuvre les dispositions pertinentes des directives européennes et non pas de répondre à la situation actuelle économique et démographique en Pologne. Il faut aussi noter quelques exemples confirmant le manque d'intérêt des autorités polonaises au développement d'un meilleur système d'immigration. Selon le même rapport le département de la politique de migration a été transféré du Ministère du Travail et de la politique Sociale et les employés de ce département ont été inscrits dans d'autres structures. Ce geste démontre le déclin de l'importance de cette question pour les décideurs politiques. Ce même rapport mentionne

⁸⁹ Kaczmarczyk, Paweł et Marek Okólski. 2008. « Polityka migracyjna jako instrument promocji zatrudnienia i graniczenia bezrobocia ». Le rapport pour Osrodek Badan nad Migracjami, Université de Varsovie, p. 55.

⁹⁰ Polityka Migracyjna Polski – stan obecny i postulowane dzialania, Ministerstwo Spraw Wewnętrznych i Administracji, Departament Polityki Migracyjnej. Dokument przygotowany przez grupę roboczą ds. Przygotowania Strategii Migracyjnej Polski, powołaną w ramach Zespołu do Spraw Migracji, avril 2011, p.28.

⁹¹ Ibid., p.30.

⁹² Witold, Klaus. 2010. « Sasiedzi czy Intruzi? O dyskryminacji cudzoziemcow w Polsce ». Stowarzyszenie Interwencji Prawnej, *Instytut Spraw Publicznych*. p.55.

que le même ministère est très passif dans la promotion de l'intégration des migrants.⁹³

La République tchèque

Le cas de la République tchèque se distingue ici du cas de la Pologne. Nous allons voir que le développement du système migratoire dans ce pays a pris de l'ampleur plus tôt. Premièrement, il faut dire qu'au cours des derniers 20 ans, la République tchèque s'est transformé d'un pays avec un niveau faible de mouvements migratoires en un pays d'immigration grâce à sa politique d'accueil des immigrants. Le pays n'est plus considéré comme un pays d'émigration mais plutôt un pays d'immigration, ainsi que de transit. Pa contre la Pologne se trouve toujours dans la triple phase avec un niveau élevé d'émigration. Le rapport IDEA mentionne que selon les statistiques de l'OCDE pour 2007, l'émigration de Tchèques aux pays de l'Ouest de l'UE est l'un de plus bas parmi les 10 autres pays de l'Europe central et de l'Est.⁹⁴ La République tchèque est définitivement un pays-receveur des immigrants où la nette migration est positive et augmente graduellement depuis 2001, selon les statistiques faits par IDEA. Les statistiques démontrent la différence considérable entre le niveau d'émigration et d'immigration : l'immigration est passée de 13,000 en 2001 à 104,000 en 2007 et l'émigration varie entre 20,000 et 35,000 dans la période entre 2001 et 2007. ⁹⁵ Le tableau 3.1 démontre la différence dans le niveau d'immigration des deux pays.

Tableau 2. La position de la République tchèque et de la Pologne en ce qui concerne l'immigration en tant que pourcentage de la population totale des membres de l'UE.

PAYS	LE % DES IMMIGRANTS
Autriche	3.3
République tchèque	1.2
Hongrie	0.9
Grèce	1.5
France	2.2
Spain	1.4
Pologne	0.03
Portugal	0.9

Source : Commission européenne 2009

⁹³ Ibid., p.56.

⁹⁴ Drbohlav, Dusan; Medova-Lachmanova, Lenka et Cermak, Zdenek. 2009. « The Czech Republic: on its way from emigration to immigration country ». *IDEA Working Paper*, no.11, p.21.

⁹⁵ Ibid., p.18.

Il est à noter que la Pologne a parmi les pays de l'OCDE le plus faible pourcentage de participation d'étrangers sur le marché du travail, à hauteur de 0,3% sur 21% (moyenne des pays de l'OCDE varie de 12% de 22). L'analyse de la structure de l'emploi des étrangers en Pologne montrent clairement que - jusqu'à présent - l'emploi des étrangers est complémentaire à la main-d'œuvre autochtone - la plupart des étrangers comblent l'écart en prenant des postes qui ne sont pas remplies, ou en raison de leur manque d'attrait (les bas salaires et de prestige), ou n'ont pas les compétences nécessaires pour effectuer ce travail chez les travailleurs domestiques. Par contre la République tchèque est classée parmi les pays qui ont un taux relativement élevé. Son système migratoire est beaucoup plus développé pour répondre aux besoins économique et démographique du pays. Le caractère de mouvement migratoire a été façonné par la Révolution de Velours, la fin du communisme, la division de Tchécoslovaquie, l'accession à l'UE et au groupe de Schengen. Bien que la Pologne ait traversé par des expériences *à priori* similaires, son parcours migratoire est différent. Cette distinction ne découle pas de la différence dans le nombre de migrants circulaires ou de demandeurs d'asile qui frappent aux portes des deux pays, mais du meilleur essor économique tchèque et des décisions plus concrètes prise par les autorités tchèques en ce qui concerne le développement d'un meilleur système migratoire. La République tchèque a décidé de créer un projet d'immigration et l'adoption d'un système d'intégration et, sur ce point, la Pologne est bien loin de réaliser les mêmes projets. C'est ainsi qu'en 2003 les Tchèques ont lancé un premier projet pilote, dans le cadre de la préparation de l'accession à l'UE, pour attirer des immigrants hautement qualifiés permanents. Ce projet pilote a été généralement accueilli avec enthousiasme par le gouvernement, les médias et par la société.⁹⁶ Par cette initiative, le gouvernement tchèque désire lutter contre la migration illégale, contribuer à résoudre les problèmes humanitaires dans le monde, donner au pays la possibilité de bénéficier des biens qui viennent avec les immigrants et bien sûr influencer les marchés du travail tchèque. Selon Leonityeva⁹⁷ le principe essentiel de ce programme (2003-2010) est conforme aux principes de la politique gouvernementale envers les immigrants qui déclarent que l'immigration devrait être soutenue car elle est bénéfique pour les intérêts prolongés nationaux des Tchèques. Les partisans de ce projet de sélection des travailleurs étrangers prétendent que cet instrument de gestion des migrations est important pour les problèmes démographiques, tel que le déclin rapide de la population tchèque travaillant dans les décennies à venir. En outre, le rapport IDEA mentionne que ce projet peut être perçu comme une expression de « relative openness towards foreign workers » et qu'il peut

⁹⁶ Sisova, Lenka. 2005. « Czech immigration Policy ». *IMS FSV*, UK.

⁹⁷ Yana Leonityeva 2011. « The Socio-Economic Impact of Admission Policies and Admission-Related Integration Policies in the Czech Republic ». *Multicultural Center Prague*. Le rapport de recherche a été créé comme une partie de projet PROSINT, soutenus par la Commission européenne. En ligne. < <http://www.migrationonline.cz/e-library/?x=2294358> >. Consulté le 30 juin 2011.

indiquer « the activity of the state or, in other word, readiness to take the responsibility for migration decision-making in its hands ». Dans l'opinion générale, le projet de cette politique a été au début conçu comme un test. L'idée a été de voir comment le pays peut gérer la présence des immigrants permanents. Le projet pilote est un modèle basé sur l'exemple du modèle canadien, plus exactement québécois. Le but est d'attirer et de sélectionner des familles immigrantes qui ont un grand potentiel d'adaptation sociale et économique. Premièrement le projet a été limité aux trois pays : la Bulgarie, la Croatie et le Kazakhstan. Ensuite, le nombre a été agrandi pour inclure aussi la Moldavie et la Biélorussie. En 2005 et 2006, le gouvernement a encore assoupli les conditions d'accès et ouvert le projet à de nouveaux pays : la Serbie, le Monténégro et l'Ukraine. En janvier 2009 les Tchèques ont introduit la Carte Verte (the Green Card) pour attirer encore plus d'immigrants. C'est justement pendant la croissance économique qu'une autre initiative par rapport à la migration de travail a été formulée. Malheureusement, le lancement de ce projet, qui a débuté en 2009, a coïncidé avec le ralentissement économique. Le système des cartes vertes⁹⁸ est unique en ce que celles-ci ont une double nature : elles combinent un permis de séjour et un permis de travail dans un seul document, ce qui encourage pour des séjours à long terme.

Présentement la République tchèque oriente son régime migratoire vers trois segments : communautarisme, l'immigration sélective et 'brain drain', et la protection du marché du travail.⁹⁹ Selon Drbohlav les positions du gouvernement tchèque sur l'immigration ont évolué de façon significative depuis les années 1990. Le même auteur dit que l'idée du multiculturalisme n'est pas un concept nouveau en République tchèque car déjà en 1995 ce concept dominait les débats sur l'immigration. Cependant, l'idée et l'intérêt du multiculturalisme ont été remplacés par un concept de communautarisme dans le rapport entre l'État et les immigrés, suite à l'observation des pays tel que Canada. Le communautarisme a été compris comme un concept qui répond mieux à la vision de la société qui « veut traiter chaque communauté ethnique en fonction de ses spécificités, et non plus de façon indifférenciés»¹⁰⁰. Le même débat n'a pas encore eu la place dans la société polonaise où les deux concepts semblent être encore très inconnus. Les chercheurs se limitent à analyser les deux modèles présents dans les pays ouverts à l'immigration, néanmoins aucun de ces concepts n'est analysé dans le contexte de la société polonaise.

⁹⁸ European Migration Network. 2010. « Temporary and Circular Migration: Empirical Evidence, Current Policy Practice and Future Options in EU Member States, case of the Czech Republic ». Ministry of the Interior of the Czech Republic, p. 29.

⁹⁹ Drbohlav, Dusan. 2005. *Migrations patterns and policies in the new member States since the EU enlargement: the case of the Czech Republic*: Colloque organisé par le CERIS, Projet Transversal, Migrations et Relations Internationales, République Tchèque.

¹⁰⁰ Ibid., p.5.

La migration économique temporaire n'est pas exclusive à la Pologne car les Tchèques visent aussi à stimuler la migration temporaire et la *fuite de cerveaux*. Cette branche de la migration est gérée par des centres de recrutement publics qui évaluent les besoins économiques et migratoires de leur région et délivrent des permis de travail aux migrants. Les Tchèques ont aussi des agences privées situées à l'étranger qui se chargent du recrutement de travailleurs temporaires. Le régime migratoire en République tchèque était donc important et avait été introduit dans l'agenda politique. Le gouvernement polonais s'est surtout limité à l'adoption de lois, tandis que le gouvernement tchèque a déjà introduit son premier programme de politique d'immigration en 2003. Il semble que les autorités tchèques ont assez vite entrepris de concrétiser les besoins et les priorités économiques. La question de la politique de migration s'est donc trouvée sur l'agenda politique, et non seulement pour des raisons d'ouverture de frontières, de sécurité frontalière, de lutte contre les migrants clandestins, mais aussi pour que le pays se prépare à l'accès au sein de l'UE. Cette initiative a été liée au besoin de développement économique du pays et à l'intégration de ces migrants qui vivaient déjà sur le territoire tchèque.

Il faut aussi mentionner que, de manière générale, il n'y a pas de politique d'intégration officielle, telle que par exemple en France, orientée vers les travailleurs immigrés vivant en République tchèque. Cependant, la stratégie de l'intégration définie par le ministère de l'Intérieur est résumée dans le document le plus important : « The Concept of Foreigners' Integration in the Czech Republic ». Ce document stipule que l'indépendance économique est l'une des priorités fondamentales de l'intégration des migrants dans la société tchèque. Ce document implique aussi l'égalité des droits et des principes visant à combattre la discrimination. Le concept officiel d'intégration est fortement lié à l'amélioration continue des droits avec la durée de résidence. En effet, le permis de résidence permanente est lié à un statut plus sûr que n'importe quelle autre forme de résidence temporaire.¹⁰¹ En 2009, le ministère de l'Intérieur a établi des « Foreign Nationals Integration Support Centres » dans six régions. Selon ce même ministère, l'objectif est de créer une structure de politiques d'intégration transparente dans la République tchèque, où un centre des activités dans chaque région coordonne l'intégration locale des ressortissants étrangers et sert comme

¹⁰¹ Yana Leonityeva 2011. « The Socio-Economic Impact of Admission Policies and Admission-Related Integration Policies in the Czech Republic ». *Multicultural Center Prague*. Le rapport de recherche a été créé comme une partie de projet PROSINT, soutenus par la Commission européenne. p.17. En ligne.
< <http://www.migrationonline.cz/e-library/?x=2294358> >. Consulté le 30 juin 2011, p.16.

source principale d'informations liées à l'intégration dans la région.¹⁰²

Tous les éléments décrits ci-dessus démontrent certaines ressemblances aux niveaux économiques et sociopolitiques, qui sont caractéristiques pour la République tchèque et la Pologne. Il est vrai que les deux pays s'intéressent principalement à l'embauche des migrants circulaires et temporaires. La Pologne semble n'avoir l'intérêt que pour ce type de migrants tandis que la République tchèque a déjà lancé plusieurs programmes afin d'attirer les immigrants permanents. Comme d'écrit dans le rapport IDEA:

«The Czech Republic is somehow exceptional to the trends. The Czech Republic has already built a sort of a more solid and functional institutional and 'ideological' frameworks that shifted and have further been shifting migration policy ahead as compared to Poland and Hungary (Drbohlav, Horakova & Janska 2005, Drbohlav et al. 2009).¹⁰³

Si un pays se décide à développer un système migratoire dont le but est de faire venir des immigrants en leur offrant le statut de résident permanent et la possibilité de se naturaliser dans l'avenir, cela nous permet de penser qu'il est économiquement et socialement prêt à recevoir des étrangers sans réserves et à vivre avec eux « sous le même toit ». Cette décision nous permet de constater que la société tchèque est plus ouverte pour accueillir des immigrants que la société polonaise. Bien que la République tchèque n'ait pas créé une politique officielle d'intégration, elle a assez vite débuté avec certains programmes pilotes d'où le rôle d'intégrer des immigrants. Ces programmes d'intégration devaient effectivement répondre aux besoins des migrants qui se trouvaient déjà sur le territoire tchèque, révélant une dimension fortement pratique dans l'approche du gouvernement. En 1999, le gouvernement a aussi présenté un document intitulé « Principles for the Concept of Immigrant Integration in the Territory of the Czech Republic » comme réponse à l'augmentation des immigrants et des migrants. Le but principal était de créer des conditions pour le développement de bonnes relations entre les communautés. Un an plus tard, le gouvernement a présenté une version réformée du plan, nommé cette fois « Concept of Immigrant Integration in the Territory of the Czech Republic » qui a en plus souligné l'importance de protéger les droits culturels, économiques et sociaux des immigrants. En outre, le projet appuyait l'idée d'un conseil juridique aux

¹⁰² Tosnerova, Barbora. 2010. « Integration in the Czech regions-Regional Integration Centres ». Multicultural Center Prague. En ligne. < <http://www.migrationonline.cz/e-library/?x=2228265>>. Consulté le 30 janvier 2011.

¹⁰³ Drbohlav, Dusan; Medova-Lachmanova, Lenka et Cermak, Zdenek. 2009. « The Czech Republic: on its way from emigration to immigration country ». *IDEA Working Paper*, no.11, p.53.

immigrants, de la prévention contre l'intolérance, le racisme et la discrimination des immigrants.¹⁰⁴

Le niveau économique et les besoins économiques/démographiques, ainsi que les tensions sociopolitiques associées à l'ouverture des frontières suite à la chute du Mur de Berlin sont similaires dans le cas des deux pays examinés dans ce chapitre. Il en est de même pour le contexte externe avec l'UE qui conditionne les ajustements politiques dans les États-candidats. Pourtant on note que la République tchèque se trouve dans une situation plus avancée que la Pologne en ce qui concerne le système migratoire. Comme les transitions économiques et sociopolitiques post-communistes sont similaires, il semble qu'il y ait un autre facteur qui a poussé les Tchèques à avancer avec son système migratoire. Il nous reste à explorer le facteur identitaire mis de l'avant dans la littérature.

Notre but est de vérifier dans le chapitre suivant si l'identité nationale polonaise peut freiner la décision concernant le développement d'un système migratoire prêt à recevoir des immigrants permanents. Nous pensons que l'identité nationale ethnique tchèque est moins forte que celle des Polonais, ce qui a eu pour résultat de permettre aux Tchèques de lancer le premier projet pilote dans la région dont le but était d'inviter des immigrants. En supposant que la mentalité, les attitudes envers l'autre et l'attachement à la religion des Tchèques et des Polonais sont différents, il est intéressant de vérifier si les deux sociétés réagissent différemment à la présence des étrangers. Car nous supposons que la façon dont les citoyens perçoivent, traitent et donnent la place aux immigrants dans leur société, ait un impact sur les décisions de gouvernement concernant le développement d'un système migratoire.

¹⁰⁴ Ibid., p.50.

Chapitre 3

L'identité nationale : facteur de différence entre le cas polonais et tchèque

Dans le chapitre précédent nous avons présenté les similarités de la Pologne et la Tchéquie selon lesquels les facteurs économiques et sociopolitiques similaires n'expliquent pas la raison du manque du système complet migratoire en Pologne basé sur l'accueil des immigrants permanents. Pour cette raison nous allons progresser vers l'analyse du dernier facteur. Le chapitre présent explore donc le dernier facteur abordé dans la littérature - le facteur de l'identité nationale qui selon notre hypothèse de travail constitue l'élément qui freine et bloque le projet d'un système migratoire cohérent en Pologne. Nous présentons premièrement le concept de la nation ethnique (versus nation civique) qui est toujours utilisée dans les études sur le nationalisme, l'identité nationale, la citoyenneté et même dans les études sur les diasporas. Deuxièmement, nous étudions le processus du développement de l'identité nationale et du nationalisme dans les deux pays. Tout en comprenant que toute catégorisation simplifie la réalité, voir est simpliste, nous proposons que le nationalisme tchèque s'inscrive dans la catégorie civique alors que le nationalisme polonais est ethnique. Troisièmement, afin de rendre compte d'éventuelles différences quant aux perceptions des immigrants dans les deux sociétés, nous analysons des rapports traitant des questions identitaires polonaises et tchèques, ainsi que des sténogrammes parlementaires et des sondages d'opinion publique sur les migrations. Le but de ce chapitre est de vérifier si le facteur de l'identité nationale peut être celui qui freine le développement du système d'immigration en Pologne.

I. Les nationalismes polonais et tchèque

1.1. La nation ethnique versus civique

La distinction entre les nations ethnique et civique est conceptualisée depuis plusieurs décennies (voir par ex. Kohn 1944). Les deux concepts constituent l'échafaudage conceptuel qui sous-tend les débats surtout en ce qui concerne la distinction entre l'Ouest et l'Est de l'Europe. Il existe un débat vigoureux entre les universitaires sur la validité empirique et la pertinence continue de cette dichotomie.

Le concept de la nation ethnique introduit par Kohn en 1944 a été repris entre autres par Meinecke (1970), Brubaker (1992), Shulman (2002), Bjorklund (2006) et autres. L'idée principale de ce concept est que la nation ethnique, qu'on appelle également *Volk* ou *Kulturnation* caractérise les pays qui ont été fondés surtout sur la race, la langue, la culture et l'histoire. La nation ethnique prend ses racines dans le concept de la nation allemande développé autour du XVIIIe siècle. Elle est aussi

décrite comme une communauté de culture définie par des liens de communalisation (*Gemeinschaft*)¹⁰⁵, tandis que la nation civique est une communauté politique construite par une relation d'association (*Gesellschaft*)¹⁰⁶. Cette distinction conceptuelle est particulièrement illustrée par la France pendant la Révolution et elle se caractérise par l'accent mis sur la cohésion sociale autour des institutions, des valeurs et des projets politiques communs (Schnapper, 1993 :161). Considérant les circonstances historiques dans lesquelles les deux concepts sont nés, la nation civique, contrairement à la nation ethnique, est considérée « ouverte », libérale, universaliste et inclusive, tandis que la nation ethnique est vue comme non-libérale, particulariste et exclusive.¹⁰⁷ Cependant, plusieurs auteurs ont commencé à questionner la nature dichotomique de cette distinction en disant qu'il n'y a pas vraiment des nations purement ethniques ou civiques parce que chaque nation est composée des éléments caractéristiques des deux concepts (Reeskens & Hooghe 2010 :16-4; Jopke 2005 :16-7; Kuzio 2002 : 20; Tsuda 2000 :16-4; Zubrzycki 1997 : 44-1). Chaque concept peut être situé sur un spectre ethnique-civique avec la possibilité de 'bouger' sur celui-ci dans le temps. Ces mêmes auteurs soulignent toutefois que ces deux concepts sont toujours utilisés dans l'analyse des différences entre les nations. Ainsi, les États composés de nations ethniques sont généralement culturellement homogènes et se définissent par la souveraineté de la 'nation titulaire', à l'inverse des États basés sur des nations civiques, hétérogènes qui se définissent en rapport à la souveraineté des citoyens.

Les états qui ont été pendant très longtemps pour différentes raisons ethniquement fermés, se transforment, au moins partiellement, en états civiques. Tant la Pologne que la République tchèque a traversé par cette évolution pour s'approcher à devenir des états civiques. Néanmoins, bien que politiquement les deux États ont réussi à plusieurs niveaux de se rapprocher aux États civiques, la composition sociale demeure toujours très ethnique, surtout celle de la Pologne où les décisions politiques sont souvent de nature ethnique. La transformation est donc seulement partiellement avancée car surtout la Pologne figure toujours comme un pays homogène. C'est dans ce contexte général qu'il faut inscrire les questions migratoires affectant la Pologne.

La migration représente un domaine qui ébranle certainement avec le caractère d'une nation ethnique. Tel qu'exposé dans le chapitre I faisant le tour de la littérature, les nations ethniques connues comme

¹⁰⁵ Zubrzycki, Genviève. 1997. « De la nation ethnique à la nation civique: enjeux pour l'Église catholique polonaise ». *Social Compass*, vol. 44, no 1, pp. 37-51.

¹⁰⁶ Ibid., p. 45.

¹⁰⁷ Reeskens, Tim et Marc Hooghe. 2010. « Beyond the civic-ethnic dichotomy: investigating the structure of citizenship concepts across thirty-three countries ». *Nations and Nationalism*, vol. 16, no 4, pp. 579-597.

fermées et essentiellement homogènes ont plus de difficultés à faire face aux questions concernant les migrations internationales. Selon Tsuda, cette tendance est particulièrement rigide dans les pays qui commencent à expérimenter avec la migration :

« Because their culture and political unity is based on a dominant ethnic group, such countries are especially worried that large-scale immigration will undermine their ethnic balance and national solidarity, leading to social and ethnic conflicts, increased crime, public backlashes and other treats to domestic security. Such strong ethno-national concerns often cause ethnic nation-states to adopt restrictive and exclusionary immigration policies. (Tsuda, p.621)

Il est tout de même vrai que la plupart des pays de l'ex-bloc communiste, y compris la Pologne, ont adopté des politiques restrictives en ce qui concerne l'immigration. Bien que la République tchèque a aussi introduit des restrictions sur les contrôles frontaliers, ce qui était d'ailleurs une condition à l'accès à l'UE, elle a, comme premier et seul pays de la région, introduit un système migratoire qui comprend un projet pilote d'immigration choisie. Cette différence – les facteurs économiques et sociopolitiques ayant été écartés - pourrait être attribuée à la différence de la conception des nations tchèque et polonaise respectivement.

1.2. L'histoire des deux nationalismes

Nous distinguons trois phases particulières dans la création et le développement de l'identité et du nationalisme polonais et tchèque selon les épisodes historiques les plus importantes dans l'histoire de ces deux pays. Le développement du nationalisme et de l'identité nationale s'était déroulé dans le même cadre d'occupation territoriale et culturelle des deux pays. On peut se demander comment s'exprima le nationalisme du peuple tchèque et du peuple polonais à l'époque où il existait des pressions provenant de la monarchie des Habsbourg, de la Russie tsariste et des peuples germaniques qui désiraient confirmer leurs besoins pangermanistes desquels découlait l'idée de regrouper les gens qui parlent l'allemand dans un seul État.

Les deux peuples devaient lutter contre le pangermanisme et la russification afin de pouvoir affirmer leur identité et survie culturelle. La survie territoriale au cours de l'histoire a souvent été remise en

question donc les élites des deux peuples ont mis l'espoir dans la survie de leur nation. Pour cette raison, l'affirmation identitaire des deux nations devait se réaliser via la littéraire et linguistique et via la lutte politique organisée souvent par les élites qui vivaient à l'étranger. Dans le cas de la Pologne, il faut dire que pendant une période de 123 ans il y avait trois grandes insurrections dans le but était la libération du pays des mains des oppresseurs. Dans le cas des Tchèques il s'agissait premièrement d'un réveil linguistique et littéraire, et par la suite, vers les années 1840, d'un réveil politique. La conscience nationale chez les Tchèques s'est développée premièrement grâce aux éléments sociaux. Le système scolaire est devenu un outil dans la conquête du pouvoir municipal : « Une ville gagnée, c'est la dégermanisation assurée. Un lycée créé signifiait que des élites nationales vont être formées.»¹⁰⁸ Ensuite, l'art est devenu un symbole de la nation pour les Tchèques. La peinture, la sculpture et surtout le théâtre ont répandu aux besoins d'affirmation du sentiment national. Bien que les racines historiques aient été devenues importantes pour la nation tchèque dans la lutte pour l'indépendance, selon Mares, le nationalisme tchèque était plutôt tempéré par les valeurs universelles que défendaient certains de ses intellectuels attirés plus par un cosmopolitisme européen que par la recherche de racines purement autochtones.¹⁰⁹

En Pologne l'affirmation culturelle et politique avaient été revendiqué en même temps. Un facteur important dans la lutte pour l'indépendance en Pologne était la vie politique qui s'était développé à l'étranger surtout en France et en Suisse. L'hôtel Lambert à Paris est un des endroits connus où les élites politiques se réunissaient pour discuter de la stratégie de la lutte pour l'indépendance de la Pologne. La littérature produite pendant cette époque reflète la souffrance des grands écrivains obligés de vivre à l'étranger. Selon Wagner,¹¹⁰ la littérature polonaise de cette époque avait aussi une fonction messianique. Les deux grands représentants, Adam Mickiewicz et Juliusz Slowacki, exprimaient leur vision d'une Pologne qui a une grande mission de sauver l'Europe avec l'aide de Dieu:

« The Polish people was tortured to death and buried in their grave, and the kings called out: we have killed freedom and buried it. But their cry was stupid (...) because the Polish people hasn't died, its body lies in the grave, and its soul moves out of the earth...into the hell, i.e. in the peoples' everyday lives, suffering slavery in their own country (...). But on the third day the soul moves back into the body, and the people will rise and free all peoples of

¹⁰⁸ Mares, Antoine. 1996. « Nationalismes tchèque et slovaque. Fonctions et contenu 1850-1920 ». Dans : *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, No. 43.

¹⁰⁹ Ibid, p.23

¹¹⁰ Wagner, Gerhard. 2003. « Nationalism and Cultural Memory in Poland: The European Union Turns East ». *International Journal of Politics, Culture and Society*, vol. 17, no 2, pp.191-212.

Europe from slavery» (Mickiewicz cite par Davies 2000, p.184).

La société polonaise a été aux XVIII et XIX siècles plus complexe au niveau des classes sociales que la société tchèque. Pendant la partition de la Pologne, trois classes sociales composées de la noblesse, la bourgeoisie et le clergé, se sont unies. C'est la noblesse qui a joué un rôle primordial dans la promotion de la nation polonaise et dans l'unification du peuple dans plusieurs révolutions de libération du pays de l'occupation. Les représentants de la noblesse ont cultivé l'identité nationale et sont devenues des icônes pour toutes les classes, même plus tard pour les élites intellectuelles, dans la lutte pour l'indépendance du pays mais surtout pour la protection de l'identité nationale. Par contre, la noblesse tchèque est disparue pendant la guerre de 30 ans et sa place dans la société est restée vide.

C'est pour cela que l'éthos de la guerre de l'époque romantique apporté par la noblesse polonaise n'a pas trouvé de compréhension chez les Tchèques. De plus, le clergé constitue un groupe social toujours plus dominant en Pologne qu'en République tchèque. En fait, le clergé avec la noblesse ont constitué une alliance forte dans la construction de l'identité polonaise : « The Polish nobility's feeling of divine and historical selection found its expression in the pretense that their destination was to defend the whole Christian Occident (Heynold 1998, p.28). La religion était et demeure toujours pour de nombreux Polonais un symbole de la lutte pour l'indépendance, ce qui a été très visible pendant la période du communisme avec l'engagement du pape Jean Paul II dans cette lutte, ainsi que Lech Walesa, inspiré par ce pape. La religion peut sembler d'ailleurs comme un miroir de la nation polonaise. Le nationalisme et l'identité nationale polonaise sont donc souvent liés à la religion et à la lutte d'indépendance, comme le démontrent les deux derniers siècles. Selon Heynold, la Pologne marchait avec l'église la main dans la main pour réaliser des missions complémentaires : « The identification as Polish wasn't just connected to the noble status anymore, but fundamentally to the Catholic confession. The demonstrative Catholic confession to faith became a patriotic duty in public life ». ¹¹¹ Selon Wagner le passé missionnaire polonais est devenu une inspiration pour le mouvement de Solidarnosc. Pour les Tchèques la religion n'avait jamais la même place dans la société que chez les Polonais. Étant déchiré historiquement par le passé protestant et l'influence de religion catholique venant avec l'empire Habsbourg, les Tchèques ont commencé à rejeter toute forme de religion. Deuxièmement, contrairement à l'église catholique polonaise qui était toujours du côté de la nation contre l'opresseur, chez les Tchèques l'église catholique était plutôt du côté de ceux qui gouvernaient le pays. L'église tchèque n'est donc pas associée à la lutte de l'indépendance

¹¹¹ Ibid., p.202.

et ne symbolise pas un recours dans les moments difficiles de la nation, contrairement à la Pologne.

La base du nationalisme des deux nations est donc différente : elle est formée par des structures et des facteurs différents, résultant en deux nationalismes distincts, un s'apparentant davantage avec la forme ethnique, l'autre civique. Cependant, dans le contexte d'envahissement territorial les réactions à cette injustice ont été similaires pour les deux nations. Pourtant, Mares suggère également que la société tchèque à l'aube de la Première guerre mondiale *était loin d'être nationaliste dans sa totalité* ce que nous ne pouvons pas dire pour la société polonaise. Dès lors, nous savons que ce phénomène de nationalisme, s'est manifesté par le besoin des deux peuples polonais et tchèques à se constituer en États indépendants. Le besoin donc de retrouver l'indépendance a été important pour les deux peuples, mais ils se sont servis des outils différents pour l'avoir et pour survivre pendant l'oppression. Tout de même cette revendication du nationalisme s'est manifestée différemment dans les deux pays. En Pologne l'affirmation culturelle a été accompagnée en même temps de l'affirmation politique, tandis que chez les Tchèques il y avait premièrement la revendication culturelle. En suite, l'indépendance a pris une importance symbolique dans la conscience historique des deux nations. Selon Grabowski¹¹², la conscience historique était donc un composant organisateur de la conscience identitaire polonaise contrairement à tchèque. Puisque les deux nations ne possédaient pas leur propre pays avec des structures sociopolitiques indépendantes, la langue devenait le symbole le plus important dans le processus de développement du nationalisme. Pour la Pologne s'était aussi la religion catholique et la mémoire de l'entité politique perdu.

Parlant du nationalisme polonais, nous ne pouvons pas négliger la période entre deux guerres qui caractérisait la Pologne pour son antisémitisme et son nationalisme extrême. Après des longues années d'occupation, les Polonais ont retrouvé leur nation entre les frontières de l'État polonais ce qui a provoqué l'intensification du sentiment nationaliste expliqué par le besoin de l'appartenance à l'État polonais. La Pologne à cette époque a été partagée entre deux leaders qui avaient des visions différentes du pays : Józef Piłsudski et Roman Dmowski qui s'opposait à l'idée d'une Pologne fédéraliste multiculturelle et préférait la Pologne nationaliste et ethniquement pure. Cependant, le nouveau État de la Pologne n'a pas été pas du tout purement ethniquement polonais, car la Pologne était habitait par différents groupes minoritaires dont les Ukrainiens et les Juifs étaient les plus nombreux. Pour de nombreux Polonais, le problème des minorités était une menace pour l'intégrité

¹¹² Grabowski, Andrzej F. 1979. Historia i świadomość Polska, Epoka romantyzmu, pp.33-46, dans *Polska, Czeska i Słowacka Świadomość Historyczna XIX wieku*, Polska Akademia Nauk, Instytut Historii, Materiały Sympozjum Polsko-Czechosłowackiej Komisji Historycznej 15-16 XI 1977.

de l'État. Quand à la situation des Tchèques entre deux guerres, elle ressemblait celle de la Pologne en ce qui concerne les questions des minorités mais différents par rapport les mouvements nationalistes. Avec la fin de la Première Guerre mondiale et dans le traité de Versailles (1919), le nouvel État, constitué des deux nations tchèques et slovaques, était née. La Tchécoslovaquie n'a pas été seulement habitée par ces deux nations car il y habitait aussi des Allemands, des Hongrois, des Ruthènes et autres qui représentaient des groupes minoritaires. L'État était donc composé surtout des deux nations dominantes habitée aussi par des minorités. L'idée d'unir deux nations sous le même drapeau a diminué l'intensité de sentiment nationaliste si fort chez les Polonais. La création de tel État imposait une sorte de consensus politique et sociale à l'égard de la situation générale politique. Bien que les Slovaques se sentaient dominés par les plus nombreux Tchèques l'État ne prenait pas une direction nationalise. Aucune source historique ne mentionne pas que l'atmosphère sociopolitique dans la Tchécoslovaquie était nationaliste contrairement à la situation en Pologne. La Tchécoslovaquie est devenue une démocratie.

Encore une autre période historique où le nationalisme devait de nouveau s'intensifier était la période du communisme au XXe siècle. En suivant la réflexion de Hroch¹¹³ qui compare le développement du sentiment national pendant les deux périodes historiques, c'est-à-dire le XIXe siècle et le communisme suite à la Seconde Guerre mondiale, nous voyons que l'évolution du sentiment national et la nature de luttes nationalistes sont différents dans ces deux périodes. Il est certain que les deux mouvements de nationalisme ont émergé comme résultat ou même comme réponse aux crises et à la désintégration des régimes imposée par l'occupation. Hroch considère que les deux mouvements, demeurent néanmoins caractérisés par une population avec peu d'expérience politique et des stéréotypes de la nation personnalisée.

Les luttes nationalistes des deux périodes étaient de nature différente. Le premier avait pour objectif la formation et l'unification de la nation dans un cadre territorial unifié, tandis que le deuxième cherchait simplement à restaurer l'indépendance et l'autonomie: « The 'contemporary' national movements fought for the political rights of undoubtedly pre-existing nations (above all, for full independence), while the 'classical' ones fought for the concept of a nation-to-be, whose existence was not generally accepted ».¹¹⁴ Dans le deuxième mouvement nationaliste donc celui du XXe siècle, l'identité nationale des deux pays étaient déjà bien cristallisée tandis que la période du premier

¹¹³ Hroch, Miroslav. 1996. « Nationalism and national movements: comparing the past and the present of Central and Eastern Europe. » *Nations and Nationalism*, vol.2, no 1, pp. 25-44.

¹¹⁴ Ibid., p.36.

mouvement était en même temps une période de formation de l'identité nationale et de l'indépendance territoriale.

Les deux mouvements sont différents encore sur le point de la participation des peuples dans ces luttes. Le mouvement classique se caractérise par le fait que ce sont seulement certaines classes qui y participaient. Il s'agit des élites intellectuelles, de la noblesse et du clergé dans le cas de la Pologne. La nation a donc été représentée par les groupes choisis et l'ensemble de la population ne faisait pas partie du mouvement: « ... the ruling political class, and not the people as a whole, constituted the nation; there were no 'nations of people' but only 'nations of nobles' » (Schulze 1999, pp.117-118)¹¹⁵. La dynamique du mouvement anti-communiste a été différente car toute la nation a participé dans cette lutte pour l'indépendance de facto. Wagner encore une fois décrit le premier mouvement en Pologne comme résultant du mythe du messianisme polonais qui continua dans le prochain siècle avec l'engagement de toute la nation: « This mythological drive motivated the *Solidarnosc* movement in the 1980s. The fact that not only intellectuals but also workers and farmers continued the messianic nationalism of the nineteenth century shows that the cultural tradition of the *Szlachta* – noblesse- had gained a powerful footing in the population ». ¹¹⁶

Avec la fin de la période communiste, l'intensité des grands mouvements nationalistes semble généralement avoir diminué : « national movements in most countries are disappearing after having achieved their goals. »¹¹⁷ Bien qu'avec la fin de cette période, la majorité de l'Europe s'est calmé en ce qui concerne de mouvements nationalistes il ne faut pas oublier le conflit en ex Yougoslavie. Cependant, nous constatons que dernièrement nous témoignons de la renaissance d'un sentiment nationaliste propulsé par la présence de migrants dans plusieurs pays et sur différents continents. La migration est donc devenue un nouveau contexte d'étude en ce qui concerne le nationalisme et l'identité nationale. Selon Massey la majorité des citoyens dans la plupart des pays sont partiellement des nationalistes plutôt fermés qui n'acceptent pas les nouveaux arrivants : « Most citizens tend to be at least mildly xenophobic and generally hostile to immigration. Smaller but quite vocal groups of citizens also oppose immigration on ideological grounds, as part of a commitment to zero population growth or reducing strains on the environment. »¹¹⁸ Nous voulons savoir l'ampleur de ce phénomène

¹¹⁵ Wagner, Gerhard. 2003. « Nationalism and Cultural Memory in Poland: The European Union Turns East ». *International Journal of Politics, Culture and Society*, vol. 17, no 2, pp.191-212.

¹¹⁶ Ibid.,p.206.

¹¹⁷ Hroch, Miroslav. 1996. « Nationalism and national movements: comparing the past and the present of Central and Eastern Europe. » *Nations and Nationalism*, vol.2, no 1, pp. 25-44.

¹¹⁸ Douglas S. Massey. 2003. « Patterns and Processes of International Migration in the 21st Century ». Paper prepared for

dans le cas de la Pologne, en comparaison avec le cas tchèque, et particulièrement si ce genre de nationalisme joue un rôle clé dans le rejet d'idée de création d'un système d'immigration.

II. L'identité nationale et le développement du système migratoire

Le mot « identité » est d'origine latine (*identitas*) et il englobe des traits propres à personne ou à communauté qui reflète une condition sociale, culturelle et spatiale. Il peut désigner l'ensemble des « caractéristiques communes » entre les personnes qui se reconnaissent comme appartenant à une même nation. Dans ce sens, on peut parler de l'identité nationale même dans les cas où les représentants d'une nation n'ont pas d'État ou ne s'associent pas entièrement avec leur État, pour des raisons politiques comme c'était le cas des Polonais et des Tchèques sous le régime communiste.¹¹⁹

Bien que les Polonais ne veuillent pas être perçus comme des nationalistes avec une identité nationale omniprésente, plusieurs études et rapports démontrent que l'identité nationale du pays demeure toujours forte surtout en ce qui concerne l'ouverture envers la présence d'étrangers. La religion, le patriotisme et l'attachement à la famille demeurent toujours des facteurs qui caractérisent la Pologne et constituent les symboles identitaires de la nation. Comme le démontre le dernier sondage, ces traits sont toujours considérés comme les devises de l'identité nationale polonaise¹²⁰.

Nous allons analyser des rapports, des sondages et des sténogrammes parlementaires polonais, ainsi que certains documents tchèques, afin de vérifier notre hypothèse sur l'identité nationale polonaise comme facteur qui freine le développement d'un système migratoire qui engloberait non seulement des migrants temporaires mais aussi permanents. Nous allons développer notre analyse autour de l'idée d'une ouverture de la nation sur la présence des étrangers dans l'espace social et politique. Nous allons voir l'attitude de la société polonaise envers les migrants qui vivent déjà sur le territoire polonais et essayer de comprendre les éléments ou des traits qui expliquent la réserve envers l'idée de s'éloigner d'une construction sociale homogène. La fermeture, que nous appelons une distance sociale, s'est formée pendant des nombreuses années et elle affecte les perceptions des migrants, leur acceptation et les décisions politiques qui les concernent.

Conference on African Migration in Comparative Perspective, Johannesburg, South Africa, 4-7 June, 2003.

¹¹⁹ Dictionnaire Larousse. En ligne. <<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/identit%C3%A9/41420>>. Consulté le mai 2012.

¹²⁰ CBOS (2011), Stereotyp Polaka i Europejczyka. Komunikat z badań. Warszawa, BS/33/2011.

1.1 La distance sociale

Selon le rapport produit en 2010 par des universitaires et des praticiens polonais concernant la situation des migrants en Pologne¹²¹, la distance sociale peut être exprimée par les sentiments et les comportements de prudence, réticence et même de discrimination, et elle est manifestée par des individus ou par le grand public. La distance sociale est donc une construction socio-psychologique qui se construit sous l'effet de plusieurs facteurs qui façonnent la société. Ces facteurs peuvent découler de la situation politique, économique, sociale, et peut être même des événements qui avaient lieu dans le passé, donc historique. Les facteurs que nous voulons souligner sont les suivants :

La crainte et prudence formée par des événements historiques - l'isolation du reste du monde pendant le temps du communisme a rendu les Polonais et les Tchèques plus prudents et craintifs envers les nouveaux arrivants. Étant donné que la Pologne est majoritairement habitée par les membres de la nation polonaise, il n'y a pas beaucoup d'opportunité de se familiariser avec différentes cultures ce qui veut dire que les gens ne voient pas les côtés positifs du multiculturalisme. Selon le même rapport, ce genre de comportement provoque que les étrangers sont absorbés sans avoir été intégrés par la société. La xénophobie est expliquée par le manque de contact avec les gens de cultures différentes et le manque de connaissance des cultures différentes.

La religiosité des Polonais – d'un côté les Polonais apprécient les gens qui pratiquent les religions, d'un autre côté leur attachement fort à la religion catholique fait en sorte que d'autres religions comme l'islam pourraient être perçues comme des menaces à la société, sa tradition et sa cohésion.

Manque d'informations et d'institutions qui encouragent l'ouverture envers les immigrants – la rareté des campagnes d'information a comme résultat que la société polonaise ne reçoit pas assez d'information sur des étrangers en Pologne, ce qui encourage les stéréotypes et la réticence envers les nouveaux arrivants. Les campagnes pourraient aider à éliminer ces stéréotypes qui sont une conséquence de l'ignorance et à préparer les Polonais pour des contacts interculturels.

Les caractéristiques historiques et institutionnelles sont effectivement semblables pour les deux nations, la distance sociale est certainement une conséquence des éléments mentionnés ci-dessus et se manifeste dans la perception et les comportements envers les étrangers, ainsi que dans la décision d'inviter des migrants dans le pays. Cependant, les Tchèques ne sont pas aussi croyants que les Polonais catholiques et bien que la migration demeure un phénomène quasi nouveau il semble que

¹²¹ Łotocki, Łukasz. 2010. « Sąsiedzi czy intruzi? Punkt widzenia praktyków oraz ekspertów » Raport z Badan, *Instytut Spraw Publicznych*.

par le fait d'avoir un système migratoire plus complet leur ouverture sur les immigrants est plus grande.

1.2 La discrimination

La situation des migrants, leur présence dans les nouveaux pays et l'identité nationale des citoyens sont directement liés à la question de la discrimination. Notre analyse concernant le problème de discrimination est basée strictement sur les documents disponibles, tels que des rapports de la commission européenne et des ONG. L'analyse traite une situation générale des discriminés qui ne sont pas nécessairement des migrants. Les sources des données sur la discrimination des migrants demeurent toujours peu nombreuses dans la majorité de pays de l'Europe de l'Est. La Pologne et la République tchèque en proposent très peu. Les deux institutions gouvernementales polonaises qui traitent les questions de discrimination, le Plénipotentiaire du Gouvernement pour l'égalité de traitement et le Défenseur des droits humains, ont rejeté notre demande de faire des entrevues avec leurs représentants.

Malgré certaines améliorations récentes, la Pologne offre aux résidents une protection contre la discrimination peu efficace, et qui demeure bien au-dessous de la moyenne européenne. La première tentative juridique pour protéger les résidents contre la discrimination était la loi fondée sur la nationalité, l'ethnicité et la religion. Ce n'est que depuis 2009 que cette loi offre une protection en matière d'emploi et de formation professionnelle. Les résidents doivent en général déclencher les procédures eux-mêmes, sans avoir accès aux conseils et à l'assistance juridique. La Pologne était le dernier État membre de l'UE à créer un organisme indépendant pour l'égalité tel que requis par le droit européen. L'agence de Plénipotentiaire pour l'égalité de traitement créé en 2008, a pour but d'aider les victimes. Néanmoins, selon IMPEX, cette agence soutient plus le gouvernement que de travailler avec des victimes de discrimination. La loi sur la mise en œuvre de certaines dispositions de l'UE dans le domaine de l'égalité de traitement et de la protection contre la discrimination dans l'éducation, la protection sociale ou l'accès aux biens et services, a enfin été adoptée par la Chambre basse du Parlement polonais (Sejm) le 3 décembre 2010 et elle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011.¹²² Généralement, l'engagement du gouvernement concernant la protection contre la discrimination est très faible et beaucoup plus faible que dans la plupart des États membres de l'UE.¹²³

¹²² Chopin, Isabelle et Thien Uyen. 2011. « Le réseau européen des experts juridiques en matière de non-discrimination ». *Revue du droit européen relative à la non-discrimination*, no 13, p.65.

¹²³ Migrant Integration Policy Index III (IMPEX). 2011. « Le rapport publié par British Council et Migration Policy

La situation de la République tchèque est meilleure de celle de la Pologne en ce qui concerne la discrimination. À part les problèmes liés à la situation de la minorité rom, le pays a fait de grands progrès dans l'amélioration de l'intégration du système lorsque le gouvernement a adopté la deuxième proposition de la Loi Anti-Discrimination (Loi n ° 198/2009). Cette loi donne aux résidents tchèques de différentes races, ethnies, ou religions la garantie de l'égalité des chances. Ils sont désormais protégés contre l'inégalité de traitement dans tous les domaines principaux de la vie, que ce soit pour des raisons d'appartenance ethnique ou de race. Ils bénéficiaient déjà d'une protection contre la discrimination sur la base de nationalité. Ils peuvent également obtenir des avis juridiques indépendants grâce à la nouvelle institution du Défenseur des droits publics.

Il semble donc que par rapport à la protection contre la discrimination, les deux pays ont finalement réussi de répondre aux exigences formelles de l'UE. Il faut noter que les deux pays ont pris plus de quatre ans depuis leur accession à la communauté européenne pour créer des institutions dont le but est la protection des droits de la personne. Tout de même, les problèmes de discrimination sont toujours présents même si les lois et les organismes ont été établis. Il est certain qu'il faut du temps pour que ces pays ex-communistes apprennent les règles démocratiques et apprécient le respect de la diversité. Néanmoins, il faut aussi ajouter que le problème du racisme, de la discrimination et de l'intolérance existe dans les pays tels que la France et bien d'autres qui se voient comme progressistes en termes de droits humains. Ce n'est pas suffisant de répondre aux exigences formelles car les problèmes sont bien visibles dans de nombreux cas de discrimination. Les aspects formels de ces exigences ne reflètent pas la réalité de l'application des lois.

Selon des rapports de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, d'Amnestie Internationale et du Département d'État des États-Unis, les deux pays font constamment face aux problèmes similaires de discrimination.

La République tchèque a été condamnée par la Cour européenne pour discrimination, manque de protection contre les agressions, ségrégation en matière d'enseignement et de logement envers les Roms¹²⁴. Les dernières années laissent penser que les Roms ne sont pas bienvenus en République tchèque. Bien qu'elle ne soit pas le seul pays (la France et le Canada sont parmi ceux-ci) qui renforce

Group ».

¹²⁴ Amnesty International. 2010. « La situation des droits humains en République Tchèque ». En ligne.

<<http://www.amnesty.org/fr/region/czech-republic/report-2010>>. Consulté le 30 mars 2010; et Département d'État des États-Unis, 2010 Human Rights Reports : Czech Republic, Bureau of Democracy, Human Rights, and Labor. En ligne. <<http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/2010/eur/154420.htm>>. Consulté le 30 mars 2012.

des mesures perçus comme anti-Roms et qui tolère la discrimination à leur égard, rien ne peut expliquer ce traitement qui suggère que le gouvernement préférerait se débarrasser de ce groupe. Le cas de la Pologne est différent. Elle fait face à une gamme de problèmes différents, aussi complexes qui font partie des problèmes sociaux liés à la migration. La question des Roms n'est pas non plus inconnue pour les Polonais qui comme nous l'avons indiqué ci-dessus dans un sondage, semblent ne pas non plus avoir trop d'affection pour les Roms. De manière générale, plusieurs rapports présentent une liste d'abus des droits de la personne en Pologne qui est longue. Le Département d'État américain dans son rapport sur les droits de la personne publié en 2011 soulève plusieurs domaines où il y aurait des problèmes: les lois qui restreignent la liberté d'expression verbale, la corruption, la discrimination envers les femmes surtout dans le milieu du travail, l'abus sexuel des enfants, les actes de violence antisémite, la discrimination et la violence envers les minorités et les homosexuels, lesbiennes et le problème du retour forcé des demandeurs d'asiles déboutés.¹²⁵

Tous les rapports que nous avons vérifiés notent premièrement que la Pologne a de vrais problèmes au niveau de la discrimination envers les gens d'orientation sexuelle différente de celle de la majorité hétérosexuelle.¹²⁶ Nombreux fonctionnaires et politiciens polonais utilisent ouvertement le langage de l'homophobie en proposant des mesures contre la promotion de l'homosexualité.

« Langage de l'homophobie utilisé par les politiciens haut placés a contribué à la persistance des attitudes discriminatoires à l'encontre des lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT). Le 2 mars, par exemple, le député et Ministre de l'Éducation, Roman Giertych, a déclaré lors d'une réunion des ministres européens de l'Éducation : « Nous ... ne peuvent pas promouvoir comme d'habitude partenariats de même sexe lors de l'enseignement des jeunes, ce genre de partenariat est bien sur une déviation de la loi naturelle. "En février, Le président Lech Kaczynski aurait déclaré le 20 Février lors de sa visite en Irlande que « LGBT ne doivent pas promouvoir leur orientation sexuelle et il a attaqué ce qu'il appelait la « Culture homosexuelle » en suggérant que l'homosexualité

¹²⁵ Département d'État des États-Unis. 2010. Human Rights Reports : Poland, Bureau of Democracy, Human Rights, and Labor. En ligne. <<http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/humanrightsreport/index.htm#wrapper>>. Consulté le 30 mars 2012.

¹²⁶ Conseil de l'Europe- Cour Européenne de droit de l'homme et l'agence de l'Union Européenne pour de droits fondamentaux de l'homme. 2011. Handbook on European non-discrimination law, p.26 et p.36.

conduirait à la disparition de la race humaine. »¹²⁷

Le rapport du Département d'État américain met l'accent sur ce problème et ajoute que des actions discriminatoires envers la minorité LGBT sont constantes dans différents milieux, comme : les écoles, les hôpitaux, les cliniques ou même généralement les milieux de travail.¹²⁸

Nous pouvons croire que les problèmes de discrimination, de racisme et d'actions xénophobes doivent être relativement communs car deux volumes de livres ont été publiés en 2009 et 2010 qui décrivent des cas de violation de droits de la personne depuis 1989. Ce livre qui s'appelle *Brunatna Księga* (Le Livre Brun) décrit différents actes de racisme envers les étrangers, de l'anti-sémitisme et des initiations publiques à la haine raciale. Les 634 pages d'informations ramassées entre 1989 et 2010 présentent diverses situations de racisme et de xénophobie envers des sportifs étrangers et des actes commis par des hooligans, surtout envers des gens de couleurs différentes comme des Africains et des Asiatiques. Parmi les nombreux incidents notés dans ce livre, il y a même des cas où des étrangers ont été abattus ou tués par des Polonais.

D'autres exemples méritent notre attention pour mieux comprendre les difficultés liées à l'identité polonaise. En mai 2010, lors 89e anniversaire de l'insurrection de la Silésie plusieurs groupes gauchistes se sont rassemblés en scandant des slogans comme : « La terre de Silésie toujours polonaise (*Ziemia śląska zawsze polska*) », « L'oiseau noir n'est pas notre marque (en référence à l'aigle qui se trouve sur l'emblème allemand) (*Czarny ptak nie nasz znak*) » ou « La grande Pologne catholique (*Wielka Polska katolicka*) ». ¹²⁹

Pendant une démonstration qui avait eu lieu le 21 mars 2007 les militants des organisations *Narodowego Odrodzenia Polski*, *Nacjonalistycznego Stowarzyszenia « Zadruga »*, « Blood and Honour » ou « Conservative Punk-Division Poland » ont scandé des slogans comme : « La Pologne toute blanche (*Polska cała tylko biała*) », « La Pologne pour les Polonais (*Polska dla Polaków*) », « l'Europe pour les blancs, l'Afrique pour le SIDA (*Europe dla białych, Afryka dla HIV*) », « La force blanche (*Biała siła*) », « Les noirs doivent partir de la Pologne (*Nasza święta rzecz, czarni z Polski precz*) », « Dans notre pays il y a la place pour les noirs – mais seulement pour les t-

¹²⁷ Amnesty International. 2007. « Europe and Central Asia. Summary of Amnesty International's Concerns in the Region ». January-June, EUR 01/007/2006.

¹²⁸ Human Rights 2010 Reports : Poland, Bureau of Democracy, Human Rights, and Labor. En Ligne. < <http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/humanrightsreport/index.htm#wrapper> >. Consulté le 30 mars 2012.

¹²⁹ Kornak, Marcin. 2010. « Brunatna Księga 2009-2010 ». Stowarzyszenie "Nigdy więcej", *Centrum Monitorowania Rasizmu w Europie Wschodniej*, Warszawa, p.90.

shirts noirs (W naszym kraju jest miejsce dla czarnyc – ale tylko dla czarnych koszul » « Mélanger des races est un crime contre la nature (Mieszanie ras jest zbrodnią przeciwko porządkowi natury » ou « La Pologne est un pays de la civilisation chrétienne et latine, le pays de la civilisation de la race blanche. On ne va pas permettre que notre héritage soit remplacé par la culture de gens de bouche. Pour le bien de tout le monde – les blanc et les colorés – la séparation culturelle et des civilisations doit être entretenue et chacun devrait vivre là où le dieu l’a choisi la place» (Polska jest krajem cywilizacji chrześcijańskiej i łacińskiej; krajem cywilizacji białego człowieka. Nie pozwolimy, by nasze dziedzictwo nastąpiła kulture buszu. Dla dobra wszystkich –i białych i kolorowych – rozdział cywilizacyjno-kulturowy musi zostać zachowany, a każdy winien żyć tam, gdzie umieściła go ręka Najwyższego)».

Selon ce livre la police n’est pas intervenue pendant toute cette démonstration, seulement quelques jours plus tard quand les médias ont publié plusieurs slogans. C’est alors que le Procureur a ouvert une enquête.¹³⁰ À ce propos, selon la Gazeta Wyborcza près de 80% des cas signalés sont annulés ou les procureurs refusent d’entamer une procédure.¹³¹

Pendant la fête du travail du 1 mai 2010, un groupe de jeunes polonais d’une association néonazie ont scandé de slogans anti-européens, comme : « Le travail seulement pour les Polonais (Praca tylko dla Polaków) » ou « Le traité de Lisbonne- une honte pour les Polonais (Traktat lizboński – hańba dla Polski) » ou encore « Traktat Lizbonski – cinquième partition de la Pologne (Traktat lizboński – piaty rozbiór Polski).¹³² Bien que ces exemples puissent être retrouvés dans tous les autres pays, nous avons quand même décidé d’en présenter certains les sont frappants. Ces exemples ne sont pas non plus liés directement aux questions de la migration cependant, ils appuient notre hypothèse de l’identité polonaise plutôt exclusive de la différence. Ce qui unies ces exemples c’est la nature nationaliste des slogans verbaux. Le tout suggère qu’il y a une revendication générale de protéger la nation polonaise, la race blanche et la culture chrétienne.

Il y a aussi de cas où des représentants du gouvernement, ou même des médecins ont insulté ou ont pris des décisions discriminatoires. Un exemple frappants implique un médecin travaillant dans une clinique à Varsovie qui, bien qu’il ait eu donné un rendez-vous à un réfugié tchéchène, n’a pas voulu

¹³⁰ Ibid., p.90-91

¹³¹ Siedlecka, Ewa. 2011. « Ściągajcie Rasistów ». Gazeta Wyborcza. En ligne. Mars.
< http://wyborcza.pl/1,76842,9133507,Scigajcie_rasistow.html>. Consulté le 30 Novembre 2011.

¹³² Kornak, Marcin. 2010. « Brunatna Księga 2009-2010 ». Stowarzyszenie “Nigdy więcej”, *Centrum Monitorowania Rasizmu w Europie Wschodniej*, Warszawa, p.67 et 90.

le recevoir le jour de sa visite en déclarant : « Je ne reçois pas des réfugiés car je n'ai pas envie ».p102. Amnesty Internationale dans un rapport publié en 2007¹³³ souligne que la Pologne viole la Convention sur les réfugiés de 1951 par le fait de forcer des Tchétchènes de retourner chez eux, en Russie, tout en sachant que par cette action la vie de ces gens serait mise en danger à cause de persécution dont ils sont constamment des victimes.

Encore un autre exemple de discrimination, cette fois envers un Nigérien qui demeurait en Pologne, avait eu lieu le 28 octobre 2010. La victime a été insultée par un Polonais qui avait crié des slogans comme : « Un singe noir (Czarna małpa) » ou « Noir n'est pas un être humain (Czarny to nie człowiek) ». ¹³⁴ Selon un rapport publié par la Fondation Friedrich-Elbert qui a fait une comparaison de huit pays européens (parmi eux la Pologne, mais pas la République tchèque) et de leurs attitude envers les étrangers, la Pologne, ainsi que le Portugal, ont été identifiés comme pays qui ont le plus de difficulté à accepter les étrangers. Selon une source médiatique, 42% des Polonais trouvent qu'il existe une hiérarchie naturelle entre les blancs et les noirs. ¹³⁵

III. L'identité nationale dans le discours sur les migrants

1.1 L'opinion publique en Pologne (CBOS) et en République tchèque (CVVM)¹³⁶

La distance sociale est régulièrement étudiée à partir des sondages sociaux dans plusieurs pays. Il convient de souligner que le sujet des migrations demeure toujours assez récent aussi bien en Pologne qu'en République tchèques. Pour cette sous-section, nous avons analysé tous les sondages disponibles entre 1990 et 2011 dans les deux pays et nous avons retenu quelques thèmes qui sont utiles dans notre analyse. Hélas, nous devons constater que la gamme de sujets est limitée.

La question de minorité nationale et ethnique est vaguement analysée en Pologne et en République tchèque. La dernière étude sur le sujet a été publiée en 2005 en Pologne deux années plus tard pour la République tchèque. Les sujets concernant la fierté nationale, la compréhension du patriotisme et les

¹³³ Amnesty International. 2007. « Europe and Central Asia. Summary of Amnesty International's Concerns in the Region ». January-June, EUR 01/007/2006.

¹³⁴ Kornak, Marcin. 2010. « Brunatna Księga 2009-2010 ». Stowarzyszenie "Nigdy więcej", *Centrum Monitorowania Rasizmu w Europie Wschodniej*, Warszawa, p.121.

¹³⁵ Buras, Piotr. 2011. « Europa szuka sobie obcych ». *Gazeta Wyborcza*. En ligne. Mars, p. 2-5. <http://wyborcza.pl/1,76842,9241929,Europa_szuka_sobie_obcych.html >. Consulté le 20 juin 2011.

¹³⁶ CBOS (Centrum Badań Opinii Publicznej) – Centre de Recherche sur l'Opinion Publique en Pologne et CVVM (Centrum pro výzkum veřejného mínění)- Centre de Recherche sur l'Opinion Publique en République tchèque.

stéréotypes identitaires sont étudiés de manière irrégulière par CBOS et CVVM depuis les années 90. Un sondage sur l'identité nationale a été fait une seule fois par CBOS en 2002 et les sondages effectués par CVVM analysent surtout la fierté nationale. La fierté nationale polonaise analysée dans le sondage de 2005 est liée, selon ce sondage, à la religiosité chez des Polonais.¹³⁷ Les sondages le plus réguliers qui nous aident dans notre étude abordent les attitudes de citoyens de deux pays envers d'autres pays et d'autres nations (Stosunek Polaków/Czechów do innych państw i narodów). Ces sondages regroupent des réponses concernant les attitudes et les relations entre les pays étudiés avec leurs voisins, les perceptions des citoyens polonais et tchèques sur les citoyens d'autres nationalités ou les attitudes préférentielles envers différents groupes ethniques.

Il n'y a toujours pas des sondages consacrés strictement au sujet de migration, des immigrants et de l'intégration dans les deux pays. CBOS a fait 8 sondages portant seulement sur la question de l'émigration : 6 parmi ces sondages sont faits entre 1988 et 1994 et 2 sont faits en 2012. CVVM a fait 2 sondages portant directement sur l'immigration. Cependant, les sondages faits par CVVM sur les attitudes envers d'autres pays et d'autres nations, contrairement aux sondages de CBOS, abordent beaucoup plus la question des attitudes des citoyens tchèques envers les étrangers vivants sur leur territoire. Il est question des attitudes et des relations de citoyens tchèques avec les étrangers (migrants temporaires, ainsi qu'immigrants permanents) dans différentes facettes de la vie quotidienne comme le voisinage, le travail, les relations d'amitié et conjugales. Il ne manque pas de questions sur la volonté de recevoir des migrants, sur le type de migrants et les raisons pour lesquelles le pays doit les recevoir. Ce genre de questions n'apparaît pas dans les sondages de CBOS. Nous avons retiré quelques exemples dans les sondages étudiés qui présentent le plus efficacement la question de la distance sociale dans le contexte des migrants. Voici certains facteurs de la distance sociale qui influencent l'identité nationale.

¹³⁷ CBOS (2005), O tożsamości Polaków. Komunikat z badań, BS/62/2005.

Les attitudes et les opinions des Polonais et des Tchèques sur les migrants

Premièrement, nous constatons que les attitudes envers des migrants dépendent de leurs origines ce qui résulte de la période communiste. Parmi les sondages effectués auprès des Polonais et des Tchèques, nous avons découvert qu'il y a des ressemblances dans l'affectation pour les mêmes nations provenant de l'Europe de l'est, du nord ou pour certains groupes nationaux hors de l'Europe. Les nations telles que les Russes, les Ukrainiens ou les Biélorusses ont des résultats moyens dans ces sondages, tandis que les nations tels que les Chinois, Tchéchènes, Turcs et Arabes occupent les dernières places dans des sondages pour dire qu'ils sont le moins aimés. Les Roms et les Juifs font parti des dernières catégories dans les deux pays. Selon les analyses concernant les choix de ces nations, les Tchèques expliquent leurs préférences à partir des événements internationaux tels que le terrorisme. Dans le cas de la Pologne, il y a une tendance dans la perception des autres nations, selon laquelle les Polonais jugent les étrangers à partir de deux stéréotypes : la richesse des pays civilisés de l'ouest et la pauvreté de l'est. Bien que les Ukrainiens sont perçus comme culturellement similaires aux Polonais, ils ne sont pas facilement acceptés sur leur territoire et ils ne reçoivent pas un statut permanent facilement. Les Polonais ont créé deux catégories d'étrangers : les meilleurs sont ceux qui viennent des pays riches et les pires viennent des pays pauvres. À cause de ces stéréotypes, les citoyens provenant des pays de l'est de l'Europe, de l'Asie ou même de l'Afrique sont automatiquement exposés aux réactions et comportements discriminatoires.¹³⁸ Les migrants venant des pays de l'ouest de l'Europe, de l'Amérique du Nord ou de l'Australie sont bien venus puisqu'ils sont associés avec la richesse de leur pays.

Ce paradigme est bien visible dans la question de la réception des demandeurs d'asile et des réfugiés qui proviennent généralement des pays pauvres. Le sondage CBOS¹³⁹ démontre que 31% des Polonais sont d'accords que le pays reçoive des réfugiés, tandis que CVVM¹⁴⁰ dit que 72% de la population est d'accord que le pays s'engage dans l'aide humanitaire et 57% pense que le pays devra recevoir des demandeurs d'asile. Le même sondage polonais affirme que les Polonais ont peur des conséquences négatives qui découlent, selon leur perception, de la présence des migrants humanitaires sur leur territoire.

Selon d'autres sondages de CBOS et CVVM, nous apprenons que généralement les Polonais (52%) et

¹³⁸ Łotocki, Łukasz. 2010. « Sąsiedzi czy intruzi? Punkt widzenia praktyków oraz ekspertów ». Raport z Badan, *Instytut Spraw Publicznych*, p.18.

¹³⁹ CBOS (2005), *Opinie Ludności z krajów Europy Środkowej o imigrantach i uchodźcach*. Komunikat z badań. Warszawa, BS/60/2005.

¹⁴⁰ CVVM (2009), *Est-ce qu'il faut accepter des réfugiés?*, ov50321.

les Tchèques (49%) semblent être d'accords avec l'idée de frontières ouvertes pour les immigrants. Cependant, à la question des avantages découlant de la présence de migrants sur les deux territoires, seulement 17% des Polonais et 21% des Tchèques répondaient en 2005 de façon positive¹⁴¹. En 2011 déjà 79% des répondants tchèques disaient qu'ils n'ont pas de problème que les étrangers viennent en République tchèque, mais à condition qu'ils s'intègrent dans la société d'accueil. En ce qui concerne la société polonaise, il manque des statistiques récentes qui clarifieraient les points de vue des Polonais sur l'accueil des étrangers comme migrants temporaires ou permanents¹⁴². Une des analyses basées sur les sondages souligne une contradiction dans la pensée des citoyens polonais sur les immigrants par rapport aux valeurs et aux avantages associés à leur présence. D'un côté, ils veulent voir des frontières ouvertes, d'un autre côté ils ne sont pas capables d'articuler leurs réflexions sur les avantages économique, démographique, ainsi que culturelle, de la présence des migrants. Selon Zbigniew Benedyktowicz, un anthropologue polonais qui a analysé des sondages sociaux européens, la Pologne se place dans la moyenne européenne en ce qui concerne les sondages sur l'acceptation des migrants par la société polonaise. Par contre, les sondages où les Polonais sont questionnés sur les conditions d'arrivées des étrangers, les situent en dernière place avec des réponses qui suggèrent que les gens préfèrent recevoir les migrants de race blanche éduqués dans la tradition chrétienne.¹⁴³

Les valeurs nationales

Les sondages dans les deux pays suggèrent que plus que la moitié des répondants tchèques et polonais répondaient qu'il est important que les migrants acceptent les valeurs de nouveaux pays.¹⁴⁴ Cependant, nous avons découvert qu'il y a des traits qui distinguent les deux pays dans le type de valeurs que les citoyens apprécient et exigent des migrants. L'élément le plus important pour les Polonais est l'obtention de la citoyenneté polonaise et que les migrants « se sentent Polonais ».¹⁴⁵ L'obtention de la citoyenneté est vue comme un outil d'assimilation. D'ailleurs l'idée de « sentir Polonais » contredit du concept de la société multiculturelle où chacun peut cultivé ses racines. Chez les Tchèques, la capacité de pouvoir communiquer en tchèque est l'élément le plus important. D'ailleurs, 58 % des répondants en République tchèque considèrent la maîtrise de la langue tchèque par les étrangers comme le facteur le plus important. D'autres facteurs tels que la citoyenneté tchèque

¹⁴¹ CBOS (2005), *Opinie Ludności z krajów Europy Środkowej o imigrantach i uchodźcach*. Komunikat z badań. Warszawa, BS/60/2005.

¹⁴² CVVM (2011), *Attitudes de citoyennes tchèques envers les étrangers*, ov110419.

¹⁴³ *Tygodnik Powszechny*. « Asfalt, goryl, żółtek ». No.9, Février 27, 2011.

¹⁴⁴ CVVM (2009), *Qui est cet étranger?*, Ov90410b; et CBOS (2011), *Le stéréotype d'un Polonais et Européen*, BS/33/2011.

¹⁴⁵ CBOS (2007), *Tożsamość narodowa Polaków oraz postrzeganie mniejszości narodowych i etnicznych w Polsce*. Komunikat z badań, BS/84/2007.

ou la connaissance de la culture tchèque ont moins d'importance dans les sondages.¹⁴⁶ L'importance de cette valeur est aussi reflétée par l'adoption dans le système en République tchèque d'une obligation pour les résidents permanents de passer un test de la langue tchèque. Cette initiative n'a toujours pas vu le jour en Pologne, et l'idée n'est même pas mentionnée dans les débats. Les Tchèques semblent être moins attachés aux valeurs ethnique et même civiques. La langue est un outil important de communication dans tous les milieux tels que le travail, l'école et autres. Pour les Polonais, la citoyenneté symbolise l'appartenance au territoire polonais et que les étrangers se transforment en Polonais par le fait de « se sentir Polonais ».

Le thème de la cohésion sociale est nouveau et encore inconnu, surtout en Pologne. En République tchèque, le premier sondage sur le sujet a été fait en 2005, mais en Pologne le thème n'a toujours pas fait l'objet de sondage. De même, il manque des sondages traitant des questions concernant la présence ou le besoin d'avoir des migrants dans la société, leurs rôles, positifs ou négatifs pour la société d'accueil, leur impact sur la cohésion sociale, l'économie ou la démographie, y compris leur contribution culturelle dans un pays ouvert et moderne au XXI^e siècle. Ces questions ne trouvent pas encore leur place dans les sondages ou dans les débats publics. Le sondage de CVVM de 2009 pose ce genre de questions, et la moitié de la société dit que les étrangers sont considérés comme un atout, aussi bien sur le plan culturel qu'économique et démographique. Il est question ici des immigrants permanents. D'ailleurs, cette distinction claire entre les immigrants à long terme et les migrants temporaires est révélatrice de l'importance et du sérieux que les sondages tchèques attachent à la question migratoire et ses impacts sur la société d'accueil. Il est crucial qu'on prenne compte de la catégorie de migrants quand on étudie les impacts sur la société d'accueil.

¹⁴⁶ CVVM (2009), Les attitudes de Tchèques envers les immigrants, Ov90410a.

L'embauche des migrants

Dans les deux pays, l'embauche des étrangers est perçue comme une menace potentielle aux postes disponibles pour la main-d'œuvre locale. Étant donné le niveau de chômage relativement similaire dans les deux pays et que les Tchèques voient l'immigration économique comme aspect positif, la peur que les migrants prennent (ou volent) les emplois est relativement similaires dans les deux cas même. Cependant, le sondage publié en 2011 démontre que plus de 50% des répondants tchèques sont d'accord avec l'idée d'embaucher des migrants.¹⁴⁷ En outre, l'enquête a montré un certain consensus sur l'importance d'une présence d'immigrants permanents en République tchèque. Près de neuf citoyens sur dix conviennent que les étrangers dans leur pays devraient être en mesure de rester à long terme, mais la majorité d'entre eux (80%) pensent que ce droit devrait être lié à certaines conditions, alors que seulement 9% pensent que la possibilité d'un séjour à long terme devrait être illimitée. En revanche, 8% des répondants sont d'avis que les étrangers en général ne devraient pas être autorisés à rester en République tchèque à long terme.¹⁴⁸ En Pologne, la question des immigrants permanents n'est même pas abordée car il n'y a pas de telle catégorie dans la politique concernant les migrations. C'est pour cela que la question d'embauche des migrants traite seulement des migrants temporaires et saisonniers en Pologne. Le sondage tchèque CVVM de 2007 démontre, par contre, une ouverture générale, autant de la part de la société que des politiciens qui ont créé le système migratoire, sur la présence et l'accueil des migrants et des immigrants. La catégorie de la réunification familiale reçoit l'appui le plus favorable avec 78% des répondants, l'embauche avec 53%, et les entrepreneurs 40%. Pour les migrants temporaires : les étudiants étrangers reçoivent l'appui de 86% et les demandeurs d'asile 57%.¹⁴⁹ Malheureusement, le même type de sondage n'a pas été fait en Pologne. Cependant, nous avons trouvé dans le sondage polonais de 2007 une question sur la composition nationale du pays qui indique que 56% des Polonais considèrent qu'il est mieux de vivre dans un pays où les gens se ressemblent et qui sont de la même nationalité.¹⁵⁰

Selon les rapports des Migrants Integration Policy Index (IMPEX)¹⁵¹ de l'UE, la Pologne est placée très bas dans des statistiques sur l'embauche des migrants. Le dernier rapport d'IMPEX démontre la différence de 40% entre la Pologne (50%) de la République tchèque (90%). Les politiques en Pologne sont aussi contradictoires que celles dans la plupart des pays d'Europe centrale, ce que nous

¹⁴⁷ CVVM (2011), L'attitude de Tchèques à l'emploi des étrangers, ov110426.

¹⁴⁸ CVVM (2007), Les opinions de citoyens tchèques sur la présence des étrangers, ov90518.

¹⁴⁹ CVVM (2007), Les opinions de citoyens tchèques sur la présence des étrangers, ov90518.

¹⁵⁰ CBOS (2007), Tożsamość narodowa Polaków oraz postrzeganie mniejszości narodowych i etnicznych w Polsce, BS/84/2007.

¹⁵¹ Migrant Integration Policy Index III (IMPEX). 2011. « Le rapport publié par British Council et Migration Policy Group ».

pouvons observer dans la manière que les nouveaux arrivants des pays non-UE sont à la fois encouragés et découragés à s'intégrer dans le marché local de travail. Ils peuvent bénéficier la formation et des services publics liés à l'emploi, mais ils ne peuvent pas changer d'emploi et de métiers comme le peuvent les citoyens de l'UE. Selon ce même rapport d'IMPEX, les obligations juridiques de la Pologne envers l'UE représentent la principale raison que les migrants temporaires ont eu un accès égal à l'emploi. Contrairement à la Pologne, les pays comme la République tchèque, qui attire les travailleurs migrants, accorde aux nouveaux arrivants et à leurs familles l'égalité d'accès au marché du travail.

La République tchèque est le seul pays en Europe centrale préparé par rapport aux besoins des migrants. Le score d'IMPEX sur la mobilité du travail dans le marché tchèque n'a pas changé depuis 2007. Pour ces raisons, nous pouvons conclure que la République tchèque est un pays exemplaire en ce qui concerne la migration du travail où les migrants doivent avoir accès sans obstacles à tous les secteurs. Cependant, les deux pays ont des défis quant à l'amélioration de leurs systèmes de protection et des droits des travailleurs temporaires et permanents. En général, plusieurs sources (que nous analysons ci-dessous) suggèrent que les deux pays ont toujours des problèmes liés au manque de cadre juridique de protection contre la discrimination pour les minorités et pour les migrants. La Pologne semble même se trouver dans une situation pire que la République tchèque.

La dernière analyse concerne les sténogrammes parlementaires dans les deux pays. Nous voulons examiner l'intérêt des politiciens par rapport aux questions des migrations et aux migrants eux-mêmes (y compris les demandeurs d'asile, les réfugiés ainsi que les migrants temporaires et les résidents permanents).

IV. Les débats parlementaires

Nous sommes intéressés ici par les débats au parlement sur les questions de migration. Nous voulions analyser les sténogrammes dans les deux pays, mais malheureusement les sténogrammes tchèques ne sont pas disponibles en version électronique. À cause de cette limitation nous n'avons analysé que les sténogrammes polonais. Après avoir analysé des sténogrammes parlementaires des cinq dernières années nous avons constaté que les questions concernant la migration sont très peu débattues. Nous avons repéré trois sujets dans la catégorie « migration » que les parlementaires abordaient durant leurs sessions de travail : le retour des émigrés polonais, les amendements à la loi sur la citoyenneté

et l'immigration. Le sujet concernant l'émigration apparaît le plus souvent dans ces discussions. Sur 100 rencontres parlementaires vérifiées la question des émigrants polonais était présentée dans des contextes tels que: le retour des émigrants polonais comme priorité dans la création de la politique de migration; la création des conditions favorables pour le retour des émigrants; le financement des cours de langue polonaise aux émigrants à l'étranger qui prévoient le retour; le problème de l'éducation des enfants des familles émigrantes qui sont parties après l'accession de la Pologne à l'UE; la création d'une campagne d'information pour faciliter le retour des émigrants polonais. La focalisation sur les émigrants est aussi appuyée par le rapport publié par le groupe d'IDEA¹⁵² qui soutient qu'en Pologne l'idée de retour des émigrants est la plus soutenue parmi les pays de l'Europe centrale qui ont participé à cette étude (notamment la République tchèque et l'Hongrie). L'accent mis sur le retour des émigrants, au détriment du possible accueil des immigrants, renforce notre proposition voulant que la Pologne soit un État-national qui se définit comme culturellement-ethniquement polonais. Si l'économie a besoin de la main-d'œuvre, elle doit être comblée avec des polonais ethniques indépendamment de leur métiers, de leur attachement à l'État ou de leur capacité linguistiques (ex. Les Polonais du Kazakhstan dont les grands-parents ont migré là-bas.)

Le deuxième aspect soulevé au Parlement, mais déjà beaucoup moins souvent, concerne le changement de la loi sur la citoyenneté. Le troisième aspect concernait la migration. Sur ce dernier aspect, les parlementaires abordaient les questions suivantes: renforcement du lien des pays de transit des immigrants avec l'agence Frontex, dont le siège se trouve à Varsovie; clarification du statut des migrants illégaux; les immigrants sont souvent traités parallèlement aux minorités, aux femmes, aux handicapés, aux chômeurs et même aux prisonniers. Ce qui nous a frappé dans ces sténogrammes c'est que nous voyons un paradigme de stigmatisation de certains groupes dans la société polonaise.¹⁵³ Généralement, les groupes mentionnés ci-dessus sont défavorisés dans le sens où ces gens sont considérés être au plus bas de l'échelle socio-économique de la société. Certains sténogrammes mentionnent que ces groupes ne sont pas seulement défavorisés socio-économiquement mais aussi qu'ils sont victimes de discrimination et de racisme. Dans le sténogramme no 56 il est dit que la lutte contre l'intolérance et la discrimination envers les groupes mentionnés ci-dessus est indispensable pour la société polonaise.¹⁵⁴

¹⁵² Drbohlav, Dusan, Agnes Hars et Izabela Grabowska-Lusińska. 2009. « Experiencing immigration: Comparative analysis of the Czech Republic, Hungary and Poland ». *IDEA Working Paper*, no.14.

¹⁵³ L'annexe du sténogramme des rencontres parlementaire no 54 de 17, 18 et 19 novembre 2010, l'annexe du sténogramme de parlementaire no 51 de 9 octobre 2009, l'annexe du sténogramme des rencontres parlementaire no 59 de 20, 21 et 22 janvier 2010, L'annexe du sténogramme des rencontres parlementaire no 62 de 3, 4, et 5 mars 2010.

¹⁵⁴ L'annexe du sténogramme des rencontres parlementaire no 60 de 9,10, 11 et 12 février 2010.

Dans la catégorie de l'immigration, les parlementaires abordaient surtout la question des migrants illégaux. Puisque le nombre des migrants illégaux en Pologne est relativement élevé et que l'État ne contrôle pas entièrement sa fiscalité, son budget est exposé aux pertes matérielles. Le nombre d'illégaux est expliqué par quatre facteurs : le régime de visa trop restrictif, la situation difficile des pays d'émigration, l'augmentation de l'attrait de la Pologne comme pays d'accueil et le manque d'une politique d'immigration.¹⁵⁵ On peut constater de manière générale que le problème des migrants illégaux est négligé par le gouvernement polonais. Nous voyons que la question des migrants illégaux préoccupe certains parlementaires, cependant il manque dans leur discours des propositions pour résoudre ce problème. Dans le sténogramme no 55¹⁵⁶ nous lisons un discours dans lequel il est admis que les migrants légaux sont importants pour la Pologne, qu'ils apportent de l'argent et une diversité culturelle. Cependant ces migrants légaux deviennent facilement des illégaux à cause de l'absence d'un système migratoire qui leur permettrait de recevoir des autorisations de séjour à long terme et la possibilité de s'installer de façon permanente. Aucun parlementaire ne suggère que la création d'une politique d'immigration pourrait éventuellement aider à contrôler les entrées des migrants, ou qu'un nouveau système permettrait de choisir des immigrants qui répondraient aux besoins du pays et permettrait de concrétiser les procédures législatives des permis de séjour. La conclusion que nous tirons de cette analyse des sténogrammes parlementaires est que les politiciens semblent être plus intéressés par le retour des émigrés polonais que par l'ouverture des frontières aux immigrants. Parmi ces migrants qui habitent *de facto* en Pologne, beaucoup d'entre eux sont des illégaux. En conséquence, les migrants font partie des groupes stigmatisés en Pologne et ce sont des groupes qui peuvent être perçus comme défavorisés. De plus, les migrants sont étiquetés et rarement vus comme un avantage pour la société.

Les exemples présentés ci-dessus illustrent la réticence de la société polonaise envers l'immigration permanente. La perception de distance entre Polonais et immigrants est le résultat de la formation de la nation polonaise, de son histoire, de la période communiste et de la religiosité. L'État se construit autour de cette nation titulaire et le manque d'institutions sociopolitiques accentue les problèmes frappants de discrimination. Plusieurs exemples d'abus verbaux envers les migrants et le langage d'homophobie envers LGBT suggèrent que la société polonaise est relativement fermée à l'égard des gens qui diffèrent des modèles dits traditionnels de la majorité

¹⁵⁵ L'annexe du sténogramme des rencontres parlementaire de 19, 20 et 21 mai en 2010.

¹⁵⁶ Le sténogramme d'une rencontre parlementaire no 70 de 8 juin 2010.

Le problème de discrimination et l'absence du sujet de migration au parlement et dans les débats publics, renforcent cette distance sociale et ferment le pays à l'idée de la société multiculturelle. Le manque d'intérêt de la part des politiciens concernant la présence actuelle des migrants sur le territoire polonais et les discussions dans les journaux sur les cas de migrants dans les pays occidentaux, qui sont en général sensationnelles et péjoratives, indiquent que la société garde cette distance et qu'elle considère seulement des migrants temporaires comme le seul contributeurs à la vie économique. Selon les sondages et les rapports présentés ci-dessus, les Polonais sont moins favorables à la présence des migrants que les Tchèques. D'un côté, ils n'ont rien contre leur présence et que les frontières soient ouvertes, mais de l'autre côté, ils ont des préférences qui révèlent des sentiments discriminatoires. Premièrement, ils préfèrent les étrangers provenant des pays riches, c'est-à-dire les étrangers des pays occidentaux. Deuxièmement, les sondages nationaux et européens indiquent que les Polonais préfèrent les étrangers de race blanche. Autrement dit, les blancs s'intégreraient plus facilement à la nation polonaise. En outre, la majorité de Polonais a répondu dans le sondage de 2007 qu'il est mieux de vivre dans un pays où les gens se ressemblent et sont de la même nationalité. Ceci est confirmé dans l'analyse des débats parlementaires : retour des émigrants plutôt que l'ouverture à l'immigration permanente.

Contrairement aux sondages tchèques, les sondages polonais n'abordent pas les questions d'immigrants permanents ni un besoin éventuel pour une telle politique d'immigration permanente. La Pologne semble être réticente ou sceptique à l'idée qu'une ouverture sur les immigrants pourrait contribuer aux défis économiques et démographiques ou que les coûts que cela implique sur la cohésion sociale, seraient moins élevés que les avantages économiques et démographiques. Cependant, l'absence d'une telle politique limite les employeurs dans l'accès à une main d'œuvre variée qui serait indispensable pour la prospérité et le fonctionnement du marché. De plus, les migrants eux-mêmes ne peuvent pas participer pleinement au développement de la Pologne dans la mesure où ils ne peuvent pas changer d'emploi comme peuvent le faire les migrants en République tchèque.

Le facteur identitaire semble donc l'élément qui freine l'adoption d'une politique d'immigration et d'intégration en Pologne. Nous avons montré que les facteurs économiques et sociopolitiques, tout comme le contexte externe, étaient similaires pour la Pologne et la République tchèque. Par contre, la forme qu'ont prise les deux nations polonaise et tchèque, ethnique et civique respectivement, et les

perceptions et attitudes envers l'étranger qui en découlent, constitue la différence que nous cherchions pour expliquer la différence quant à l'adoption de régimes migratoires.

En somme, la Pologne est toujours relativement ethniquement homogène. Néanmoins, on peut espérer que la Pologne se transforme pour devenir un État civique. Un élément qui peut aider cette transformation, est la migration. La diversité ethnique, tout comme la diversité sociale, multiplie l'émergence des associations, mobilise la société à se questionner sur la cohabitation avec des ressortissants d'autres nations. Cela est possible, mais l'aide des institutions étatiques et sociales qui mènent un débat ouvert et qui adoptent des outils législatifs et administratifs, comme la politique d'immigration et d'intégration, est de mise.

Chapitre 4

Entrevues à l'appui : le facteur identitaire et l'immigration en Pologne

La Pologne et la République tchèque sont similaires par rapport aux facteurs économiques et sociopolitiques, liés directement au passé communiste et les défis de la transition post-1989. C'est l'analyse de l'identité nationale présentée dans le troisième chapitre qui montre la différence entre les deux pays par rapport aux positions quant à la présence des migrants et surtout des immigrants permanents. L'analyse des attitudes et des opinions, des valeurs nationales et de la question de l'embauche des migrants a démontré que les Tchèques sont plus ouverts à accueillir et à travailler avec des migrants et immigrants. Les Polonais négligent toujours la question des immigrants dans les sondages et montrent très peu d'intérêt au sujet de la migration. La Pologne demeure toujours un État ethnique avec une identité nationale relativement forte.

Bien que le but de notre recherche – trouver lequel parmi les facteurs étudiés dans la littérature (économique/démographique, sociopolitique ou identitaire) est responsable de l'inertie de la Pologne en matière de politique d'immigration – soit atteint, nous sommes conscients des limites de notre démarche. C'est pourquoi dans le présent chapitre nous présentons le résultat de quelques entrevues menés sur le terrain – un avant-goût des recherches que nous comptons mener ultérieurement et qui incluront l'aspect, quasi-évacué de la littérature théorique, des politiques partisanes qui cherchent à gagner les voix de l'électorat, un électorat plus ou moins ethniquement défini mais souvent divisé. Ici, nous analysons donc quatre entrevues et le contenu des sites web des institutions où travaillent les personnes interviewées. Autrement dit, nous avons mené une recherche sur le terrain par rapport aux questions relatives à la réception et à l'accueil des immigrants en Pologne. L'objectif de ces entrevues est de confirmer les résultats trouvés dans les chapitres précédents. Le but général est donc d'examiner les points de vue et les perceptions des fonctionnaires de l'état et des représentants des organismes non-gouvernementaux à l'égard d'une ouverture sur les immigrants permanents et sur la création d'une politique d'immigration qui va au delà d'un système d'accueil des migrants temporaires et saisonniers.

Notre recherche ainsi enrichie de ces quatre entrevues semi-structurées - sommaires qu'ils soient à ce stade de la recherche qui s'ouvre devant nous - apporte des résultats importants pour notre étude. Les résultats indiquent les points de vue liés à notre hypothèse des participants actifs dans l'élaboration des politiques d'immigration, ou leur absence. Avec ces entrevues nous avons voulu collecté des données qui complèteraient nos arguments et renforceraient notre hypothèse voulant que l'identité nationale ralentisse le pays dans son ouverture envers un plus grand nombre d'immigrants permanents. Les données renforcent également l'argument selon lequel la Pologne préfère

définitivement profiter de la main d'œuvre saisonnière et temporaire qui ne demande pas beaucoup d'ajustements au niveau social ou de création des programmes nécessaires à l'accueil des immigrants. Les renseignements recueillis dans ces entrevues, nous permettent de mieux saisir les perceptions des fonctionnaires de l'État sur le sujet étudié et mettent l'accent sur les positions et même les préjugés des acteurs politiques face au sujet de la migration en Pologne.

I. Préparation et choix des interlocuteurs

Nous avons mené quatre entrevues en juillet 2011 avec des employés d'institutions gouvernementales et non-gouvernementales dans le but de connaître la position de nos répondants à l'égard d'une éventuelle politique d'immigration basée sur l'accueil autant d'immigrants permanents que de migrants temporaires. Nous allons voir les opinions divergentes et cela nous permet d'identifier deux tendances qui illustrent toutes deux, mais différemment, une certaine fermeture envers les migrants.

Les quatre premières personnes que nous avons interviewées travaillent pour deux différents ministères du gouvernement polonais. Premièrement, nous avons parlé avec Monsieur Lewandowski qui est le directeur du Département de la Migration au ministère des Affaires intérieures. L'entrevue a été enregistrée sans problème et avec une grande appréciation de la part de Monsieur Lewandowski pour notre travail. La deuxième entrevue a eu lieu au Ministère du Travail et de la Politique sociale où nous avons rencontré trois personnes pour discuter de notre sujet. On nous a demandé de ne pas enregistrer ni de prendre de note de cette rencontre et les personnes ont demandé de rester anonymes. La discussion s'est passée dans une atmosphère de suspicion et de manque de confiance et les réponses n'ont été ni claires ni précises. Bien que j'aie demandé d'avoir une entrevue avec seulement une personne de ce département, trois personnes sont venues pour discuter avec moi. Nous avons eu l'impression que la présence de ces trois personnes avait pour but de contrôler ce qui était communiqué. Deux autres entrevues ont été réalisées par téléphone avec deux représentantes de deux organismes non gouvernementaux (ONG) qui travaillent avec des immigrants et des réfugiés : Proxenia¹⁵⁷ et Proksenos¹⁵⁸. Ces deux organisations, comme plusieurs d'autres ONG n'ont pas de site web ni de locaux où les migrants peuvent aller directement pour chercher de l'aide. Pour une raison de distance géographique nous avons mené nos entrevues par téléphone. Ces deux dernières

¹⁵⁷ Stowarzyszenie na Rzecz Integracji i Ochrony Cudzoziemców (Association pour l'intégration et la protection Cudzoziemców). Le but de cet organisation est de jouer un rôle actif dans la création des conditions juridiques et sociales dans la vie publique des étrangers.

¹⁵⁸ L'organisation prend en charge à porter l'aide aux étrangers vivant en Pologne de manière illégale.

entrevues nous ont permis de recueillir des réponses différentes de celles données par les fonctionnaires de l'État sur la situation et la vision de la Pologne en ce qui concerne les migrants et la politique d'immigration.

Nous avons aussi prévu de mener encore deux autres entrevues avec des représentants des institutions gouvernementales polonaises : le Plénipotentiaire du Gouvernement pour l'égalité de traitement et le Défenseur des droits humains. Hélas, comme nous l'avons déjà mentionné notre demande a été rejeté puisque, suivant la justification donnée, les questions concernant les migrants et la migration ne sont pas traitées par ces institutions. Cependant, leurs sites web décrivent clairement les cas de discrimination raciale envers les migrants, surtout ceux qui proviennent des pays africains. Nous constatons que, comme dans le cas de l'entrevue avec les trois représentants du ministère de Travail et de la Politique sociale, il est probable que ces institutions ne soient pas habituées à donner des entrevues sur ce sujet, toujours méconnu en Pologne. De plus, nous croyons que leur vision est beaucoup plus étroite et conservatrice que celle qui domine au Canada (nous nous sommes présentés comme étudiante de l'Université de Montréal). Nous croyons aussi que les cas de discrimination sont fréquents et irrésolus, ce qui empêche les fonctionnaires d'en parler librement.

II. Les résultats de la recherche sur le terrain

1.1 Les institutions gouvernementales responsables de la migration

Le but de ces entrevues était de comprendre la position du gouvernement polonais sur la situation migratoire actuelle de la Pologne et de saisir si l'idée d'une Pologne plus diversifiée grâce à l'ouverture sur les immigrants permanents était prise en considération. Les données (réponses) recueillies soutiennent deux arguments qui confirment notre hypothèse de l'identité nationale en appuyant notre résultat de distance sociale.

L'entrevue avec Monsieur Lewandowski du département de la migration au ministère des Affaires intérieures

Au tant que directeur du Département de migration au ministère des Affaires intérieures, monsieur Lewandowski semblait être très optimiste à l'idée d'établir ce nouveau et premier département de migration dont le but, selon lui, est surtout d'analyser la situation migratoire de la Pologne et de développer des liens avec les ONG et les chercheurs des instituts et universités qui travaillent sur les questions de migration. Il a admis que la création de ce Département en 2007 était un processus très lent mais nécessaire car la Pologne n'est plus seulement un pays d'émigration mais aussi de transit et d'immigration. Il semble donc que le rôle de ce Département est en train de se former, et son rôle de médiateur entre le gouvernement et les institutions académiques et certaines ONG est à sa base.

Pendant les premiers quinze ans après la chute du mur de Berlin, la Pologne, comme d'autres pays de la région, devait surtout faire face au flux de migrants clandestins et de réfugiés. Ce type de migration et la perspective d'accession à la communauté européenne a mobilisé la Pologne à adopter certaines lois et de créer certains outils administratifs pour contrôler les frontières et pour répondre aux besoins des réfugiés. La migration économique suivait la dynamique des relations amicales entre les pays voisins et n'était pas formalisée jusqu'à l'accession de la Pologne à l'UE. Les besoins économiques ont été assouvis et le sont toujours grâce à la main d'œuvre de migrants temporaires provenant des pays du voisinage. L'arrivée inattendue de migrants des pays asiatiques ou des Turques dernièrement a réveillé les Polonais dans leur perception des questions migratoires. Monsieur Lewandowski a admis que ce processus de conscientisation sur les questions migratoires est très lent et que malheureusement ce sont seulement les milieux académiques qui se penchent sur ce sujet.

Il a admis que le niveau du débat dans la presse demeure très pauvre et qu'il est limité aux exemples et problèmes migratoires des pays de l'Europe de l'est, et il a ajouté qu'il ne voit pas la nécessité d'étendre ce débat au niveau national car les migrants ne sont pas si nombreux pour que la société soit intéressée par ce sujet. Il prétend que l'intérêt demeure toujours plutôt au niveau du débat théorique et intellectuel dans le milieu « hermétiquement » fermé des fonctionnaires de l'état et des universitaires et qu'il y a très peu d'action et d'engagement pour vouloir s'ouvrir sur l'immigration permanente. Selon Lewandowski, la population ne voit pas l'intérêt ni le besoin d'avoir des immigrants, mais les fonctionnaires ne voient pas non plus le sujet général de la migration comme important et intéressant à débattre.

À la question « Quels étaient les éléments primordiaux qui ont propulsé l'idée de créer ce département? », Monsieur Lewandowski a répondu que certaines personnes (majoritairement des universitaires) sont de plus en plus conscientes de la nécessité d'avoir un système qui aide à gérer les flux migratoires et non pas seulement contrôler les frontières afin de lutter avec la migration clandestine. Il a constaté donc qu'il est temps pour la Pologne de le créer car dans vingt ans cela pourrait être trop tard. Les facteurs économiques et démographiques étaient naturellement mentionnés, surtout le facteur économique qui est un facteur, selon Monsieur Lewandowski, immédiat. Il considère que l'argument démographique n'est toujours pas convainquant pour que la Pologne s'ouvre aux immigrants. Bien que les problèmes démographiques soient étudiés par les chercheurs universitaires et gouvernementaux, selon Monsieur Lewandowski « la démographie demeure un facteur peu dominant ». Cette opinion contraste avec l'article récemment publié dans le journal *Gazeta Wyborcza* du 17 mars 2012¹⁵⁹ où le chercheur Paweł Kaczmarczyk de l'Institut de la recherche sur la migration de Varsovie avertit que la situation démographique de la Pologne dans les prochaines vingt ans va s'empirer et que dans cinquante ans elle sera tellement dramatique qu'il faudra déjà commencer à faire venir au moins 100 mille personnes annuellement pour remplir la perte de personnes. À la question posée dans cet article, à savoir si la société et le pays sont prêts à recevoir des immigrants permanents, il semble que personne n'est prêt à répondre. On constate donc que les prévisions ne font pas peur et ne constituent pas un facteur mobilisant dans la création d'une politique d'immigration. Cet argument prouve que les intérêts nationaux à long terme ne sont pas étudiés et que la migration n'est toujours pas prise au sérieux.

Les problèmes démographiques sont apparemment étudiés du point de vue de l'émigration et l'immigration comme substitut ou remplacement de la population n'est pas prise en considération. Selon Monsieur Lewandowski cette grande vague d'émigration après l'accession de la Pologne au sein de l'UE aurait empiré les problèmes démographiques du pays. Le point positif de cette émigration est que « les Polonais se sont ouverts au monde » et qu'à partir des expériences migratoires de ces propres citoyens la Pologne peut apprendre comment gérer les flux d'immigration. Néanmoins, Monsieur Lewandowski a constaté que la société polonaise demeure toujours très fermée à la coexistence au niveau multiculturel. À la question si le nouveau programme migratoire prend en considération ce défi, la réponse restait imprécise et sans arguments concrets qui pourraient indiquer

¹⁵⁹ Maciejewicz, Patrycja. 2012. «Demograficzny klinch Polski». *Gazeta Wyborcza*. En ligne. Mars 17-18. <http://wyborcza.biz/biznes/1,100896,11361103,Polska_w_demograficznym_klinchu__Nie_pomoga_nawet.html>. Consulté le 30 Mars 2012.

la volonté de mener la société vers la direction d'une ouverture plus large sur l'immigration et la construction sociale plus multiethnique.

Bien que ce Département ait été créé il manque toujours de vision globale de la Pologne comme un pays d'immigration avec un système clairement établi de réception et d'intégration des immigrants. Il semble qu'il est important d'avoir ce genre de Département, mais son rôle n'est pas clairement établi, comme le démontre le système de migration qui est limitée aux migrants strictement temporaires et saisonniers, aux demandeurs d'asiles, aux réfugiés et éventuellement aux étudiants internationaux, toutes des catégories qui ne bénéficient pas d'une politique d'intégration. Ce Département n'a pas non plus un rôle typique d'un ministère de migration ou d'immigration dont la fonction est de formuler des règles, des obligations et des procédures de migration et d'intégration. C'est le ministère du Travail et de la Politique sociale qui a la responsabilité d'établir les règles en matière de migration temporaire et saisonnière économique en Pologne. Pour cette raison, il était important pour nous de pouvoir échanger avec les fonctionnaires de ce ministère.

L'entrevue avec les trois fonctionnaires du ministère du Travail et de la Politique sociale

Cette entrevue a duré beaucoup moins de temps et elle s'est passée dans une ambiance très différente de l'entrevue avec Monsieur Lewnadowski. Une ambiance de méfiance a régné et elle a conduit à des réponses très courtes. Cependant, ce ministère est un segment important du gouvernement au niveau de la migration économique, au niveau des lois et des permis de travail, des types de programmes de migrations économiques qui devraient être intéressants et importants pour la Pologne. Bien que cette rencontre n'ait pas duré longtemps nous avons quand même réussi de recueillir des informations indispensables qui cernent bien la problématique de la migration en Pologne.

Premièrement, nos répondants ne voyaient pas d'intérêt de la migration économique dans les objectifs démographiques à long terme de la Pologne. Selon eux, la migration temporaire est suffisante. En ce qui concerne les problèmes démographiques ou les besoins d'une main d'œuvre plus qualifiée, les répondants ont dit qu'il faut compter sur les émigrants polonais qui vont bientôt retourner en Pologne. Dans cette perspective, il est donc inutile de créer une politique d'immigration ciblant les immigrants permanents qui répondraient aux besoins économiques et démographiques car le gouvernement compte sur la migration de retour de ces propres citoyens. Deuxièmement, la migration temporaire et saisonnière n'est pas coûteuse, ne demande pas de création de structures plus complexes comme un système d'intégration et, selon eux, il n'y a pas de problème de cohésion

sociale. Troisièmement, ces mêmes répondants ont répété plusieurs fois qu'étant donné les problèmes migratoires qui tourmentent tous les pays occidentaux il vaut mieux tirer des conclusions de leurs expériences et ne pas inviter des immigrants qui s'intègrent mal aux sociétés européennes.

Ce ministère ne prévoit donc pas dans un avenir proche d'étaler son éventail aux différents types de migration économique. La politique d'immigration n'est donc pas prise en considération et, au contraire, il semble que les immigrants ne soient pas bienvenus et que le ministère ne prévoit pas d'établir des outils importants dans l'intégration économique pour les éventuels immigrants qui viennent grâce aux programmes de réunification familiale. Il faut noter que pour ces résidents il manque toujours de programmes d'intégration.

Ces deux entrevues différentes nous ont apportés des vues divergentes sur la situation migratoire actuelle et surtout sur l'idée d'une ouverture face à une politique d'immigration. Premièrement, il manque d'intérêt à voir les immigrants comme un atout pour la société. Bien que l'attitude de Monsieur Lewandowski a été très positive à l'idée de la création du département de la migration, son rôle semble très limité aux décisions concernant le choix du type de migrations économiques. Nous avons conclu avec ces deux rencontres qu'il y a deux tendances différentes à l'égard de la migration et les immigrants permanents. La première tendance regroupe les gens qui sont conscients des mouvements migratoires dans le monde et qui trouvent que la Pologne doit suivre ces orientations migratoires et développer son propre système avec l'idée d'une politique éventuelle d'immigration. Bien qu'il manque une vision et une affirmation réelle de la nécessité ou de la volonté de créer un programme pilote comme en République tchèque, l'immigration n'est pas perçue comme un danger pour la société. Il n'est pas clair non plus quel type de système il faut concevoir. La deuxième tendance s'oriente plutôt vers la fermeture envers l'idée d'inviter des immigrants permanents. Pour l'instant les migrants saisonniers, par exemple les Ukrainiens, répondent aux besoins du marché économique et en tout cas la migration de retour des citoyens polonais est perçue comme la solution pour l'avenir. Il n'y a pas d'intérêt à voir plus d'immigrants sur le territoire polonais et la société n'est pas préparée à se transformer en société multiculturelle. La manque d'ouverture sur les gens d'une autre culture même s'il y a potentiellement un bénéfice pour la société, ainsi que la peur même de concevoir cette idée et de compter seulement sur la migration de retour de ces propres citoyens, représentent des arguments forts qui indiquent clairement le clivage plutôt négatif des principaux constructeurs d'une politique éventuelle d'immigration et accentuent leur distance sociale qui découle entre autres de l'identité nationale.

1.2 Les ONG dans le domaine de l'immigration

Les entrevues avec deux employés de Proksenos et Proxenia

Les deux dernières entrevues ont été menées par téléphone et se sont passées dans une atmosphère très amicale où nos répondants ont été intéressés par l'idée de ce projet et répondaient avec enthousiasme à toutes mes questions. Nous avons envoyé les questions que nous allions poser deux jours avant les rencontres téléphoniques ce qui a permis à ces personnes d'être préparées.

L'objectif ici était de comprendre: les liens des ONG avec le gouvernement, le rôle de ces ONG dans la vie des migrants (réfugiés et immigrants qui sont venus dans le cadre de la réunification familiale), le niveau de soutien du gouvernement à ces organismes, ainsi que, les problèmes auxquels font face les migrants et, leur impression de la société polonaise. Finalement, nous avons voulu comprendre si la société polonaise est prête à accueillir des immigrants permanents.

Selon nos deux répondants, le rôle du gouvernement polonais est très limité par rapport à la situation migratoire polonaise. La migration saisonnière, contrairement au contrôle de la migration clandestine qui découle des obligations envers la communauté européenne, est le seul programme national du pays et il ne demande pas énormément d'attention ni de ressources. Il n'y a pas vraiment de budget consacré aux besoins migratoires. Les ONG polonaises- il n'y a que cinq relativement connues- reçoivent surtout des subventions d'organismes privés ou de donateurs privés. Le rôle de ces ONG est limité car premièrement les migrants eux même ne savent pas que ces organismes existent car personne ne les informe et il doit passer souvent beaucoup de temps avant qu'ils apprennent qu'ils peuvent chercher de l'aide chez ces organisations. Pourtant, dès que les migrants retrouvent ces organismes ils viennent souvent pour demander toute sorte d'assistance, comme l'aide juridique, où chercher à vivre, où manger à bon prix, où envoyer les enfants à l'école, etc. Puisqu'il n'y a pas de véritable politique d'immigration avec un programme d'intégration, les migrants ne peuvent pas apprendre la langue polonaise. Seulement certaines organisations offrent des cours de polonais. Selon les deux répondants, plusieurs Ukrainiens ou Belarusses qui viennent pour travailler temporairement voudraient pouvoir s'installer mais il manque de procédures qui leur permettraient de présenter une demande et il manque un système de protection qui faciliterait l'intégration aux niveaux sociaux, économiques et autres.

Les problèmes majeurs auxquels font face tous les migrants (saisonniers, étudiants étrangers, réfugiés) et les immigrants qui viennent dans le cadre du programme de réunification familiale, sont

de nature administrative : le manque des organismes d'aide et d'intégration, ainsi que les comportements discriminatoires et les réactions d'intolérance. Selon ces deux personnes interviewées, les cas de mauvais traitements découlent de facteurs qui sont liés à un manque de connaissance des Polonais par rapport aux autres cultures, races et religions. Bien que la Pologne soit dans la communauté européenne depuis presque sept ans, que beaucoup de Polonais voyagent régulièrement et, que les médias font découvrir le monde, il demeure toujours une grande partie de la population qui n'est pas à l'aise dans un contexte de contacts quotidiens avec des étrangers. Il manque de lieu de rencontre où tous les membres de la société pourraient se côtoyer, échanger des idées et apprendre sur les autres cultures. Ces communautés pourraient jouer un rôle de médiateur entre les gens car il y a un manque évident d'éducation sur la diversité culturelle. Le manque d'éducation est le plus grand défaut de la société- a dit la représentante de Proxenia, et c'est de là d'où vient cette distance sociale qui est propulsée par une identité nationale formée par de longues années de fermeture et de combat pour son propre pays souverain, pour être chez soi et pour que les autres n'envahissent plus. Les étrangers sont donc perçus un peu comme des envahisseurs. Ces migrants qui vivent sur le territoire polonais sont donc négligés par le gouvernement, et le nombre d'institutions d'intégration et d'aide est limité car, à part les grandes villes comme Varsovie ou Cracovie où demeurent le plus grand nombre de migrants, l'administration des autres villes n'est pas prête à encourager le rôle des médiateurs. D'autant plus que les organismes existants n'ont pas été véritablement formés pour travailler avec les immigrants et pour savoir aider les immigrants dans le cas de conflits d'intérêt ou d'exclusion culturelle.

III. La synthèse des résultats des entrevues

Les entrevues ont été utiles pour notre recherche car elles ont ajouté une nouvelle dimension qui est une divergence d'opinions dans le milieu gouvernemental, ce qui a été difficile de cerner dans la littérature. Elles complètent bien également nos suppositions concernant l'identité nationale versus l'immigration retracée dans l'histoire des deux pays et dans les sondages.

Les répondants ont contribué à formuler certaines conclusions. Premièrement, l'idée de la politique d'immigration demeure un sujet peu intéressant, pas débattu et il n'y a aucun projet qui pourrait suggérer qu'une telle politique aurait sa place dans la société polonaise. Les opinions des répondants sont soit relativement négatives sur la migration généralement et très imprécises sur l'avenir de la Pologne en ce qui concerne l'augmentation du nombre de migrants et la diversification de migrants,

soit assez positives mais cela semble demeurer un sujet de recherche et d'analyse entre le gouvernement et les universitaires.

Deuxièmement, Monsieur Lewadnowski confirme que la migration demeure un sujet de débat stricto scientifique et qu'il manque un débat dans d'autres milieux que celui des chercheurs. Nous pouvons constater que si les fonctionnaires du gouvernement ne prennent pas au sérieux ce sujet, les citoyens s'y intéressent encore moins, surtout qu'ils n'ont pas beaucoup de contacts (à part Varsovie) quotidiens avec les migrants. Par contre ils entendent beaucoup sur des tensions liées à l'immigration ailleurs, dans des pays ouverts à l'accueil d'immigrants.

Troisièmement, il semble que la migration temporaire est une solution à très court-terme et il manque définitivement des prévisions à long terme. La migration temporaire est une solution facile qui ne demande pas de faire face à l'intégration des immigrants ni d'analyse profonde du marché de travail. Dans ce sens, l'immigration n'est pas vue comme un défi auquel il faut se préparer ni un projet national pour l'avenir. Les règles migratoires sont adoptées au niveau très simple des besoins temporaires. Et quatrièmement, il semble que l'immigration soit perçue comme un obstacle, comme quelque chose qu'il faut éviter à tout prix. Il n'y a pas vraiment de projet de la création d'une politique d'immigration par le fait de former des priorités nationales, de voir des besoins nationaux, de s'ouvrir sur l'idée que les immigrants peuvent apporter des solutions au niveau économique, et démographique, mais aussi être un atout culturel. L'idée qu'il est mieux pour la Pologne qu'elle reste peu diversifiée semble répondre à la simple question qui cherche à savoir pourquoi la Pologne n'invite plus d'immigrants. Nos répondants n'apportent pas non plus de solutions intéressantes sur le projet de la diversification de la société polonaise, sur le développement éventuel d'une politique d'immigration, ni sur l'intégration de ces immigrants.

Conclusion

Plusieurs pays ont développé des systèmes d'immigration pour répondre aux défis liés à la mondialisation, les besoins économiques, les crises humanitaires et autres. La République tchèque fait partie de ces derniers – seule parmi les pays de l'Europe post-communiste. La Pologne, au contraire, ne démontre aucun intérêt ni engagement pour structurer sa politique d'immigration. La question que nous nous sommes posée est donc pourquoi l'immigration attire si peu d'intérêt en Pologne? Pour répondre à cette question et comprendre la position de certains représentants gouvernementaux et de la société polonaise par rapport à la migration, nous avons analysé la littérature secondaire, les sources primaires et nous avons mené quatre entrevues. Ayant dégagé dans la littérature trois facteurs pouvant expliquer l'adoption, ou pas, de ces politiques, nous nous sommes employés à les comparer dans deux cas similaires aux résultats différents. Ainsi, nous avons premièrement analysé les facteurs économique et sociopolitique dans les cas de la République tchèque et de la Pologne pour comprendre leur application dans le développement d'un système migratoire. Deuxièmement, nous avons analysé le troisième facteur, le rôle de l'identité nationale, en scrutant les sondages de l'opinion publique dans les deux pays et les sténogrammes parlementaires polonais. Cette analyse comparative appuyée, en dernier lieu par des entrevues, nous a permis de vérifier notre hypothèse voulant que le fort sentiment identitaire d'appartenance nationale des Polonais constitue le facteur qui bloque l'élaboration d'une politique d'immigration en Pologne.

Puisque les facteurs économiques et sociopolitiques se sont avérés similaires dans nos deux cas, l'identité nationale serait donc le facteur qui joue le rôle déterminant sur des questions concernant le système migratoire, en Pologne du moins. C'est un facteur qui divise la société et influence les décisions politiques sur l'immigration, donc freine le processus de développement des politiques concernant des immigrants permanents dans la société polonaise. Les deux pays ont traversé la transition post-communiste et l'essor économique de manière similaire, avec des résultats similaires. Le niveau de vie est semblable dans les deux pays. Les chercheuses partagent aussi l'opinion que la Pologne est un pays en essor économique très dynamique où plusieurs secteurs de l'économie manquent déjà de la main d'œuvre peu qualifiée et hautement qualifiée. En effet, l'émigration des Polonais vers l'Europe de l'Ouest crée une situation difficile sur le marché interne. La littérature concorde pour dire que la pénurie de la main d'œuvre est souvent comblée par des immigrants, mais pour le faire il faut avoir un système d'admission d'immigrants. Les données présentées dans le deuxième chapitre suggèrent même que l'économie polonaise, tout comme l'économie tchèque, a

besoin de main d'œuvre et que les étrangers veulent y travailler, mais à cause de restrictions et d'un manque de système migratoire qui évaluerait le besoin du marché national, les possibilités de s'installer légalement y sont toujours très limitées. Cette opinion n'est pas partagée par le milieu gouvernemental. Les entrevues menées avec des représentants du gouvernement polonais nous ont donné la réponse sur cet aspect : l'immigration n'est pas considérée comme solution au déficit de la main d'œuvre sur le marché du travail. Étant donné les difficultés auxquelles font face les pays de l'Europe de l'Ouest avec les immigrants, nos interrogés trouvent que l'immigration devrait être le dernier recours et qu'il faut premièrement compter sur le retour des émigrés. Selon ces mêmes représentants du gouvernement, l'immigration économique permanente n'est même pas considérée comme une solution pour le défi démographique inévitable. Il semble que l'immigration fait peur. Les arguments présentés par ces répondants appuient l'hypothèse de la distance sociale, de la réticence face à l'intégration de l'étranger au sein de la communauté polonaise, un trait qui découle, comme nous l'avons suggéré, de l'identité nationale ethnique des Polonais. Cette distance découle aussi de la peur renforcée par les expériences des pays voisins d'accueil des immigrants et de la protection de la nation contre ce problème d'intégration qui symbolisent les immigrants. Cette distance socioculturelle est le résultat de la formation de l'identité nationale en termes ethniques, plutôt que civiques comme ce fut le cas pour la nation tchèque. Ce sentiment d'appartenance à une communauté historique et ethniquement définie qui a traversé de dures épreuves pendant plus qu'un siècle ou même deux, est mis à l'épreuve de nouveau par un phénomène toujours peu connu en Pologne qui est l'immigration.

Bien que nous ayons finalement exclu le facteur économique comme déterminant dans les décisions concernant l'ouverture à l'immigration en Pologne, nous sommes tout de même conscients de l'importance de ce facteur. Nous arrivons à la conclusion que les deux facteurs ne s'excluent pas et ils influencent tous les deux les décisions politiques. L'économie est un facteur qui influence les décisions dans tous les pays, en ce qui concerne l'accueil des immigrants, mais elle n'est pas déterminante pour le cas à l'étude. L'analyse du cas de la République tchèque nous a aidé dans cette étude sur les liens entre, d'un côté la migration et l'économie, de l'autre côté, la sociopolitique et l'identité nationale. De tous les trois aspects, l'identité nationale caractérise particulièrement la Pologne. Nous avons compris que les programmes d'admission d'immigrants chez les Tchèques sont les résultats de la volonté politique. Les Tchèques, assez tôt, avaient une vision positive de l'immigration et étaient plus ouverts à l'idée de l'accueil d'immigrants permanents – un legs que nous avons associé au développement inclusif de l'identité nationale tchèque au XIXe siècle.

Drbohlav confirme cela en constatant qu'effectivement les immigrés en République tchèque sont perçus plutôt comme un atout pour la croissance économique et le développement culturelle de la société, et non comme un problème.

Les résultats des sondages ont aussi apporté des réponses intéressantes pour notre étude. Premièrement, les sondages et les sténogrammes parlementaires n'abordent pas beaucoup le sujet de migrants, comme s'ils ne faisaient pas partie de la société. Contrairement aux sondages tchèques, les sondages polonais n'abordent pas les questions d'immigrants permanents ni du besoin éventuel d'une politique d'immigration permanente. Selon les sondages et les rapports, les Polonais sont moins favorables à la présence des migrants que les Tchèques. D'un côté, ils n'ont rien contre leur présence et contre les frontières ouvertes, mais de l'autre côté, ils ont des préférences qui révèlent des sentiments discriminatoires. Ils préfèrent les étrangers provenant des pays riches et certains préfèrent les étrangers de race blanche. Autrement dit, les blancs s'intégreraient plus facilement à la nation polonaise. En outre, dans un des sondages les Polonais ont répondu qu'il est mieux de vivre dans un pays où les gens se ressemblent et sont de la même nationalité, ce qui suggère que la distance sociale envers les étrangers est toujours forte chez les Polonais. Ce projet de recherche nous rappelle que la migration peut éveiller des sentiments discriminatoires. En fait, ces comportements suggèrent que l'identité nationale chez les Polonais est toujours forte, contrairement aux Tchèques.

Notre étude nous a donc emmené à la conclusion que la distance socioculturelle, ou même ethnique, impose une sorte de résistance à l'idée de la réception des immigrants permanents. D'un côté il faut des débats ouverts pour rendre la société consciente du phénomène migratoire, de l'autre côté le rôle des politiciens et des représentants du gouvernement dans ce processus sont importants. L'attitude réservée des politiciens enferme la société dans un état homogène, peu enclin à l'idée d'ouvrir les marchés aux étrangers prêts à s'installer de manière permanente. En somme, nous arrivons à la conclusion que la Pologne n'est ni prête ni intéressée par un système d'admission d'immigrants permanents qui viendrait 'éclater' la nation polonaise, titulaire de l'État polonais, selon l'idée ethnique de l'État-nation que les citoyens polonais y accorde.

Bibliographie

Livres et articles scientifiques

- Angenendt, S. 2005. La nouvelle politique d'immigration de l'Allemagne, *Note du Cerfa*, no 21, Paris.
- Bjorklund, Fredrika. 2006. « The East European “ethnic nation” – Myth or reality? ». *European Journal of Political Research*, vol. 45, pp. 93-121.
- Borjas, George J. 1994. « The Economics of Immigration ». *Journal of Economic Literature*, vol. 32, no 4, pp. 1667-1717.
- Bouin, Olivier et François Bourguignon. 1994. « Transférer la propriété privée par la méthode des coupons : l'expérience des l'ex-Tchécoslovaquie ». *Revue économique*, vol. 45, no 3, pp.845-856.
- Borzeda, Artur. 2010. « La politique polonaise d'immigration ». *La revue géopolitique*. En ligne. <<http://www.diploweb.com/La-politique-polonaise-d.html>>. Consulté le 30 mars 2011.
- Bromke, Adam. 1962. « Nationalism and Communism in Poland ». *Foreign Affairs*, vol.40, no 4, pp. 635-643.
- Bulent, Kaya. 2002. « Une Europe en évolution – les flux migratoires au XXème siècle ». *Conseil de l'Europe*.
- Bunce, Valerie. 2003. « Rethinking Recent Democratization Lessons from the Postcommunist Experience ». *World Politics*, vol.55, no 2, pp.167-192.
- Chojnicki, Xavier. 2005. « L'immigration “choisie” face aux défis économiques du vieillissement démographique ». *Politique européenne*, vol. 56, no 6.
- Chopin, Isabelle et Thien Uyen. 2011. « Le réseau européen des experts juridiques en matière de non-discrimination ». *Revue du droit européen relative à la non-discrimination*, no 13.
- Darley, Mathilde. 2010. « La Construction du Problème de l'Immigration en République tchèque : l'Action Publique sous Influence Européenne? ». *Politique européenne*, no 31, pp.65-90.
- Douglas S. Massey. 2003. « Patterns and Processes of International Migration in the 21st Century ». Paper prepared for Conference on African Migration in Comparative Perspective, Johannesburg, South Africa, 4-7 June, 2003.
- Drbohlav, Dusan. 2003. « Immigration and the Czech Republic (with a special Focus on the Foreign Labor Force) ». *IMR*, vol. 37, no1, pp. 194-224.
- Drbohlav, Dusan, Agnes Hars et Izabela Grabowska-Lusińska. 2009. « Experiencing immigration: Comparative analysis of the Czech Republic, Hungary and Poland ». *IDEA Working Paper*, no.14.
- Drbohlav, Dusan; Medova-Lachmanova, Lenka et Cermak, Zdenek. 2009. « The Czech Republic: on its way from emigration to immigration country ». *IDEA Working Paper*, no.11.
- Drbohlav, Dusan et al. 2009. « Irregular economic activities of migrants in the Czech Republic ». *International Migration Papers*, International Labour Office, Geneva, no. 94.
- Drbohlav, Dusan. 2005. *Migrations patterns and policies in the new member States since the EU enlargement: the case of the Czech Republic*: Colloque organisé par le CERIS, Projet Transversal, Migrations et Relations Internationales, République Tchèque.
- Drweski, Bruno. 2005. « La Transition polonaise: Mythes et enjeux de la transformation systémiques ». *Politique et Société*, vol. 24, no 2-3, pp. 11-32.
- Duszczyk, Maciej. 2008). « Wyzwania polskiej polityki migracyjnej a doswiadczenia miedzynarodowe, dans *Polityka migracyjne jako instrument promocji zatrudnienia i ograniczenia bezrobocia* ». *Osrodek Badan nad Migracjami*.

- Emmer, P.C. 2004. « Europe and the immigration debate ». *European Review*, vol. 12, no 3, pp.329-338.
- Fakiolas, Rossettos, *Italy and Greece: From Emigrants to Immigrants*. Dans: Cohen, Robin (ed.): *The Cambridge Survey of World Migration*. Cambridge 1995, pp. 313–315.
- Fihel, Agnieszka., Kaczmarczyk, P. et Tyrowicz, J. 2008. «Migracje powrotne Polakow ». *Fundacja Inicjatyw Społeczno Ekonomicznych*, vol. 6.
- Fleming, Michael. 2010. «The ethno-religious ambitions of the Roman Catholic Church and the ascendancy of communism in post-war Poland (1945-50) ». *Nations and Nationalism*, vol. 16, no. 4, pp. 637-656.
- Fourot, Anude-Claude. 2006. « Le désengagement des politiques d’immigration et d’intégration au sein de l’UE: Hardlaw versus Softlaw? » *Review of European and Russian Affairs*, vol. 2.
- Freeman, Gary P. 1995. « Modes of Immigration Politics in Liberal Democratic States. » *International Migration Review*, vol.29, no 4, pp.881-902.
- Freeman, Gary p. 2006. « National Models, Policy Types, and the Politics of Immigration in Liberal Democracies. » *West European Politics*, vol. 29, no 2, pp.227-247.
- Gmaj, Katarzyna. 2005. « Imigranci na polskim rynku pracyw swietle opini pracodawców. » *Centre of International Relations, Raporty i Analizy*.
- Grabowski, Andrzej F. 1979. Historia i świadomość Polska, Epoka romantyzmu, pp.33-46, dans *Polska, Czeska i Słowacka Swiadomosc Historyczna XIX wieku*, Polska Akademia Nauk, Instytut Historii, Materiały Sympozjum Polsko-Czechosłowackiej Komisji Historycznej 15-16 XI 1977.
- Grzymala-Kozłowska, A. 2008. *Teoretyczne I metodologiczne ramy badania*, dans *Miedzy jednocia a wieloscia. Integracja odmiennych grup i kategorii imigrantow w Polsce*, Osrodek Badan nad Migracjami.
- Guga, Simona. 2011. « Romanian workers in the Czech forestry sector: a follow up. » *Multicultural Center Prague*. En ligne. < <http://www.migrationonline.cz/e-library/?x=2314605>>. Consulté en ligne le 20 mars 2011.
- Górny, A et Grabowska-Lusińska, I (eds). (2010), *Immigration to Poland: policy, employment, integration*. Wydawnictwo Naukowe Scholar.
- Hagendoorn L., Csepeli G., Orkeny A. (1994), Ethnic Identification and Stereotypes, dans *Nationalism, Ethnic Conflicts and Conceptions of Citizenship and Democracy in Western and Eastern Europe*, t. 1: Theories and Concepts, Utrecht.
- Hollifield, James. F. 2007. *The Politics of International Migration: How Can We Bring the State Back In?* dans *Migration Theory: Talking Across Disciplines* (dir. Brettel, C. et Hollifield, J). 2e éd., Routledge, pp. 137-186.
- Hroch, Miroslav. 1996. « Nationalism and national movements: comparing the past and the present of Central and Eastern Europe. » *Nations and Nationalism*, vol.2, no 1.
- Iglicka, Krystyna et Weinar, Agnieszka. 2008. « Ukrainian Migration in Poland from the Prospective of Polish Policies and Systems’ Theory ». *Journal of Immigrant & Refugee Studies*, vol. 6, no 3, pp. 356-365.
- Iglicka, Krystyna. 2007. « Kierunki Rozwoju Polityki Migracyjnejw Ramach Obszaru Legalnej Migracji Pracowniczej na Lata 2007-2012 » *Centrum Stosunków Międzynarodowych*.
- Iglicka, Krystyna. 2006. « Emigrowac i wracac ». *The Institute of Public Affairs*.
- Iglicka, Krystyna. 2004. «Unijny wymiar bezpieczeństwa z perspektywy migracji międzynarodowych i dylematów wielokulturowości ». *Centre for International Relations, Raporty i Analizy*.
- Iglicka, Krystyna. 2003. « Priorities and Developmental Directions of Polish Migration Policy ». *The Institute of Public Affairs*.

- Iglicka, Krystyna. 2002. « Poland: Between Geopolitical Shifts and Emerging Migratory Patterns ». *International Journal of Population Geography*. Institute for Sociel Studies. University of Warsaw. Seria: Prace Migracyjne, no 42.
- Iglicka, Krystyna. 2001. « Migration Movements from and into Poland in the Light of East-West European Migration ». *International Migration*, vol. 39, no 1.
- Iglicka, Krystyna, Piotr Kazimierkiewicz et Agnieszka Weinar. 2005. « Current Immigration Debates in Europe ». *A Publication of the European Migration Dialogue*.
- Illner, Michal et Andrlé, Alois. 1994. « The Regional Aspect of Post-Communist Transformation in the Czech Republic ». *Czech Sociological Review*, vol. 2, no 1, pp.107-127.
- Ishiyama, John T. 1998. « Strange Bedfellows: explaining political cooperation between communist successor parties and nationalists in Eastern Europe ». *Nations and Nationalism*, vol.4, no 1, pp.61-85.
- Kaczmarczyk Paweł, Okolski, M. 2008. « Demographic and labour-market impacts of migration on Poland ». *Oxford Review of Economic Policy*, vol. 24, no 3, pp.559-624.
- Kindler, Marta. 2009. « The relationship to the employer in migrant's eyes: the domestic work Ukrainian migrant women in Warsaw ». *Cahiers de l'Urmis*. En ligne. Juin. <<http://urmis.revues.org/index853.html>>. Consulté le 2 janvier 2011.
- Korczynska, Joanna, Duszczyk, M. 2005. « Zapotrzebowanie na prace obcokrajowcow w Polsce, Proby analiz i wniosków dla polityki migracyjnej ». *Instytut Spraw Publicznych*.
- Korczynska-Winiarczyk, J. 1998. « Sezonowe wyjazdy zarobkowe do Niemiec ». *IPISS*.
- Kornak, Marcin. 2010. « Brunatna Księga 2009-2010 ». Stowarzyszenie "Nigdy więcej", *Centrum Monitorowania Rasizmu w Europie Wschodniej*, Warszawa.
- Kuzio, Taras. 2001. « Transition in Post-Communist States: Triple or Quadruple? ». *Politics*, vol. 21, no 3, pp. 168-177.
- Kuzio, Taras. 2001. « Nationalising stats" or nation-building? A critical review of the theoretical literature and empirical evidence ». *Nations and Nationalism*, vol 7, no 2, pp. 135-154.
- Lusinska-Grabowska, I. et Zylicz, A. 2008. « Czy polska gospodarka potrzebuje cudzoziemcow? ». *Osrodek Badan nad Migracjami WNE UW*.
- Lesińska, Magdalena (dir). 2009. *Policy recommendations based on the IDEA project*: Conference Paper. Krakow 3-5 June 2009, Centre of Migration Research.
- Lusinka-Grabowska I. 2008. « Migration from Poland after 1st May 2008 with special focus on British Isles- post accession migration strategies as hidden in the statistics ». *Espace population Sociétés*, vol. 2.
- Mares, Antoine. 1996. « Nationalismes tchèque et slovaque. Fonctions et contenu 1850-1920 ». Dans : *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, No. 43.
- Marine Michault. 2006. « Le groupe de Visegrad a-t-il encore une utilité? ». *Nouvelle Europe*. En ligne. Novembre. <<http://www.nouvelle-europe.eu/le-groupe-de-visegrad-t-il-encore-une-utilite>>. Consulté le 30 mars 2011.
- Mazur-Rafal, M. 2003. «Wyzwania dla narodowej polityki migracyjnej w kontekscie UE. Doświadczenia Polski i Niemiec ». *Center for International Relations*, Raporty i Analizy, vol. 1, no 4.
- Magnin, Eric. 1996. « La trajectoire tchèque de transformation économique postsocialiste : une approche par la complexité ». *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol. 27, no 1, pp.38- 80.
- Meyers, Eytan. 2000. « Theories of International Immigration Policy-Comparative Analysis ». *International Migration Review*, vol. 34, no 4, pp.1245-1282.
- Michalski, Ryszard. 2008. « La Pologne – votre partenaire économique ». *L'Institut d'Études de Marché, de Consommation et de Conjonctures*, ISBN 978-83-61284-07-9.
- Okolski, M. 1993. « Migracje zagraniczne w Polsce: przyszlosc i terazniejszosc ». *Centrum Europejskie UW*, vol. 1-2, pp. 5-15.

- Okolski, M. 1991. « Poland across Rio Grande ». *The European Journal of International Affairs*, vol. 2, pp. 136-150.
- Papademetriou, Demetrios G. 2008. « Réflexions sur le système migratoire international ». *Diversité Canadienne*, Metropolis, vol.6, no 3.
- Petric, Boris et Jean-François Gossiaux 2009. *Europe mon amour. 1989-2009 : un rêve blessé*, Paris, Autrement.
- Piasecki, Ryszard, La Pologne dans l'Union européenne : les défis. *Dossier du Conseiller auprès du ministre des affaires étrangères de Pologne (1991-2002)*.
- Pierre, George. 1947. « La population de la Tchécoslovaquie ». *Institut National d'Études Démographiques*, no. 2, pp. 281-292.
- Portes, Alejandro et Josh D Bouin eWind. 2007. « Rethinking Migration : New Theoretical and Empirical Perspectives ». *Canadian Studies in Population*, vol. 37, no 1-2, pp. 273-275.
- Przeworski, Adam et Henry Teune 1970. *The Logic of Comparative Social Inquiry*, New York, John Wiley and Sons.
- Rath, Jan. 2011. « Débat sur le multiculturalisme ». *Harvard International Review*. En ligne. <<http://translate.google.ca/translate?hl=fr&langpair=en%7Cfr&u=http://hir.harvard.edu/debatin-g-multiculturalism>>. Consulté le 30 janvier 2011.
- Reeskens, Tim et Marc Hooghe. 2010. « Beyond the civic-ethnic dichotomy: investigating the structure of citizenship concepts across thirty-three countries ». *Nations and Nationalism*, vol. 16, no 4, pp. 579-597.
- Sacco, G. 2006. « Démographie et Immigration ». *Politique européenne*, vol. 4, no 17.
- Schain, Martin A. 2006. « The Extreme-Right and Immigration Policy-Making : Measuring Direct and Indirect Effects ». *West European Politics*, vol. 29, no 2, pp. 270-289.
- Scheffer, Paul (2010), *Druga ojczyzna. Immigranci w społeczeństwie otwartym*. Wydawnictwo Czarne.
- Shevel Oxana, 2010. « The Post-Communist Diaspora Laws. Beyond the “Good Civic versus Bad Ethnic” Nationalism Dichotomy ». *East European Politics and Societies*, vol 24, no 1, pp. 159-187.
- Shields, Stuart. 2004. « Global Restructuring and the Polish State: Transition, Transformation or Transnationalization? ». *Review of International Political Economy*, vol. 11, no 1, pp.132-154.
- Shulman, Stephen. 2002. « Challenging the Civic/Ethnic and West/East Dichotomies in the Study of Nationalism ». *Comparative Political Studies*, vol. 35, no 5, pp. 554-585.
- Simmons, A.B. 2002. « Mondialisation et migration internationale: tendances, interrogations et modèles théoriques ». *Cahiers québécois de démographie*, vol. 31 no 1, p.7-33.
- Sisova, Lenka. 2005. « Czech immigration Policy ». *IMS FSV*, UK.
- Stark, O., Fan, S. 2007. « The Brain Drain, “Educated Unemployment”, Human Capital Formation, and Economic Betterment ». *Economics of Transition*, vol. 15. pp. 629-660.
- Szczepanikova Alice, Canek Marek et Grill Jan (eds.), 2006. « Migration Processes in Central and Eastern Europe: Unpacking the Diversity ». Multicultural Centre Prague. En ligne. <www.mkc.cz>. Consulté le 30 avril 2011.
- Termote, Marc. 2002. « La mesure de l'impacte économique de l'immigration internationale. Problèmes méthodologiques et résultats empiriques ». *Cahiers québécois de démographie*, vol. 31, no 1, pp. 35-67.
- Termote, Marc. 1993. « Causes et conséquences économiques de la migration internationale – théorie et réalité ». *Études internationales*, vol. 24, no 1, pp. 51-61.
- Tosnerova, Barbora. 2010. « Integration in the Czech regions-Regional Integration Centres ». Multicultural Center Prague. En ligne. <<http://www.migrationonline.cz/e-library/?x=2228265>>. Consulté le 30 janvier 2011.
- Tsuda, Takeyuki. 2010. « Ethnic return migration and the nation-state: encouraging the diaspora to return “home” ». *Nations and Nationalism*, vol. 16, no 4, pp. 616-636.

- Vachudova, Milada A. 2000. Eastern Europe as Gatekeeper. The Immigration and Asylum Policies an Enlarging European Union, dans *Peter Andreas et Tim Snyder (dir.), The Wall Around the West: State Borders and Immigration Control in North America and Europe*, Rowman and Littlefield.
- Wagner, Gerhard. 2003. « Nationalism and Cultural Memory in Poland: The European Union Turns East ». *International Journal of Politics, Culture and Society*, vol. 17, no 2, pp.191-212.
- Weinar, Agnieszka. 2005. « Polityka migracyjna Polski w latach 1990-2003 – próba Podsumowania ». *Centre for International Relations, Raporty i Analizy*.
- Weiss, Hilde. 2003. « A Cross-National Comparative of Nationalism in Austria, the Czech and Slovak Republic, Hungary and Poland ». *Political Psychology*, vol.24, no 2.
- Wenzel, M. 2009. « Stosunek do obcokrajowców w Polsce ». *The Institute of Public Affairs*.
- Withol de Wenden, Catherine. 2009. « Accueil, l'état de la France ». *CERAS-recherche et action sociales*, projet no. 311, En ligne. < <http://www.ceras-projet.org/index.php?id=3874>>. Consulté le 30 juin 2011.
- Withol de Wenden, Catherine. 1995. « L'immigration, objet du débat politique ». *Confluence Méditerranée*, no. 14. En ligne. < <http://libertaire.free.fr/ImmigrationPolitique.html>>. Consulté le 30 mars 2011.
- Witold, Klaus. 2010. « Sasiedzi czy Intruzi? O dyskryminacji cudzoziemców w Polsce ». *Stowarzyszenie Interwencji Prawnej, Instytut Spraw Publicznych*.
- Wysienska, Kinga. 2010. « Integracja, stygmatyzacja, autosegregacja – tozsamosc, preferencje i wzory relacji imigrantow w Polsce ». *The Institute of Public Affairs, Warszawa*.
- Wysienska, Kinga. 2010. « Nguyen, Serhij, czy Potr? ». *Pilotazowe badania audytow dyskryminacji cudzoziemcow w rekrutacji. The Institute of Public Affairs, Warszawa*.
- Zlotnik, Hanie. 2003. *Théories sur les migrations internationales dans Caselli, Grazielle, Jacques Vallin et Guillaume Wunsch, Les Déterminants de la Migration. Démographie : analyse et synthèse. Édition de l'Institut National d'Études Démographiques*.
- Zubrzycki, Genviève. 1997. « De la nation ethnique à la nation civique: enjeux pour l'Église catholique polonaise ». *Social Compass*, vol. 44, no 1, pp. 37-51.

Rapports

- Amnesty International. 2007. « Poland: School bill would violate students' and teachers' and reinforce homophobia ». *Public Statement*.
- Amnesty International. 2007. « Europe and Central Asia. Summary of Amnesty International's Concerns in the Region ». January-June, EUR 01/007/2006.
- Amnesty International. 2008. « Oral Statement on the outcome on Poland under the Universal Periodic Review ». Human Rights Council, 8th Session.
- Amnesty International. 2010. « La situation des droits humains en République Tchèque ». En ligne. <<http://www.amnesty.org/fr/region/czech-republic/report-2010>>. Consulté le 30 mars 2010;
- Buletyn Migracyjny. 2010. « Polityka migracyjna jako instrument promocji zatrudnienia i ograniczenia bezrobocia ». En ligne. <http://csm.org.pl/fileadmin/files/Biblioteka_CSM/Biuletyn_Migracyjny/Biuletyn%20Migracyjny%2018.pdf>. Consulté le 30 janvier 2012.
- CBOS (1994). « Stosunek Polaków do przedstawicieli mniejszosci narodowych mieszkajacych w Polsce ». (komunikat z badań).
- CBOS (1998). « Stosunek Polakow do innych narodowosci ». (kominikat z badań)
- CBOS (1999a). « Stosunek do obcokrajowców przebywajacych w Polsce ». (komunikat z badań).
- CBOS (1999b). « Stosunek do mniejszosci narodowych ». (komunikat z badań).

- CBOS (1999c). « Sympatia i niechęć do innych narodów ». (komunikat z badań).
- CBOS (2000). « Stosunek Polaków, Węgrów, Czechów i Litwinów do innych narodów ». (komunikat z badań).
- CBOS (2004a). « Wpływ ostatnich wydarzeń na Ukrainie na stosunek Polaków do Ukraińców ». (komunikat z badań).
- CBOS (2004d). « Obcokrajowcy w Polsce ». (komunikat z badań).
- CBOS (2005a). « Opinie ludności z krajów Europy Środkowej o imigrantach i uchodźcach ». (komunikat z badań).
- CBOS (2005b). « Stosunek do innych narodów ». (komunikat z badań).
- Chopin, Isabelle et Thien Uyen. 2011. « Le réseau européen des experts juridiques en matière de non-discrimination ». *Revue du droit européen relative à la non-discrimination*, no 13, p.65.
- Conseil de l'Europe- Cour européenne de droit de l'homme et l'agence de l'Union Européenne pour de droits fondamentaux de l'homme. 2011. Handbook on European non-discrimination law.
- Département d'État des États-Unis. 2010. Human Rights Reports : Poland, Bureau of Democracy, Human Rights, and Labor. En ligne. <<http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/humanrightsreport/index.htm#wrapper>>. Consulté le 30 mars 2012.
- Département d'État des États-Unis, 2010 Human Rights Reports : Czech Republic, Bureau of Democracy, Human Rights, and Labor. En ligne. <<http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/2010/eur/154420.htm>>. Consulté le 30 mars 2012.
- European Migration Network. 2010. « Temporary and Circular Migration: Empirical Evidence, Current Policy Practice and Future Options in EU Member States, case of the Czech Republic ». Ministry of the Interior of the Czech Republic.
- Główny Urząd Statystyczny (GUS). « Informacja o badaniach zasobów imigracyjnych w Polsce w 2008 ». Departament Badań Demograficznych.
- Główny Urząd Statystyczny (GUS). « Informacja o rozmiarach i kierunkach emigracji z Polski w latach 2004-2009 ». Departament Badań Demograficznych.
- Główny Urząd Statystyczny (GUS). « Miesięczna informacja o bezrobociu rejestrowanym w Polsce w maju 2012 roku ». Departament Pracy. En ligne. <http://www.stat.gov.pl/gus/5840_1446_PLK_HTML.htm>. Consulté le 30 janvier 2011.
- Human Rights 2010 Reports : Poland, Bureau of Democracy, Human Rights, and Labor. En Ligne. <<http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/humanrightsreport/index.htm#wrapper>>. Consulté le 30 mars 2012.
- IDEA (2009). « Policy Oriented Executive Summary – The Czech Republic ». No.7
- Migrant Integration Policy Index III (IMPEX). 2011. « Le rapport publié par British Council et Migration Policy Group ».
- Kaczmarczyk, Paweł et Marek Okólski. 2008. « Polityka migracyjna jako instrument promocji zatrudnienia i ograniczania bezrobocia ». Le rapport pour Osrodek Badan nad Migracjami, Université de Varsovie.
- Kvetan, M. 2009. « Comparaison des modèles de transition industrielle dans les nouveaux États-Membres ». Rapport pour Comité économique et social européen.
- Łotocki, Łukasz. 2010. « Sąsiedzi czy intruzi? Punkt widzenia praktyków oraz ekspertów » Raport z Badan, *Instytut Spraw Publicznych*.
- OCDE, Études économique de la République tchèque 2010: Le problème de l'assainissement budgétaire après la crise. En ligne. <http://www.oecd.org/document/18/0,3746,fr_33873108_33873293_44880018_1_1_1_1,00.html>. Consulté le 3 mai 2012.

- OCDE, Profil statistique par pays : République tchèque 2011-2012. En ligne.
 < <http://www.oecd-ilibrary.org/sites/csp-cze-table-2011-1-fr/index.html?jsessionid=110i229rkf630.epsilon?contentType=/ns/KeyTable,/ns/StatisticalPublication&itemId=/content/table/2075227x-table-cze&containerItemId=/content/table/2075227x-table-cze&accessItemIds=&mimeType=text/html>>. Consulté le 3 mars 2012.
- OCDE, Profil statistique par pays : La Pologne 2011-2012. En ligne. < <http://www.oecd-ilibrary.org/sites/csp-pol-table-2011-1-fr/index.html?jsessionid=110i229rkf630.epsilon?contentType=/ns/KeyTable,/ns/StatisticalPublication&itemId=/content/table/2075227x-table-pol&containerItemId=/content/table/2075227x-table-pol&accessItemIds=&mimeType=text/html>>. Consulté le 3 mars 2012.
- Departament Polityki Migracyjnej. 2011. « Polityka Migracyjna Polski – stan obecny i postulowane działania ». Ministerstwo Spraw Wewnętrznych i Administracji. Dokument przygotowany przez grupę roboczą ds. Przygotowania Strategii Migracyjnej Polski, powołaną w ramach Zespołu do Spraw Migracji.
- Rapports tchèques CVVM et polonais CBOS de dix dernières années.
 Rzadowa Rada Ludności, Sytuacja Demograficzna Polski, Raport 2008-2009, Warszawa. En Ligne. <http://www.stat.gov.pl/cps/rde/xbr/bip/BIP_raport_RRL_2008-2009.pdf>. Consulté le 2 novembre 2011.
- Sténogrammes parlementaires mensuels de cinq dernières années.
- UN Human Rights Council. 2008. « Review of the Czech Republic, Poland and Romania under the Universal Periodic Review : Amnesty International on the outcomes. » 8th Session.
- U.S. Department of State. 2011. « Background Note: Czech Republic ». En ligne.
 <<http://www.state.gov/r/pa/ei/bgn/3237.htm>>. Consulté le 3 mars 2012.
- Varvitsiotis, Ioannis M. 2010. « Politique d'immigration en Europe. Vers une politique commune en matière d'immigration au sein de l'Union Européenne, évolution 1999-2005 ». Rapport du groupe PPE-DE au Parlement européen.
- Yana Leonityeva 2011. « The Socio-Economic Impact of Admission Policies and Admission-Related Integration Policies in the Czech Republic ». *Multicultural Center Prague*. Le rapport de recherche a été créé comme une partie de projet PROSINT, soutenu par la Commission européenne. p.17. En ligne. < <http://www.migrationonline.cz/e-library/?x=2294358>>. Consulté le 30 juin 2011.

Médias

- Andrusiewicz, Wojciech. 2006. « Lubelska LPR przeciw imigrantom ». *Gazeta Wyborcza*. En ligne, Août, p. 3-2.
 < <http://wiadomosci.gazeta.pl/Wiadomosci/1,80273,3522171.html>>. Consulté le 18 juillet 2011.
- Bielecki, Tomasz. 2010. « Goniąc imigrantów, Europa strzela sobie w stopę ». *Gazeta Wyborcza*. En ligne. Septembre, p.6-8.
 <http://wyborcza.pl/1,86117,8414037,Goniac_imigrantow__Europa_strzela_sobie_w_stope.html>. Consulté le 18 juillet 2011.
- Buras, Piotr. 2011. « Europa szuka sobie obcych ». *Gazeta Wyborcza*. En ligne. Mars, p. 2-5.
 <http://wyborcza.pl/1,76842,9241929,Europa_szuka_sobie_obcych.html>. Consulté le 20 juin 2011.
- eGospodarka.pl. 2010. « Zatrudnienie cudzoziemców coraz częstsze ». En ligne. Mars, p.1-2.
 < <http://www.egospodarka.pl/50638,Zatrudnianie-cudzoziemcow-coraz-czestsze,1,39,1.html>>. Consulté le 2 Novembre 2011.

- Guéritée, Julia B. 2011. « Pour une politique d'immigration claire ». PressEurop. En ligne. Février.
< <http://www.presseurop.eu/fr/content/editorial/508871-pour-une-politique-d-immigration-claire> >. Consulté le 2 Novembre 2011.
- Frelak, Justyna. 2011. « To nie jest kraj dla imigrantów ». Gazeta Wyborcza. En ligne. Mai.
<http://wyborcza.pl/1,76842,9602072,To_nie_jest_kraj_dla_imigrantow.html >. Consulté le 2 Mars 2012.
- Kleiber, Michal. 2010. « Porozmawiajmy o czymś ważnym ». Gazeta Wyborcza. En ligne. Septembre.
< http://wyborcza.pl/1,76842,8353336,Porozmawiajmy_o_czymś_ważnym.html >. Consulté le 2 Mars 2012.
- Lorenz, Wojciech et Aleksandra Rybicka. 2011. « Klęska integracji w Europie ». Rzeczpospolita. En ligne. Février. <<http://www.rp.pl/artukul/612449.html>>. Consulté le 18 juillet 2011.
- Maciejewicz, Patrycja. 2012. « Demograficzny klincz Polski ». Gazeta Wyborcza. En ligne. Mars 17-18.
<http://wyborcza.biz/biznes/1,100896,11361103,Polska_w_demograficznym_klinczu__Nie_pomoga_nawet.html>. Consulté le 30 Mars 2012.
- Orlinski, Wojciech. 2009. « Ile kosztuje nielegalny imigrant? ». Gazeta Wyborcza. En ligne. Décembre.
<http://gospodarka.gazeta.pl/pieniadze/1,29577,7360902,Ile_kosztuje_nielegalny_imigrant_.html >. Consulté le 18 juillet 2011.
- Pawlicki, Jacek. 2005. « Francuska lekcja dla Polski – czyli jaka ma być polska polityka imigracyjna ». Gazeta Wyborcza. En ligne. Novembre.
<<http://wyborcza.pl/1,75478,3012492.html>>. Consulté le 18 juillet 2011.
- Pawlicki, Jacek. 2005. « Francuska lekcja dla Polski – czyli jaka ma być polska polityka imigracyjna ». Gazeta Wyborcza. En ligne. Novembre.
<<http://wyborcza.pl/1,75478,3012492.html>>. Consulté le 18 juillet 2011.
- Pawłowska-Salinska, Katarzyna. 2008. « Nowe pomysły na cudzoziemców ». Gazeta Wyborcza. En ligne. Septembre.
<http://gazetapraca.pl/gazetapraca/1,90439,5697297,Nowe_pomysly_na_cudzoziemcow.html >. Consulté le 18 juillet 2011.
- Pawłowska-Salińska, Katarzyna. 2010. « Imigranci w Polsce? Tak, ale z umiarem ». Gazeta Wyborcza. En ligne. Décembre.
<http://gazetapraca.pl/gazetapraca/1,90443,8807958,Imigranci_w_Polsce__Tak__ale_z_umiarem.html>. Consulté le 18 juillet 2011.
- Siedlecka, Ewa. 2011. « Ścigajcie Rasistów ». Gazeta Wyborcza. En ligne. Mars.
< http://wyborcza.pl/1,76842,9133507,Scigajcie_rasistow.html >. Consulté le 30 Novembre 2011.
- Szyłło, Aleksandra. 2011. « Nasi nielegalni przezroczyści ». Gazeta Wyborcza. En ligne. Février. <http://wyborcza.pl/1,75478,9139006,Nasi_nielegalni_przezroczysci.html>. Consulté le 30 Novembre 2011.
- Tygodnik Powszechny*. « Asfalt, goryl, żółtek ». No.9, Février 27, 2011.
- Wojciechowski, Marcin. 2009. « Europejczycy II kategorii ». Gazeta Wyborcza. En ligne. Décembre. <http://wyborcza.pl/1,97738,7381857,Europejczycy_II_kategorii.html>. Consulté le 18 juillet 2011.
2011. « Le groupe de Visegrad a vraiment été important à ses débuts ». Un entretien avec Petr Drulak, le directeur de l'Institut des relations internationales de Prague. Webémission. Février. Prague: Radio Praha. <<http://www.radio.cz/fr/rubrique/faits/le-groupe-de-visegrad-a-vraiment-ete-important-a-ses-debuts> >. Consulté le 30 Décembre 2011.

Ministerstwo Gospodarki. 2008. «Współpraca z Ukrainą ». En ligne. Mai.
<<http://www.mg.gov.pl/Wiadomosci/Archiwum/Rok+2008/Wspolpraca+z+Ukraina.htm>>.
Consulté le 18 juillet 2011.

Sites Web

- Boswell, Christina. 2003. « Burden-shering in the New Age of Immigration ». In *Migration Information Sources*. En ligne.
<<http://www.migrationinformation.org/feature/display.cfm?ID=173>>. Consulté le 20 mars 2011.
- Castagnoli, Cristina. 2012. « Politique d’immigration ». Europe.eu. En ligne.
<http://www.europarl.europa.eu/ftu/pdf/fr/FTU_4.12.3.pdf>. Consulté le 30 janvier 2011.
- COOP - Créer des Opportunités – Optimiser les Possibilités : les coopératives d’immigrant(e)s et de réfugié(e)s au Canada. En ligne :
<<http://coopzone.coop/files/Immigrant%20COOPS%20French.pdf>>. Consulté le 30 juillet 2011.
- Dictionnaire Larousse. En ligne.
<<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/identit%C3%A9/41420>>. Consulté le mai 2012.
- Freedom House. 2008. En ligne. < <http://www.freedomhouse.org>>. Consulté le 20 mars 2012.
- Canada. Statistics Canada. En ligne. < <http://www.statcan.gc.ca/concepts/definitions/immigr-fra.htm>>. Consulté le 20 mars 2011.
- Larousse. En ligne. < <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/immigration>>. Consulté le 20 mars 2011.
- Institut national de la statistique et des études économiques. En ligne.
<<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/immigre.htm>>. Consulté le 2 mars 2012.
- International Migration Institute, University of Oxford, Repenser la théorie migratoire. En ligne.
<<http://www.imi.ox.ac.uk/themes/theorie-sur-la-migration>>. Consulté le 30 mars 2011.
- Encyclopédie canadienne. En ligne. < <http://www.iom.int/jahia/Jahia/about-migration/developing-migration-policy/lang/en>>. Consulté le 20 mars 2011.